

Document d'Assemblée Générale Annuelle

le jeudi 4 mai 2006

à 10h30

à l'hôtel Okura Amsterdam

Ferdinand Bolstraat 333,

1072 LH Amsterdam, Pays-Bas

Ordre du jour	p. 2
Texte du projet des résolutions proposées par le Conseil d'administration	p. 3
Rapport du Conseil d'administration	p. 5
États Financiers Consolidés (IFRS)	p. 32
Notes annexes aux États Financiers Consolidés (IFRS)	p. 37
Rapport des Auditeurs sur les États Financiers Consolidés	p. 99
États Financiers Statutaires	p. 100
Notes annexes aux États Financiers Statutaires	p. 101
Informations Supplémentaires	p. 110
Information Actionnaires	p. 112



Ordre du jour

-
1. Approbation du rapport du Conseil d'administration, incluant :
 - a) le chapitre sur le Gouvernement d'entreprise
 - b) la politique de dividendes
 - c) la politique proposée de rémunération des membres du Conseil d'administration comprenant les modalités d'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions et d'actions soumises à des conditions de performance et de droits de souscrire des actions ;

 2. Approbation des comptes audités de l'exercice 2005 ;

 3. Affectation du résultat, décision de distribution et date de paiement ;

 4. Quitus aux membres du Conseil d'administration ;

 5. Nomination des Auditeurs pour l'exercice 2006 ;

 6. Délégation au Conseil d'administration d'émettre des actions et de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants ;

 7. Annulation d'actions rachetées par la Société ;

 8. Renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'administration de racheter des actions de la Société.

Texte du projet des résolutions proposées par le Conseil d'administration

Première résolution

Approbation du rapport du Conseil d'administration

L'Assemblée Générale prend acte du rapport du Conseil d'administration, incluant (i) le chapitre sur le gouvernement d'entreprise, (ii) la politique de dividendes, (iii) la politique proposée de rémunération des membres du Conseil d'administration comprenant les modalités d'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions et d'actions soumises à des conditions de performance et de droits de souscrire des actions, et l'approuve tel qu'il lui est présenté par le Conseil d'administration.

Deuxième résolution

Approbation des comptes audités de l'exercice 2005

L'Assemblée Générale approuve les comptes audités relatifs à l'exercice écoulé entre le 1^{er} janvier 2005 et le 31 décembre 2005, tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'administration.

Troisième résolution

Affectation du résultat ; décision de distribution et date de paiement

L'Assemblée Générale décide d'incorporer aux réserves le bénéfice net de 1 676 millions d'euros, tel qu'il ressort du compte de résultat audité de l'exercice 2005, et d'effectuer un paiement aux actionnaires d'un montant brut de 0,65 euro par action s'imputant sur les réserves distribuables le 1^{er} juin 2006.

Quatrième résolution

Quitus aux membres du Conseil d'administration

L'Assemblée Générale donne quitus au Conseil d'administration pour sa gestion au cours de l'exercice 2005, sous réserve que son activité soit reflétée dans les comptes annuels audités de l'exercice 2005 ou dans le Rapport du Conseil d'administration.

Cinquième résolution

Nomination des auditeurs pour l'exercice 2006

L'Assemblée Générale décide de nommer Ernst & Young Accountants, domicilié Drentestraat 20, 1083 HK Amsterdam, Pays-Bas, et KPMG Accountants N.V., domiciliée K.P. van der Mandelelaan 41-43, 3062 MB Rotterdam, Pays-Bas, en qualité d'auditeurs de la Société pour l'exercice 2006.

Sixième résolution

Délégation au Conseil d'administration d'émettre des actions et de supprimer les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions statutaires, délègue au Conseil d'administration, sous réserve de révocation, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'émission d'actions de la Société dans la limite de 1 % du capital social autorisé au jour de l'émission et de décider de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription, dans les deux cas, pour une durée expirant à la date de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2007. Ces pouvoirs pourront être utilisés dans le cadre de l'approbation de plans de rémunération en actions à long terme (tels que plans d'options de souscription d'actions et plans d'actions soumises à des conditions de performance ou de présence), ainsi que de plans d'actionnariat salarié, lesquels peuvent comprendre selon le cas l'octroi d'options de souscription d'actions pouvant être exercées aux dates et selon les modalités spécifiées aux termes de ces plans et l'émission d'actions par capitalisation de réserves distribuables.

Septième résolution

Annulation d'actions rachetées par la Société

L'Assemblée Générale décide d'annuler un maximum de 6 656 970 actions rachetées par la Société et autorise à la fois le Conseil d'administration et les Chief Executive Officers, avec la faculté de déléguer leurs pouvoirs, à mettre en œuvre cette résolution conformément à la loi néerlandaise.

Huitième résolution

Renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'administration de racheter des actions de la Société

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'administration, pour une nouvelle période de 18 mois à compter de la date de la présente Assemblée Générale, à racheter des actions de la Société, par tout moyen, y compris par produits dérivés, sur tout marché boursier ou autrement, pour autant que, au titre de ce rachat, la Société ne détienne pas plus de 10 % du capital social émis et à un prix qui ne peut être ni inférieur à la valeur nominale des actions, ni supérieur au prix de la dernière opération indépendante ou, s'il est plus élevé, de l'offre indépendante actuelle la plus élevée sur la place où l'achat est effectué. Cette autorisation annule et remplace l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 11 mai 2005 en sa dixième résolution.

Rapport du Conseil d'administration

Chers Actionnaires,

Nous avons le plaisir de vous convoquer à l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires (l'« **Assemblée** ») de la société **European Aeronautic Defence and Space Company EADS N.V.** (ci-après « **EADS** » ou la « **Société** »). Cette Assemblée a essentiellement pour objet :

- premièrement, d'approuver le rapport du Conseil d'administration (le « **Conseil** ») (le « **Rapport du Conseil** ») sur les activités d'EADS au cours de l'exercice 2005 ;
- deuxièmement, de vous présenter les comptes d'EADS pour la période de 12 mois close le 31 décembre 2005, de soumettre à votre approbation les comptes, l'affectation du résultat de la période et la distribution en numéraire relative à cette période et de nommer les auditeurs pour l'exercice 2006 ;
- enfin, d'approuver le renouvellement des autorisations financières déléguées au Conseil.

Le « Document d'Assemblée Générale annuelle » contient :

- l'ordre du jour de la présente Assemblée ;
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à votre approbation au cours de la présente Assemblée ;
- le présent Rapport du Conseil ;
- les États Financiers Consolidés d'EADS pour l'exercice 2005 et la même information pour l'exercice 2004 à titre de comparaison ; et,
- les Rapports des auditeurs, Ernst & Young Accountants et KPMG Accountants N.V.

Le présent Rapport du Conseil donne seulement un aperçu des principaux événements de l'exercice 2005 et se limite aux seules informations jugées essentielles. Pour plus d'informations et de détails, notamment, sur les activités, la situation financière, le financement et le Gouvernement d'entreprise, le lecteur est invité à se référer au site d'EADS, www.eads.com (information financière) et aux documents qui y sont présentés.

1. Présentation générale

Créée en juillet 2000 par le regroupement des activités d'Aérospatiale Matra, de DaimlerChrysler Aerospace AG (« **Dasa** ») et de Construcciones Aeronáuticas SA (« **CASA** »), EADS figure comme le leader reconnu dans la plupart de ses secteurs d'activité, avec un contrôle renforcé sur des partenariats de longue date, tels que Airbus, Eurocopter, Eurofighter, Astrium, MBDA et le système industriel du lanceur Ariane.

Avec un effectif de 113 210 salariés (à fin 2005) et un chiffre d'affaires de 34,2 milliards d'euros en 2005, EADS est le leader européen de l'industrie de l'aéronautique, de l'espace et de la défense et occupe le second rang mondial.

En termes de parts de marché, EADS est le premier constructeur d'avions commerciaux et d'hélicoptères civils. Le Groupe est aussi l'un des plus importants fournisseurs de systèmes de missiles, de lanceurs spatiaux commerciaux, d'avions militaires, de satellites, de systèmes d'électronique de défense et de services associés. EADS a organisé ses activités en cinq Divisions : (i) Airbus, (ii) Avions de Transport Militaire, (iii) Eurocopter, (iv) Systèmes de Défense et de Sécurité et (v) Espace.

En 2005, EADS a réalisé 77,5 % de son chiffre d'affaires dans le secteur civil et 22,5 % dans la défense.

2. Principaux événements de 2005

Pour la sixième année consécutive, EADS a dépassé ses objectifs annoncés et a renforcé au niveau mondial sa position d'acteur moteur de l'aérospatiale et de la défense. EADS est le leader incontesté du marché des avions commerciaux de plus de 100 places et a considérablement étoffé son portefeuille de défense, avec des dérivés militaires, des solutions de systèmes et des services.

2005 a été une année record pour l'industrie aéronautique. Les compagnies aériennes ont passé commandes d'un nombre sans précédent d'appareils. Une demande portée par le développement des compagnies à bas coûts et la croissance rapide du transport aérien en Asie. L'envolée du prix du pétrole a de plus contribué à accroître la demande pour des avions économes en carburant. En revanche, les marchés publics ont encore été soumis à de fortes restrictions budgétaires.

Dans l'ensemble de ses activités, EADS a fait preuve de solidité et d'efficacité et a su idéalement se positionner pour bénéficier d'une croissance et d'une rentabilité durables :

- En 2005, pour la troisième année consécutive, Airbus a livré plus d'avions et, pour la cinquième année consécutive, enregistré plus de commandes que Boeing.
- La division Espace a confirmé son retour à la rentabilité au cours de l'exercice écoulé.
- Les activités de défense ont augmenté leur contribution à la croissance du carnet de commandes.
- Eurocopter a consolidé un carnet de commandes record de près de 10 milliards d'euros.
- Le carnet de commandes d'EADS a atteint, à la fin 2005, le niveau considérable de 253 milliards d'euros, dont 201 milliards d'euros provenant des activités civiles et 52 milliards d'euros provenant des activités de défense.
- EADS a dégagé un EBIT* de 2 852 millions d'euros en 2005. Sa position de trésorerie nette excède à nouveau les prévisions (5 489 millions d'euros à fin 2005).
- Le cours de l'action EADS a réalisé une solide performance par rapport au secteur et aux indices nationaux (voir également « 3.2 Évolution du cours de l'action en 2005 » du présent Rapport du Conseil).

Dans le domaine de l'aviation civile, EADS a enregistré plus de 52 % des commandes brutes de nouveaux appareils, preuve de la qualité et de la performance de sa gamme de produits. Airbus a reçu 1 055 commandes nettes (1 111 commandes brutes) en 2005 dont, notamment, une très importante commande de 100 appareils A320 pour IndiGo. L'Asie, le Moyen-Orient et les compagnies aériennes à bas coût ont soutenu le niveau des commandes.

Airbus a livré 378 appareils, soit nettement plus qu'en 2004 (320 appareils), ce qui témoigne de la poursuite du redressement du marché.

Le programme A380 a enregistré des avancées majeures, marquées notamment par le premier vol de l'A380 qui s'est déroulé le 27 avril 2005. À fin 2005, Airbus avait enregistré un niveau significatif de 159 commandes fermes pour cet appareil, China Southern et Kingfisher Airlines ayant rejoint la liste des clients de l'A380. Les premières livraisons sont attendues pour la fin 2006.

En octobre 2005, le Conseil d'administration d'EADS et le Comité des actionnaires d'Airbus ont approuvé, au vu du volume et de la qualité de la demande pour cet appareil, le lancement industriel de l'A350, qui viendra compléter la famille des long-courriers d'Airbus.

À la suite de leur retrait unilatéral de l'Accord de 1992 entre les États-Unis et l'Union européenne portant sur les avions civils gros porteurs, les États-Unis ont déposé une plainte, le 6 octobre 2004, afin d'initier une mesure de règlement devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC). En réaction, l'Union européenne a déposé, de son côté, une plainte auprès de l'OMC à l'encontre des États-Unis portant sur les aides publiques accordées à Boeing. Le 11 janvier 2005, l'Union européenne et les États-Unis sont convenus de suspendre leurs différends respectifs auprès de l'OMC pendant une période de trois mois, dans l'optique de parvenir à un nouvel accord sur le financement public des programmes d'aviation civile. Les parties ne sont cependant pas parvenues à un compromis satisfaisant et, courant 2005, l'Union européenne et les États-Unis ont respectivement entamé auprès de l'OMC une procédure de recours à l'encontre l'une de l'autre. Le calendrier exact de la procédure de litige auprès de l'OMC reste encore à déterminer après négociations entre les États-Unis et l'Union européenne.

Dans le domaine de la défense (comprenant toutes les activités militaires : avions de transport et de combat,

hélicoptères, satellites, missiles, etc.), 2005 a été une année marquée par la stabilité du chiffre d'affaires et un carnet de commandes en progression. Cette performance résulte principalement des avancées suivantes : signature de contrats pour l'A400M avec l'Afrique du Sud ; commande par le Brésil d'avions de transport C-295 et contrat pour la modernisation de ses avions de surveillance maritime ; commande d'équipements électroniques d'autoprotection pour Eurofighter ; commande avec l'Inde pour la fourniture de missiles Exocet ; enfin, décision des autorités françaises d'attribuer à EADS le développement de leur nouveau système de communication et d'information pour l'armée. Dans le cadre du consortium MEADS (*Medium Extended Air Defence System*), EADS s'est vu attribuer une part de la conception et du développement du système MEADS associant trois pays. Par ailleurs, les signatures de contrats commerciaux majeurs sont attendues dans un proche avenir, notamment ceux suivant la sélection de l'hélicoptère NH90 par l'Espagne et l'armée de l'air néo-zélandaise. Le carnet de commandes de la défense dans son ensemble a progressé de 49 milliards d'euros à fin 2004 à 52 milliards d'euros à fin 2005, tandis que le chiffre d'affaires de la défense est resté stable, à 7,7 milliards d'euros.

Le développement des capacités dans la défense et la croissance du chiffre d'affaires dans ce secteur constituent un axe stratégique prioritaire pour EADS. Cette stratégie a été notamment illustrée par le partenariat conclu avec Northrop Grumman, une étape décisive pour le Groupe qui aborde ainsi le marché américain des avions ravitailleurs avec la plus grande efficacité. En outre, EADS a confirmé sa solide position de deuxième fournisseur du ministère de la Défense britannique, grâce à plusieurs contrats majeurs, dont sa sélection, début 2005, pour le futur avion ravitailleur stratégique (*Future Strategic Tanker Aircraft*, « FTSA »). EADS a également élargi sa présence dans les activités navales avec l'acquisition d'Atlas Elektronik, aux côtés de ThyssenKrupp Technologies (opérations encore soumises à autorisations, communautaires notamment), ainsi que dans le domaine de la radio mobile professionnelle (PMR) avec le rachat de l'activité PMR de Nokia. Dans les systèmes de missiles, le Groupe a pris des mesures déterminantes en vue de l'intégration de LFK au sein de MBDA.

L'activité **Espace** a confirmé, sur une année pleine, son retour à la rentabilité, reflétant l'impact positif d'une structure de coûts moins élevé à la suite de la restructuration

menée en 2004. EADS SPACE a clôturé l'exercice sur une progression soutenue de son EBIT*, à 58 millions d'euros, contre 9 millions d'euros en 2004. Plusieurs succès commerciaux ont contribué à cette performance : le succès du lancement de la nouvelle Ariane 5 ECA (capable d'emporter une charge utile plus importante), le contrat conclu avec le gouvernement vietnamien pour la fourniture d'un système de surveillance par satellite, la sélection d'EADS Astrium par l'Agence spatiale européenne (ESA) pour la mise au point et la fabrication de trois satellites dans le cadre de la mission Swarm, la signature par Paradigm d'une extension de deux ans du contrat Skynet 5 et la commande d'un troisième satellite Skynet 5.

Afin de poursuivre la mondialisation de son activité, EADS a identifié un certain nombre de pays majeurs qui présentent un solide potentiel de croissance à long terme. En 2005, les activités d'EADS ont réalisé de grandes avancées en vue d'élargir l'assise industrielle à l'international, comme en témoignent les partenariats stratégiques signés par Eurocopter en Corée et en Chine, ainsi que la décision d'Airbus d'envisager la construction d'une chaîne d'assemblage final de l'A320 en Chine. Afin d'accélérer et d'orchestrer ce développement, EADS s'est dotée d'une fonction dédiée : le "*Global Industrial Development*" (Développement industriel mondial).

Le Conseil d'administration a été renouvelé, conformément aux statuts d'EADS, lors de la dernière Assemblée Générale annuelle. Le Conseil d'administration a par la suite nommé deux nouveaux *Chief Executive Officers* (CEO) d'EADS, ainsi que deux nouveaux *Chief Operating Officers* (COO). La structure des Divisions d'EADS a été revue et repensée, de même que l'organisation du siège du Groupe. Ce processus a été accompagné et étroitement contrôlé par le Conseil d'administration d'EADS, dans le souci de la continuité de la stratégie d'EADS et de la fiabilité vis-à-vis de ses partenaires.

EADS poursuivra sa politique de recherche d'une croissance rentable dans les domaines de l'aviation civile, de l'espace et de la défense en définissant les références sur ses marchés. Cette démarche implique une création de valeur à long terme et la reconnaissance de la responsabilité sociale et éthique du Groupe, telle que définie dans le code éthique du Groupe récemment publié. De ce fait, la stratégie du Groupe vise à établir un équilibre durable entre performance économique, prise en compte des intérêts de l'ensemble des partenaires et respect de l'environnement.

3. Évolutions de l'actionnariat du cours de l'action

Les évolutions suivantes de l'actionnariat et du cours de l'action de la Société sont intervenues en 2005.

3.1 Actionnariat et droits de vote

Capital social émis

Au 31 décembre 2005, le capital social émis d'EADS s'élevait à 817 743 130 euros, réparti en 817 743 130 actions de un euro chacune.

Évolution en 2005

Le 3 juin et le 9 décembre 2005, le Conseil, faisant usage des autorisations reçues de l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 11 mai 2005, a approuvé les opérations suivantes :

- l'offre d'un montant maximum de 2 025 000 actions aux salariés d'EADS dans le cadre d'un plan d'actionnariat salarié (« ESOP »). De ce fait, 1 938 309 actions ont été émises le 29 juillet 2005 ;
- l'octroi d'options de souscription de 7 981 760 actions de la Société à certains salariés d'EADS, dans le cadre d'un plan d'options de souscription d'actions (« SOP ») ;
- la délégation donnée aux *Chief Executive Officers* d'élaborer et de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions autorisant la Société à racheter un maximum de 5 003 380 actions afin de compenser 50 % de la dilution du capital résultant des plans ESOP et SOP décrits ci-dessus. En 2005, EADS a racheté 5 687 815 actions au titre de contrats conclus avec une banque portant sur l'achat d'actions d'EADS par le biais de produits dérivés, afin de pallier l'effet dilutif résultant de SOP antérieurs. Par ailleurs, 1 336 358 actions propres ont été annulées le 25 juillet 2005 en application de la décision de l'Assemblée des actionnaires du 11 mai 2005 .
- Enfin, en 2005, les salariés d'EADS ont exercé 7 562 110 options qui leur avaient été octroyées dans le cadre de plans d'options de souscription d'actions lancés par la Société en

2000, 2001, 2002 et 2003. Cet exercice a donné lieu à l'émission de 7 562 110 nouvelles actions en 2005.

Structure de l'actionnariat

Compte tenu de ce qui précède, l'actionnariat d'EADS se décompose comme suit au 31 décembre 2005 :

- 1,30 % du capital détenu par la Société elle-même ; il est constitué d'actions sans droit économique ni droit de vote tant qu'elles sont détenues par la Société (ne sont pas comprises dans ce chiffre les actions EADS légalement détenues par la banque avec laquelle EADS a conclu des contrats portant sur l'achat d'actions EADS mais dont la propriété économique réside entre les mains d'EADS) ;
- 29,89 % (soit 30,29 % des droits de vote) étaient détenus indirectement par DaimlerChrysler AG ;
- 29,89 % (soit 30,29 % des droits de vote) détenus par la Société de Gestion de l'Aéronautique, de la Défense et de l'Espace (« SOGEADE »), société en commandite par actions de droit français, dont le capital est lui-même détenu à 50 % par la Société de Gestion de Participations Aéronautiques (« SOGEPA ») (société holding détenue par l'État français) et à 50 % indirectement par Lagardère SCA ;

Ainsi, 59,78 % (soit 60,58 % des droits de vote) du capital de la Société sont détenus à parité par DaimlerChrysler AG et SOGEADE, qui contrôlent conjointement EADS par l'intermédiaire d'un partenariat contractuel de droit néerlandais.

- 5,47 % (soit 5,53 % des droits de vote) détenus par Sociedad Estatal de Participaciones Industriales (« SEPI ») (société holding détenue par l'État espagnol), qui est également partie du partenariat contractuel susmentionné ;
- 33,39 % (soit 33,83 % des droits de vote) détenus par le public (dont les salariés d'EADS à hauteur de 2,25 % (soit 2,28 % des droits de vote) et
- 0,06 % (soit 0,06 % des droits de vote) détenus directement par l'État français.

3.2 Évolution du cours de l'action en 2005

L'actionnariat institutionnel d'EADS a progressé en 2005, en raison de l'accroissement de la part des actionnaires institutionnels européens. Les investisseurs institutionnels d'Europe continentale ont significativement augmenté leur participation de 34 % à 40 %. Parallèlement, les participations détenues par des investisseurs britanniques et américains ont légèrement reculé, de 55 % à 48 %.

Clôturant 2005 à 31,95 euros, le titre EADS a affiché une progression annuelle de 50 %, contre seulement 23 % et 21 % respectivement pour le CAC40 et le secteur aérospatial et de défense sur la même période. Dans un contexte de hausse, le volume de titres EADS négociés quotidiennement est demeuré élevé, avec une moyenne de 2 millions d'actions.

Le titre a démarré lentement l'année 2005, le titre subissant une consolidation après l'annonce, en décembre 2004, de retards dans le programme A380, de problèmes de succession à la direction du Groupe et de prévisions financières prudentes pour 2005. Le titre EADS a ainsi connu une hausse modeste de 1,73 % au cours des quatre premiers mois et demi de l'année, jusqu'à la mi-mai 2005. Et ce, malgré des prévisions rassurantes de livraisons et la publication, au cours du premier trimestre, de résultats satisfaisants pour l'exercice 2004 - une annonce qui s'est d'ailleurs accompagnée d'une révision à la hausse des objectifs financiers du Groupe et d'une augmentation du dividende de 25 %.

Le titre EADS a retrouvé un véritable dynamisme à partir du mois de mai, au lendemain de la publication des résultats du premier trimestre 2005, suivis de fructueuses retombées du Salon aéronautique de Paris et après l'annonce, fin juin, de la nouvelle équipe de direction du Groupe. Ces événements ont été perçus par le marché comme le signe d'un renouvellement des initiatives stratégiques, dont l'effet s'est doublé d'un certain nombre de succès commerciaux. Fin juillet, la publication des résultats et des flux de trésorerie du premier semestre, et une nouvelle révision à la hausse des prévisions ont nourri l'appétit des investisseurs pour le titre EADS, et ce malgré des incertitudes persistantes sur le dollar, la hausse des prix du pétrole et la concurrence acharnée entre Airbus et son principal concurrent sur le marché de l'aviation civile.

De la mi-mai à la fin de l'exercice, le titre EADS a progressé de près de 50 %, pour atteindre un plus haut historique, le 20 décembre, à 33,45 euros, sur fond d'annonces majeures, notamment celle d'une importante commande passée par la Chine et d'une commande complémentaire de Paradigm pour Astrium. Le titre s'est ensuite consolidé dans un volume modéré jusqu'à la fin de l'année, affecté par la faiblesse du dollar américain et les inquiétudes entourant les prix du baril.

3.3 Politique de distribution

Le Conseil proposera à l'Assemblée Générale annuelle le montant des affectations aux réserves et une distribution en numéraire pour un montant brut de 0,65 euro par action au titre de l'exercice 2005.

Le montant de la distribution en numéraire proposé résulte, pour la troisième année consécutive, de la performance de la Société au cours de l'année. Ce montant reflète également la confiance de la Direction dans les résultats futurs de la Société, alors que la vigueur du cycle de l'aviation commerciale, plus particulièrement imputable à la demande asiatique, et la rentabilité croissante des activités spatiales et de défense laissent présumer de la durabilité de la croissance.

Considérant l'avenir, le Conseil d'administration d'EADS a adapté sa politique de distribution, afin de refléter la conviction selon laquelle la poursuite et la croissance des distributions constituent un objectif souhaitable pour ses actionnaires, sous réserve de prendre en considération certains facteurs tels que la capacité de distribution d'EADS au vu de ses performances, ses priorités en matière d'utilisation de la trésorerie et ses perspectives.

3.4 Relations avec les principaux actionnaires

Les accords qui régissent la relation entre les fondateurs d'EADS, conclus lors de la création d'EADS en juillet 2000, continuent à s'appliquer.

3.5 Futurs plans d'actionnariat salarié (ESOP) et plans de rémunération à long terme (LTIP)

Par le passé, les plans d'actionnariat salarié et les plans d'options de souscription et d'achat d'actions d'EADS se sont révélés des outils efficaces de fidélisation des salariés d'EADS et de récompense pour leur engagement.

3.5.1 Futurs plans d'actionnariat salarié

La Société prévoit la mise en œuvre d'un plan d'actionnariat salarié en 2006 qui devra être approuvé formellement par le Conseil. En 2006, ce plan devrait présenter les principales caractéristiques suivantes sous réserve de leur approbation par l'Assemblée Générale : offre et émission d'un maximum de 2 millions d'actions environ de la Société, soit 0,25 % au maximum de son capital social émis, en faveur des salariés éligibles.

3.5.2 Futur plan de rémunération à long terme (LTIP)

Le Groupe entend maintenir une politique de rémunération à long terme. La tendance actuelle du marché consiste en effet

à abandonner les plans d'options de souscription et d'achat d'actions, au profit de l'octroi d'actions ordinaires (sur la base des performances de la Société) ou d'autres outils. Le Groupe prévoit de mettre en œuvre un nouveau plan de rémunération à long terme, à compter de 2006. Ce nouvel outil associera l'octroi d'options de souscription et d'achat d'actions, d'une part, et/ou d'actions soumises aux conditions de performance accordées aux dirigeants du Groupe en fonction de leur niveau hiérarchique, d'autre part. Les actions de performance sont des actions ordinaires, dont les conditions d'exercice seront liées à la performance, à moyen terme, de l'entreprise. En outre, dans certains cas, des actions soumises aux conditions de présence dans le Groupe (« Restricted Shares »), qui sont également des actions ordinaires, seront octroyées à des personnes dont l'entreprise souhaite récompenser la performance et le potentiel individuels.

Ce plan devra également être approuvé formellement par le Conseil. Sur la base du recours au rachat d'actions existantes et/ou d'une augmentation de capital soumise à l'approbation de cette Assemblée, ce plan offre à des bénéficiaires désignés des droits de souscription et/ou d'acquisition à concurrence d'un maximum de 3,2 millions d'actions environ de la Société, soit 0,4 % au maximum de son capital social émis.

4. Gouvernement d'entreprise

En 2005, le Conseil d'administration d'EADS a confirmé son adhésion au principe directeur d'optimisation de la valeur pour ses actionnaires dans le respect de la législation et des principes de Gouvernement d'entreprise en vigueur dans les pays où la Société est établie, tout en se concentrant davantage sur les meilleures pratiques en matière de Gouvernement d'entreprise.

4.1 Direction et contrôle

La structure de direction d'EADS s'est révélée efficace et parfaitement adaptée à la réalisation de son engagement et de ses objectifs vis-à-vis de ses actionnaires et à même d'établir une relation durable et équilibrée avec l'ensemble de ses partenaires. Favoriser la promotion de ses salariés et le développement de ses fournisseurs, tout comme la satisfaction de ses clients, est resté un élément fondateur de la culture d'EADS et de son succès.

Comme le prévoient les Statuts d'EADS, le Conseil d'administration est chargé de la direction et de la gestion des affaires de la Société.

Le Conseil, qui s'est réuni sept fois en 2005, a été régulièrement tenu informé de l'évolution des affaires de la Société par des rapports d'activités présentés par les CEO, comprenant notamment des prévisions actualisées, ainsi que des plans stratégiques et opérationnels. Le taux moyen de participation aux réunions du Conseil s'est élevé à 91 %. Parmi les sujets débattus et les opérations autorisées lors de ces réunions figurent la stratégie d'EADS, les réorganisations (notamment la refonte de la structure des Divisions du Groupe et de l'organisation du siège), les grandes questions ayant trait aux activités du Groupe (décision du lancement industriel de l'A350, politique du futur produit Airbus, stratégie d'EADS dans la défense, notamment compte tenu du mouvement de consolidation du secteur en Europe et l'acquisition d'Atlas Elektronik (qui sera finalisée en 2006 dès que les conseils de surveillance respectifs et les autorités antitrust concernées auront donné leur feu vert) avec ThyssenKrupp Technologies, examen des programmes de drones d'EADS, développement conjoint de l'hélicoptère EC 175 avec la Chine, analyse de la stratégie future de Sogerma), et l'approbation des plans opérationnels, des budgets, de la rémunération (y compris le plan d'actionnariat salarié et le plan d'options de souscription d'actions), les résultats financiers et les prévisions du Groupe, ainsi que les optimisations financières et le processus de gestion des risques et de contrôle interne. Le Conseil a également abordé des sujets concernant le personnel et les ressources humaines, tels que la qualification des dirigeants, les mesures pour attirer, fidéliser et faire évoluer les meilleurs potentiels afin d'assurer la qualité future de l'encadrement d'EADS, ainsi que le caractère international de la Direction du Groupe. Lors de la réunion du Conseil du 11 mai 2005, Manfred Bischoff et Arnaud Lagardère ont été réélus *Chairmen* (Présidents) du Groupe et les membres des deux comités du Conseil ont été reconduits. Le Conseil d'EADS a également nommé, le 25 juin 2005, les *Chief Executive Officers* (Présidents exécutifs) d'EADS, les deux *Chief Operating Officers* (Directeurs généraux délégués), le Président d'Airbus, le Directeur de la division Systèmes de Défense et de Sécurité, ainsi que le Directeur de la division Eurocopter en tant que membres du Comité exécutif, et nommé les autres membres du Comité exécutif.

Courant 2004, le Conseil d'administration a supervisé la mise en œuvre des modifications du Gouvernement d'entreprise décidées en 2003 à la lumière des meilleures pratiques existantes dans les pays où EADS est établie. Entre autres, l'effort a porté sur le dossier de présentation qui avait été remis aux nouveaux membres du Conseil dès leur nomination à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle.

Outre les Règles qui gouvernent ses délibérations, le Conseil est régi en vertu de principes internes (le « **Règlement Intérieur du Conseil d'administration** ») adoptés lors de sa réunion du 10 décembre 2004, au regard des meilleures pratiques en vigueur en matière de Gouvernement d'entreprise. Ce Règlement Intérieur du Conseil d'administration comprend une Charte des Administrateurs (la « **Charte des Administrateurs** ») qui détaille les droits et obligations des Administrateurs, une Charte du Comité d'audit (la « **Charte du Comité d'audit** ») et une Charte du Comité des rémunérations et des nominations (la « **Charte des rémunérations et des nominations** »), chacune de ces chartes définissant le rôle accru de ces deux Comités respectifs. Le Comité d'audit s'est réuni à trois reprises en 2005 et a procédé à une consultation écrite, avec un taux de participation de 94 %, pour examiner les résultats 2004 et ceux du premier semestre 2005. Conformément à la décision du Conseil adoptée le 5 décembre 2003, le rôle du Comité d'audit a été élargi à de nouvelles responsabilités dont, en particulier, l'examen des rapports financiers trimestriels. Le Comité des rémunérations et des nominations s'est réuni cinq fois en 2005, avec un taux moyen de participation de 92 %, pour examiner la politique de rémunération (régimes de retraite compris), les paiements des primes pour 2004 et les plans d'actionnariat salarié et d'options de souscription et d'achat d'actions 2005, ainsi que pour recommander la nomination du *Chief Executive Officer* d'EADS Space Transportation, du directeur de l'Unité Systèmes de Défense et de Communication et du *Chief Executive Officer* d'EADS Sogerma Services.

L'autoévaluation de l'année précédente du Conseil d'administration a été lancée à partir de décembre 2005 par les Présidents, sur la base des réponses fournies par les Administrateurs à un questionnaire. Les Présidents ont évalué ensemble les réponses des Administrateurs et ont discuté des conclusions à en tirer lors de la réunion suivante du Conseil.

L'autoévaluation comportait une évaluation générale des réunions et des procédures suivies par le Conseil, ainsi qu'un examen des activités du Conseil et de ses Comités au cours de l'année écoulée. Le questionnaire portait sur des sujets tels que la fréquence des réunions, le contenu des discussions et la qualité de la préparation des conseils. Les membres du Conseil devaient également évaluer le fonctionnement et la composition du Conseil, la qualité des débats et leur ouverture d'esprit, l'indépendance des opinions exprimées, l'aptitude à prendre une décision à partir de positions divergentes, ainsi que l'accès des membres du Conseil aux informations nécessaires.

Les conclusions de cette autoévaluation ont révélé que la performance globale du Conseil est jugée très satisfaisante.

Depuis la dernière autoévaluation de 2004, qui avait déjà présenté des résultats satisfaisants, de nouveaux progrès ont été réalisés, grâce à la mise en œuvre des mesures d'amélioration préalablement décidées, notamment en matière d'amélioration de la transparence sur le Gouvernement d'entreprise d'EADS vis-à-vis de ses actionnaires. En outre, l'assiduité aux réunions du Conseil et du Comité des rémunérations et des nominations a encore progressé en 2005 par rapport à l'année précédente.

La poursuite de l'amélioration et de l'efficacité du Gouvernement et de la gestion du Groupe demeurent des objectifs primordiaux et un facteur de succès essentiel pour EADS.

4.2 Code néerlandais de Gouvernement d'entreprise

Conformément au droit néerlandais et aux dispositions du Code néerlandais de Gouvernement d'entreprise (le « Code néerlandais »), qui inclut un certain nombre de recommandations non contraignantes, la Société applique les dispositions du Code néerlandais ou, le cas échéant, explique les raisons pour lesquelles elle ne les applique pas.

Bien qu'EADS, dans son effort constant de respecter les normes les plus exigeantes, applique la plupart des recommandations, la Société a, en vertu du principe « Appliquer ou Expliquer » du Code néerlandais, fourni les

explications pertinentes au paragraphe 4.2 - Code néerlandais de Gouvernement d'entreprise de son Rapport du Conseil pour l'exercice 2004 (déclaration disponible sur le site d'EADS à l'adresse www.eads.com, rubrique Gouvernement d'entreprise), tel qu'approuvé par l'Assemblée Générale annuelle du 11 mai 2005. Ces explications détaillent les raisons pour lesquelles la Société n'a pas appliqué les dispositions III.2.1, III.3.6, III.4.1(f), III.5.1, III.5.6, III.5.11, III.5.12, III.8.3, III.5.13(a), III.5.13(d) (principalement au motif qu'il s'agit d'une Société avec un actionariat de contrôle et, en tant que telle, la plupart de ses Administrateurs, membres du Comité d'audit et du Comité des nominations et des rémunérations sont nommés et peuvent être révoqués par les actionnaires qui la contrôlent), les dispositions II.2.6, III.7.3, III.7.2, II.1.1, III.3.5, IV.3, IV.2 et IV.1.7 (essentiellement parce qu'EADS est cotée sur les Bourses de Francfort, de Paris et d'Espagne et qu'à ce titre, la Société s'efforce de respecter rigoureusement les règlements de ces marchés et de suivre la pratique générale en vigueur sur ceux-ci en matière de protection de l'ensemble de ses parties prenantes). En outre, la déclaration de la Société relative au précédent exercice a été modifiée comme suit :

1. En ce qui concerne les rémunérations des Administrateurs

EADS applique différentes règles quant à la rémunération de ses Administrateurs, selon qu'ils sont ou non membres du Comité exécutif, comme décrit au point « 4.3. Politique de rémunération des membres du Conseil d'administration ».

a) EADS est en conformité avec les principes généraux applicables sur les marchés où le Groupe est coté. En ce qui concerne le futur plan de rémunération à long terme destiné aux Administrateurs membres du Comité exécutif, il est prévu pour le plan d'options qu'une prime de 10 % soit prise en compte dans la détermination du prix d'octroi et que les Actions de performance se fondent sur des critères de performance à moyen terme ; le nombre d'actions ainsi octroyées est décrit en détail au point « 4.3.2 Plans de rémunération à long terme (« LTIP ») » (alors que l'article II.2.1 du Code néerlandais recommande que l'exercice d'options d'actions soit soumis à la réalisation de conditions. Ces options ne doivent être levées qu'après la réalisation par les Administrateurs de critères de performances prédéterminés à l'issue d'une période d'au moins trois ans

après la date d'octroi. Si, nonobstant l'article II.2.1, la société octroie des options non soumises à conditions à des Administrateurs membres du Comité exécutif, l'article II.2.2 recommande toutefois d'appliquer des critères de performance et qu'en aucun cas les options soient exercées au cours des trois premières années suivant leur octroi) ;

b) L'indemnisation des Administrateurs membres du Comité exécutif en cas de révocation a été examinée par EADS dans un souci de mise en conformité avec les pratiques du marché. En cas de révocation de la Société, une indemnité forfaitaire de résiliation égale à deux fois le montant total du salaire cible sera versée. Cependant, cette indemnité forfaitaire sera réduite au prorata selon l'âge de la retraite (alors que l'article II.2.7 du Code néerlandais de Gouvernement d'entreprise recommande que l'indemnisation soit limitée à un an de salaire en cas de révocation (la rémunération « fixe »). Si ce montant maximum d'un an de salaire est manifestement inapproprié pour un administrateur membre du Comité exécutif révoqué au cours de son premier mandat, cet administrateur pourra percevoir des indemnités de départ ne dépassant pas le double du salaire annuel).

2. EADS veille à encadrer de manière intégrée le contrôle interne et la gestion du risque à l'échelle du Groupe dans l'optique de se doter de garanties raisonnables lui permettant de s'assurer une gestion efficace du risque

Ces règles définissent les procédures d'évaluation du risque et de contrôle, lesquelles ont été mises en œuvre courant 2005. En outre, un processus indépendant d'examen a démarré en 2005. Ces procédures et examens sont conçus pour donner des garanties raisonnables quant à l'adéquation et à l'efficacité des systèmes en place en matière de contrôle et de gestion du risque. Le Conseil fera une déclaration sur l'efficacité et l'adéquation des systèmes de contrôle interne et de gestion du risque du Groupe dès l'achèvement de cette mise en œuvre (alors que l'article II.1.4 du Code néerlandais recommande que cette déclaration soit incluse dans le Rapport du Conseil).

3. Système d'alerte éthique

EADS s'est engagée dans un processus de mise en place d'une procédure d'alerte éthique concernant les irrégularités potentielles relatives, notamment, aux systèmes de reporting

financier, de gestion interne et de contrôle du risque, ainsi que les questions générales relatives à l'audit et aux activités. Après avoir parcouru les différentes étapes juridiques permettant le lancement d'une telle procédure, un système d'alerte éthique sera prêt à être mis en œuvre, permettant à la Société de se mettre rapidement en conformité avec l'article II.1.6 du Code néerlandais, qui recommande que les sociétés veillent à ce que leurs salariés aient la possibilité de signaler aux Présidents du Conseil ou à une autre personne désignée par ceux-ci des soupçons d'irrégularités de nature générale, opérationnelle et financière au sein de la Société ou relativement au fonctionnement des Administrateurs membres du Comité exécutif et que ces dispositifs d'alerte soient publiés sur le site Internet de la Société.

4.3 Politique de rémunération des membres du Conseil d'administration

L'objectif de la politique de rémunération d'EADS est d'attirer et de fidéliser les talents qui contribueront au succès du Groupe. Les actionnaires attendent un engagement fort des Administrateurs ; la politique de rémunération a donc été conçue pour mettre l'accent sur les éléments que le Groupe souhaite valoriser et récompenser.

La rémunération des Administrateurs membres du Comité exécutif est composée d'une part à court et d'une part à long terme.

Pour plus de renseignements sur la rémunération des membres du Conseil au cours de l'année 2005, ainsi que pour des informations complémentaires relatives notamment au montant d'options de souscription d'actions, veuillez vous reporter aux « Notes aux états financiers statutaires de la Société – Note 9 : Rémunération ».

4.3.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration

Les principes de la politique de rémunération d'EADS relative d'une part, aux Administrateurs non membres du Comité exécutif, et d'autre part, aux Administrateurs membres du Comité exécutif, sont résumés ci-dessous.

4.3.1.1 Rémunération des Administrateurs non membres du Comité exécutif

La rémunération cible des Administrateurs non membres du Comité exécutif se compose: (i) d'une part fixe de 30 000 euros par administrateur et de 60 000 euros par Président ; (ii) des jetons de présence pour leur participation aux réunions du Conseil, ainsi qu'aux réunions des Comités (si celles-ci ont lieu à une date différente des réunions du Conseil) d'un montant de 5 000 euros par réunion pour les Administrateurs et de 10 000 euros par réunion pour chaque Président ; et (iii) une part variable calculée sur les résultats et sur la base de la réalisation des objectifs d'EBIT* et de trésorerie du Groupe, dont le montant s'élève à 50 000 euros par administrateur et 100 000 euros par Président à objectifs atteints (100 %).

Les règles de calcul du critère financier de la part variable sont les mêmes pour les Administrateurs membres du Comité exécutif et les Administrateurs non membres du Comité exécutif (voir ci-dessous).

4.3.1.2 Rémunération des Administrateurs membres du Comité exécutif

La politique de rémunération des Administrateurs membres du Comité exécutif suit les mêmes principes de politique applicables aux autres membres du Comité exécutif d'EADS.

La rémunération cible des Administrateurs membres du Comité exécutif est composée d'une part fixe et d'une part variable. Cette rémunération totale se décompose comme suit : pour les *Chief Executive Officers* (Présidents exécutifs), la part fixe est de 45 %, la part variable de 55 %. Pour les autres Administrateurs membres du Comité exécutif, elle se répartit, à parts égales (50 %), entre part fixe et part variable (en cas de dépassement des objectifs, la part variable peut respectivement dépasser 55 et 50 % de la rémunération totale).

La part variable est calculée sur la base des deux éléments suivants :

- Une part quantitative (50 % de la part variable totale) destinée à rétribuer la performance de l'entreprise au niveau du Groupe ou d'une Division, le cas échéant. Depuis 2004, un nouvel indicateur lié à la trésorerie a été introduit en complément de l'EBIT*. L'EBIT* représente 75 % du calcul de la part collective, les 25 % restant de la part collective étant liés à la trésorerie).

- Une part qualitative (50 % de la part variable de la rémunération) qui récompense la performance de la personne en fonction d'objectifs individuels.

Les Administrateurs membres du Comité exécutif sont également éligibles à bénéficier des plans de rémunération à long terme dans le cadre des plans à long terme d'EADS (voir ci-dessous). En aucun cas ils ne perçoivent de jetons de présence aux Conseils, ni de rémunération spécifique en leur qualité d'administrateur.

Des études comparatives font apparaître que la rémunération des membres du Conseil d'EADS est globalement conforme à celle pratiquée au sein des autres Groupes en Europe.

4.3.2 Plans de rémunération à long terme (« LTIP »)

Les Administrateurs membres du Comité exécutif sont éligibles aux plans de rémunération à long terme d'EADS, qui sont un outil de fidélisation des meilleurs talents et d'incitation à la création de valeur pour l'entreprise.

Sous réserve, comme prévu, de la mise en œuvre en 2006 d'un plan de ce type tel que décrit au point 3.5.2 - "Futur plan de rémunération à long terme", un montant maximum de 300 000 options de souscription d'actions et de 75 000 actions de performance pourraient ainsi être attribuées aux Administrateurs membres du Comité exécutif.

Le Comité des rémunérations et des nominations soumet des recommandations au Conseil, qui décide de l'attribution individuelle.

4.3.3 Plans d'actionnariat salarié (« ESOP »)

Les Administrateurs membres du Comité exécutif sont éligibles aux plans d'actionnariat salariés (« ESOP ») selon les mêmes conditions que tout autre salarié d'EADS, qu'il soit salarié d'EADS ou de l'une de ses filiales (détenue, directement ou indirectement, à plus de 50 % par EADS ou encore d'une société dans laquelle EADS détient plus de 10 % des parts et exerce un contrôle effectif sur la direction).

Sous réserve, comme prévu, de la mise en œuvre en 2006 d'un plan d'actionnariat salarié tel que décrit au point 3.5.1 - "Futur plan d'actionnariat salarié", chaque

Administrateur membre du Comité exécutif peut, pendant la période de souscription, souscrire 500 actions au maximum (soit 2 000 actions au total pour l'ensemble des Administrateurs membres du Comité exécutif) à un prix minoré par rapport au cours du marché. Ces actions ne peuvent être cédées avant l'expiration d'un délai d'un an en cas de détention directe ou de cinq ans en cas de détention au travers d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise.

4.3.4. Retraite des Administrateurs membres du Comité exécutif

Les Administrateurs membres du Comité exécutif ont, dans le cadre de leur contrat de travail, des droits à une retraite spécifique. La politique générale consiste à leur assurer une pension annuelle équivalente à 50 % de leur salaire annuel de base après cinq ans de présence au sein du Comité exécutif d'EADS. Cette somme leur est versée entre 60 et 65 ans. Dans le cas des CEO, ils sont autorisés (mais non obligés) à prendre leur retraite à partir de 60 ans. Ces droits à la retraite, à faire valoir à l'âge de la retraite, seront progressivement portés à 60 % du salaire annuel de base en cas de second mandat au sein du Comité exécutif, en général après 10 ans de service au sein du Comité exécutif d'EADS.

Ces régimes de retraite ont été mis en place et financés au travers d'accords de retraite collectifs, en France comme en Allemagne. Ils sont également assortis de règles distinctes,

notamment au niveau de l'ancienneté minimum requise, ainsi que d'autres conditions visant à se conformer aux législations nationales en vigueur.

4.3.5 Politique relative aux indemnités de départ

Les Administrateurs non membres du Comité exécutif ne bénéficient d'aucune indemnité de départ.

En vertu des dispositions prévues dans les nouveaux contrats, les contrats des Administrateurs membres du Comité exécutif sont à durée indéterminée. Ces contrats peuvent être résiliés à tout moment, sous réserve d'un préavis de six mois. Les Administrateurs membres du Comité exécutif peuvent percevoir des indemnités de départ, lorsque la décision de mettre fin au contrat est prise à l'initiative de la Société. Ces indemnités de départ peuvent s'élever au maximum à 24 mois de la rémunération cible et elles peuvent être réduites au prorata en considération de l'âge du départ en retraite.

4.3.6 Politique relative à l'octroi de prêts et de garanties aux Administrateurs

EADS a pour politique générale de n'accorder aucun prêt à ses Administrateurs ou aux membres du Comité exécutif.

5. Principaux éléments financiers

Les États Financiers Consolidés d'EADS ont été établis conformément aux normes internationales de présentation de l'information financière IFRS (International Financial Reporting Standards), approuvées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), et avalisées par l'Union Européenne (« UE »). Elles comprennent (i) les normes IFRS, (ii) les normes comptables internationales (« IAS ») et (iii) les interprétations émanant de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC ») ou de l'ancien Standing Interpretations Committee (« SIC »).

Le bénéfice attribuable aux actionnaires de la société mère (Résultat net) au titre de l'exercice 2004 a été ajusté en raison de l'application à titre rétrospectif de la norme **IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation » (telle que révisée en 2004)** pour un montant de +185 millions d'euros et de la norme **IFRS 2 « Paiement en actions et assimilés »** d'une charge s'élevant à 12 millions d'euros.

IAS 32 Instruments financiers : information et présentation (révisée en 2004) — Depuis le 1^{er} janvier 2005,

EADS applique la norme IAS 32 révisée, « Instruments financiers : information à fournir et présentation » (révisée en 2004). Entre autres choses, la norme IAS 32 révisée prévoit des révisions relatives au classement d'une participation au sein d'une entité, en capitaux propres ou en dette financière. En conséquence, dans certaines circonstances, une entité doit comptabiliser une dette financière plutôt qu'un instrument de capitaux propres pour le prix d'exercice d'une option de vente accordée sur les titres de l'entité consolidée.

Dans le cadre du regroupement d'entreprises Airbus datant de 2001, l'option accordée à BAE Systems au titre de sa participation de 20 % dans Airbus constitue une telle option de vente. Dans ce cadre, EADS a l'obligation d'acquérir cette participation minoritaire dès lors que BAE Systems le réclamerait, sans limite de temps au sein d'une période annuelle définie, pour un montant égal à la juste valeur des actions concernées au moment de la levée de l'option, à régler en argent comptant ou sous la forme d'un montant correspondant d'actions EADS. Selon la norme IAS 32 révisée et nonobstant les intérêts minoritaires (légaux) de BAE Systems au sein d'Airbus, la participation correspondante doit désormais être considérée comme une dette financière à faire figurer à sa juste valeur dans les États Financiers Consolidés d'EADS. L'obligation relative à cette option de vente a été évaluée en appliquant un choix de différentes techniques de valorisation sur la base des meilleures estimations couramment disponibles ; elle est présentée au sein d'un poste particulier du bilan consolidé d'EADS intitulé « Dettes sur options de vente accordées aux intérêts minoritaires ».

Conformément à la norme IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », l'adoption de la norme IAS 32 révisée est traitée comme une

modification des règles comptables affectant pour la première fois les États Financiers Consolidés d'EADS au 31 décembre 2005, avec des ajustements correspondants au titre des exercices précédents présentés. Les intérêts minoritaires historiques correspondant à la participation de 20 % détenue par BAE Systems dans Airbus au moment du regroupement d'entreprises de 2001 ont été remplacés par l'enregistrement d'une dette sur options de vente accordées aux intérêts minoritaires, l'écart entre ces deux montants ayant été imputé sur les capitaux propres consolidés. Les dividendes versés à BAE Systems au titre des exercices antérieurs ont été traités comme des remboursements partiels de cette dette, ce qui aboutit à en réduire d'autant le solde. Toutes les fluctuations de la juste valeur de cette dette ont été traitées comme des composantes d'une contrepartie conditionnelle dans le cadre d'un regroupement d'entreprises conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » et ont donc entraîné des ajustements de l'écart d'acquisition Airbus.

IFRS 2 Paiements fondés sur des actions — La norme comptable révisée pour les transactions de paiement fondées sur des actions est décrite ci-dessous. L'impact principal de l'IFRS 2 sur les États Financiers Consolidés du Groupe consiste en la comptabilisation d'une charge, avec une contre-partie correspondante en capitaux propres pour les plans de stock-options des cadres supérieurs et des salariés et les plans d'actionnariat des salariés. Conformément aux règles de transition, EADS a appliqué rétroactivement la norme en question aux deux plans de paiement en actions, qui ont été accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits n'avaient pas été acquis avant le 1^{er} janvier 2005.

5.1 États Financiers Consolidés

5.1.1 Comptes de résultats consolidés (IFRS)

Tableau 1 : Comptes de résultats consolidés (IFRS)

(en millions d'€)	2005	2004
Chiffre d'affaires	34 206	31 761
Coût des produits vendus	(27 530)	(25 522)
Marge brute	6 676	6 239
Frais commerciaux	(832)	(798)
Frais administratifs	(1 351)	(1 321)
Frais de recherche et développement	(2 075)	(2 126)
Autres produits	222	314
Autres charges	(153)	(177)
Part des résultats des sociétés mises en équivalence	210	88
Autres produits (charges) liés aux participations	15	(4)
Résultat avant résultat financier et impôts sur les bénéfices	2 712	2 215
Résultat financier	(177)	(330)
Impôts sur les bénéfices	(825)	(664)
Bénéfice net de l'exercice	1 710	1 221
Résultat net imputable aux :		
Actionnaires de la société mère	1 676	1 203
Intérêts minoritaires	34	18

5.1.2 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires a progressé de 8 % à 34,2 milliards d'euros (2004 : 31,8 milliards d'euros). Les divisions Airbus, Eurocopter, Espace et Systèmes de Défense et de Sécurité (DS) ont toutes enregistré une hausse de leurs recettes.

Le chiffre d'affaires cumulé des activités Défense d'EADS est resté stable à 7,7 milliards d'euros (2004 : 7,7 milliards d'euros), en raison d'un glissement de la prise en compte des recettes générées par l'A400M au premier trimestre 2006.

5.1.3 EBIT* avant dépréciation des écarts d'acquisition et éléments exceptionnels

EADS utilise l'EBIT* avant dépréciation des écarts d'acquisition et éléments exceptionnels comme indicateur clé de sa performance économique. Le terme « éléments exceptionnels » désigne les recettes ou les dépenses de nature

non récurrente, telles que les charges d'amortissement de réévaluation d'actifs, relative à la constitution d'EADS par fusion, à la formation d'Airbus S.A.S. et de MDBA, ainsi que les dépréciations exceptionnelles d'écarts d'acquisition. Dans la suite de ce document, on désigne par l'EBIT* (accompagné d'un astérisque) l'EBIT* avant dépréciation des écarts d'acquisition et éléments exceptionnels.

Tableau 2 : Rapprochement entre le résultat avant résultat financier et impôt sur les bénéfices et l'EBIT* (IFRS)

(en millions d'€)	2005	2004
Résultat avant résultat financier et impôts sur les bénéfices	2 712	2 215
Dotations aux amortissements exceptionnelles (immobilisations)	136	212
Dépréciations exceptionnelles (stocks)	4	5
EBIT* avant dépréciations et éléments exceptionnels	2 852	2 432

* avant dépréciations et éléments exceptionnels

En 2005, EADS a clairement surpassé sa précédente année record. Ce résultat exceptionnel s'explique principalement par le niveau toujours élevé du chiffre d'affaires et des bénéfices d'Airbus et des activités Espace et Défense du Groupe. Le résultat opérationnel EBIT* s'est inscrit en hausse malgré un taux moyen de couverture du risque de change moins favorable de 1 euro = 1,06 USD au cours de l'exercice fiscal 2005 (2004 : 1 euro = 0,99 USD).

En 2005, EADS a consacré 2,1 milliards d'euros à la Recherche & Développement (R&D), soit 2 % de moins qu'en 2004. Au cours de la même période, 293 millions d'euros ont été capitalisés, dont 259 millions d'euros dans le cadre du programme A380 (2004 : 165 millions d'euros, dont 152 millions d'euros pour l'A380). Le niveau soutenu des dépenses de R&D d'EADS en 2005 reflète l'importance constante qu'accorde le Groupe à l'investissement technologique.

Tableau 3 : EBIT* et chiffre d'affaires par division

par Division (en millions d'€)	EBIT*			Chiffre d'affaires		
	2005	2004	Variation	2005	2004	Variation
Airbus	2 307	1 919	+20%	22 179	20 224	+10%
Avions de Transport Militaire	48	26	+85%	763	1 304	-41%
Eurocopter	212	201	+5%	3 211	2 786	+15%
Espace	58	9	+544%	2 698	2 592	+4%
Systèmes de Défense et de Sécurité	201	226	-11%	5 636	5 385	+5%
Consolidation Siège social	197	49	-	-1 436	-1 653	-
Autres activités ⁽¹⁾	-171	2	-	1,155	1 123	+3%
Total	2 852	2 432 ⁽²⁾	+17%	34 206	31 761	+8%

* Avant dépréciations et éléments exceptionnels.

(1) Les unités opérationnelles ATR, EADS EFW, EADS Socata et EADS Sogerma Services sont classées dans la catégorie « autres activités », laquelle ne constitue pas une division d'EADS à part entière.

(2) Le chiffre de l'année antérieure est retraité pour prendre en compte les dépenses d'options d'achat d'actions (-12 millions d'euros pour le groupe EADS) conformément à la première application de la norme IFRS 2.

5.1.4 Bilans consolidés

Tableau 4 : Bilans consolidés (IFRS)

(en millions d'€)	Au 31 décembre		
	2005	2004	Change
Immobilisations incorporelles	11 052	10 549	503
Immobilisations corporelles	13 951	12 956	995
Participations mises en équivalence	1 908	1 738	170
Autres participations financières et actifs non courants	1 938	2 110	(172)
Impôts différés actifs	2 557	2 548	9
Valeurs mobilières de placement non courants	1 011	466	545
Autres actifs non courants	3 610	7 096	(3 486)
Actif non courants	36 027	37 463	(1 436)
Stock	15 425	12 334	3 091
Créances clients	4 802	4 406	396
Autres actifs courants	3 675	5 242	(1 567)
Valeurs mobilières de placement	29	0	29
Disponibilités	9 546	8 718	828
Actif courants	33 477	30 700	2 777
Actif non courants destinés à la vente	881	0	881
Total Actif consolidé	70 385	68 163	2 222
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère	13 726	16 210	(2 484)
Intérêts minoritaires	176	144	32
Total capitaux propres consolidés	13 902	16 354	(2 452)
Provisions non courantes	6 879	6 074	805
Dettes financières non courantes	4 189	4 405	(216)
Impôts différés passifs	2 376	4 134	(1 758)
Autres dettes non courantes	11 295	10 267	1 028
Dettes non courantes	24 739	24 880	(141)
Provisions courantes	2 727	2 350	377
Dettes financières courantes	908	818	90
Dettes sur options de vente accordées aux intérêts minoritaires	3 500	3 500	0
Dettes fournisseurs	6 634	5 860	774
Dettes d'impôt courantes	174	178	(4)
Autres dettes courantes	17 739	14 223	3 516
Dettes courantes	31 682	26 929	4 753
Dettes non courantes destinées à la vente	62	0	62
Total capitaux propres et dettes consolidés	70 385	68 163	2 222

5.1.5 Trésorerie nette

La position de trésorerie nette d'EADS s'est améliorée de 39 % pour s'établir à 5,5 milliards d'euros (2004 : 4 milliards d'euros). Une gestion de trésorerie prudente confère une marge de manœuvre confortable pour les futurs développements commerciaux du Groupe.

Les flux de trésorerie disponibles avant financement client sont de nouveau très positifs à 2,2 milliards d'euros (2004 : 1,8 milliards d'euros). Cette performance reflète la contribution positive de la trésorerie d'exploitation grâce à l'amélioration du besoin en fonds de roulement, la hausse du résultat net et la baisse des investissements liés au développement de l'A380. Les flux de trésorerie disponibles après financement client ont progressé encore plus fortement pour atteindre 2,4 milliards d'euros (2004 : 1,6 milliards d'euros), en raison de la cession d'expositions du financement client aux marchés financiers.

5.1.6 Prises de commandes et carnet de commandes

Reflète de la bonne tenue commerciale des unités opérationnelles d'EADS, les prises de commandes ont plus que doublé par rapport à 2004 (2004 : 44,1 milliards d'euros) pour s'élever à 92,6 milliards d'euros.

À 253,2 milliards d'euros, le carnet de commandes d'EADS (les contributions des activités avions commerciaux s'entendent au prix catalogue) atteint, fin 2005, un niveau record (fin 2004 : 184,3 milliards d'euros). Ce carnet de commandes exceptionnel a bénéficié d'un taux de clôture du dollar US plus favorable de 1 euro = 1,18 USD (2004 : 1 euro = 1,36 USD), générant ainsi une incidence positive du dollar US sur la partie du carnet de commandes d'Airbus non couverte contre les risques de change (soit environ 10 milliards d'euros). À ce jour, le carnet de commandes d'EADS est le plus important dans les secteurs de l'aérospatial et de la défense au niveau mondial.

À fin 2005, le carnet de commandes Défense d'EADS s'élevait à 52,4 milliards d'euros (2004 : 49,1 milliards d'euros), soit une hausse de 7 % par rapport à l'année précédente.

Tableau 5 : Prise de commandes et carnet de commandes par Division

par Division (en millions d'€)	Prise de commandes			Carnet de commandes		
	2005	2004	Variation	31/12/2005	31/12/2004	Variation
Airbus	78 254	25 816	+203%	201 963	136 022	+48%
Avions de Transport Militaire	1 840	1 176	+56%	20 961	19 897	+5%
Eurocopter	3 522	3 245	+9%	9 960	9 117	+9%
Espace	2 322	5 658	-59%	10 931	11 311	-3%
Systèmes de Défense et de Sécurité	6 673	8 457	-21%	18 509	17 276	+7%
Consolidation Siège social	(1 931)	(1 355)	-	(11 217)	(10 414)	-
Autres activités	1 871	1 120	+67%	2 128	1 079	+97%
Total	92 551	44 117	+110%	253 235	184 288	+37%

5.1.7 Divisions

Airbus a conforté sa première position sur le marché de l'aviation commerciale en 2005, en réalisant sa meilleure année en termes de livraisons, prises de commandes et rentabilité. L'EBIT* s'est envolé pour atteindre

2 307 millions d'euros (2004 : 1 919 millions d'euros). Cette hausse résulte essentiellement de l'augmentation des livraisons (378 contre 320 en 2004) et du programme de réduction des coûts « Route 06 », qui a permis de compenser un taux de change EUR/USD moins favorable. Le chiffre d'affaires a gagné 10 % à 22 179 millions d'euros

(2004 : 20 224 millions d'euros). La marge opérationnelle EBIT* d'Airbus a progressé de 9,5 % à 10,4 %.

Avec 1 111 commandes brutes enregistrées en 2005, Airbus enregistre des prises de commandes record dans l'aéronautique civile, surpassant son principal concurrent pour la cinquième année consécutive. Ces nouvelles commandes s'expliquent en partie par une croissance rapide de l'aviation commerciale en Asie. Cette région représente 47 % des prises de commandes totales d'Airbus l'année dernière. La demande des compagnies aériennes à bas coûts est également très forte puisque Airbus a placé plus d'un avion sur trois sur ce segment (36 %) en 2005. Les commandes de monocouloirs (918 exemplaires) et de gros porteurs A330/A340/A350 (166 unités) ont atteint un niveau sans précédent sur chacun de ces segments. Les commandes de 20 A380 et 7 A300 cargo complètent cette liste. À fin 2005, le carnet de commandes d'Airbus représentait une valeur totale de 202 milliards d'euros, sur la base des prix catalogue, soit une hausse de 48 % par rapport à fin 2004. Le carnet de commandes s'établit à 2 177 avions commerciaux à livrer (2004 : 1 500).

L'A380 est en bonne voie pour être certifié, en vue des premières livraisons prévues à la fin de l'année 2006. À ce jour, Airbus a déjà cumulé avec succès près de 1 000 heures de vol d'essai avec quatre appareils et totalise 159 commandes fermes émanant de 16 clients, dont trois nouveaux en 2005. Lancé en octobre dernier, l'A350 comptait 172 commandes fermes et engagements d'achat de 13 clients à fin 2005.

L'EBIT* de la division **Avions de Transport Militaire** (MTA) a progressé pour s'établir à 48 millions d'euros (2004 : 26 millions d'euros) en 2005. Cette hausse reflète le succès des opérations et la fin du processus de restructuration de l'année précédente. Le chiffre d'affaires est en retrait à 763 millions d'euros (2004 : 1 304 millions d'euros) du fait du décalage au premier trimestre de 2006 du revenu d'une étape interne au programme A400M, d'un montant de 539 millions d'euros. Depuis, cette étape contractuelle interne a été franchie avec succès à la date prévue en février 2006. Les commandes de l'Afrique du Sud et de la Malaisie ont porté le total des ventes fermes à 192 A400M début 2006. De plus, le Chili a exprimé son intention d'acquérir jusqu'à trois exemplaires. La phase de production est déjà en cours et la construction de la chaîne d'assemblage final à Séville, en Espagne, est bien avancée. Sur le segment des

avions de transport de moyenne capacité, la division MTA a enregistré 16 nouvelles commandes en faveur de ses CN-235 et C-295. Cela comprend 12 unités pour le Brésil, qui a également signé un contrat de modernisation de 8 avions de mission.

Le carnet de commandes de la Division s'est apprécié de 5 % pour s'élever à 21 milliards d'euros (2004 : 19,9 milliards d'euros). Le consortium AirTanker, dirigé par MTA, a été présélectionné en 2005 dans le cadre du programme des ravitailleurs stratégiques au Royaume-Uni.

En vue d'un appel d'offres similaire aux États-Unis, EADS a conclu un partenariat avec Northrop Grumman pour fournir l'avion de ravitaillement le plus moderne au monde à l'U.S. Air Force. En outre, EADS s'est associé avec Raytheon pour répondre à l'appel d'offres concernant le programme d'avion-cargo militaire FCA (Future Cargo Aircraft) aux États-Unis.

Eurocopter a conservé son leadership mondial sur les marchés civil et parapublic, tout en progressant sur le segment militaire et en renforçant sa présence internationale. L'EBIT* s'est inscrit en hausse à 212 millions d'euros (2004 : 201 millions d'euros), tandis que le chiffre d'affaires a progressé de 15 % pour s'établir à 3 211 millions d'euros (2004 : 2 786 millions d'euros). La croissance du chiffre d'affaires résulte principalement de la forte augmentation des livraisons d'hélicoptères (334 contre 279 en 2004) et de la première consolidation d'Australian Aerospace. La marge EBIT* plus faible s'explique par un mix produit moins favorable, l'impact de la couverture du risque de change et l'augmentation des dépenses de R&D.

En 2005, la Division a enregistré 401 nouvelles commandes d'hélicoptères (2004 : 332), dont 71 % en dehors de ses marchés domestiques européens. L'hélicoptère de transport multirôle NH90 compte trois nouveaux clients : la Belgique, la Nouvelle-Zélande et l'Espagne. À fin 2005, le carnet de commandes d'Eurocopter représentait une valeur globale de 10 milliards d'euros (2004 : 9,1 milliards d'euros).

La création de l'entité Eurocopter España, la construction d'un nouveau site industriel à Albacete, en Castille, et la sélection du NH90 renforcent la place de l'Espagne comme le troisième marché domestique d'Eurocopter. L'hélicoptériste enregistre également une forte progression sur un marché asiatique en plein essor. Eurocopter et la Chine ont convenu de codévelopper un nouvel hélicoptère de transport de

6 à 7 tonnes. En Corée du Sud, marché traditionnellement dominé par les États-Unis, le gouvernement a confié à Eurocopter et KAI le développement du premier hélicoptère utilitaire militaire du pays. Aux États-Unis, Eurocopter maintient son avance sur le marché civil. Afin d'accroître ses activités militaires en Amérique du Nord, Eurocopter s'est allié avec Sikorsky Aircraft pour briguer le programme d'hélicoptère utilitaire léger LUH (Light Utility Helicopter) de l'U.S. Army.

La division **Espace** a réalisé des progrès notables en améliorant sa rentabilité et en dégagant un résultat opérationnel EBIT* sensiblement accru à 58 millions d'euros (2004 : 9 millions d'euros). Cette amélioration témoigne de la croissance de l'activité malgré un environnement commercial toujours défavorable et de l'incidence positive d'une base de coûts allégée, après une restructuration aujourd'hui menée à bien. Le chiffre d'affaires s'est élevé à 2 698 millions d'euros (2004 : 2 592 millions d'euros). Cette hausse, à laquelle toutes les unités opérationnelles de la Division ont participé, a été dynamisée par la livraison de satellites de télécommunications et la montée en cadence de la production du lanceur Ariane 5, ainsi que par l'accélération du chiffre d'affaires généré par les prestations de service de Paradigm. Ariane 5 a effectué cinq missions avec succès, dont deux avec la nouvelle version lourde de 10 tonnes. En 2005, EADS SPACE Transportation a rempli pour la première fois son rôle de principal maître d'œuvre industriel du lanceur Ariane 5.

Les principales commandes enregistrées par EADS Astrium comprennent les contrats signés avec la Corée du Sud et l'ESA, qui portent respectivement sur un satellite géostationnaire multimission et un programme d'observation de la Terre. L'Allemagne a présélectionné EADS pour se doter d'un système de télécommunications militaires par satellite. Le développement du système européen de navigation par satellite Galileo a été confirmé avec l'accord de construction des quatre premiers satellites. Signé en janvier 2006, le contrat Galileo renforcera les activités spatiales d'EADS. À fin 2005, le carnet de commandes de la division Espace s'établissait à 10,9 milliards d'euros (2004 : 11,3 milliards d'euros). Le rachat de la société Dutch Space, numéro un néerlandais du secteur spatial, est également venu élargir le périmètre de la Division, faisant d'EADS la seule entreprise spatiale à couvrir cinq nations.

La division **Systèmes de Défense et de Sécurité (DS)** a connu une année faste en termes de livraisons et de prises

de commandes, tout en renforçant ses capacités dans les secteurs à fort potentiel. Dopé par les programmes de missiles et de l'avion de combat Eurofighter, le chiffre d'affaires a enregistré une croissance organique de 5 % pour s'établir à 5 636 millions d'euros (2004 : 5 385 millions d'euros). L'EBIT* s'est contracté à 201 millions d'euros (2004 : 226 millions d'euros) en raison de reprise d'une provision pour contentieux non récurrente en 2004 et des charges engagées au titre des activités Drones en 2005. Ce repli a cependant été quasiment compensé par l'amélioration des performances opérationnelles.

Les principales transactions réalisées portent sur les commandes de missiles Exocet par l'Inde et du missile de croisière air-sol Taurus par l'Espagne, sur l'achat du système d'autoprotection de l'Eurofighter et la confirmation du contrat de surveillance des frontières en Roumanie. EADS/LFK et MBDA se sont vu confier une part du contrat de conception et de développement du système trinational de défense antiaérienne à moyenne portée MEADS. Le carnet de commandes a progressé de 7 % pour s'élever à 18,5 milliards d'euros à fin 2005 (fin 2004 : 17,3 milliards d'euros), et laisse entrevoir une forte croissance potentielle du chiffre d'affaires dans les années à venir.

Afin de renforcer ses capacités sur les segments porteurs, la Division a racheté à Nokia l'activité PMR (radiocommunications mobiles professionnelles), faisant d'EADS un acteur de classe mondiale dans les télécommunications sécurisées. De plus, EADS et ThyssenKrupp Technologies ont racheté conjointement l'électronicien naval Atlas Elektronik, ce qui renforce à l'avenir la position du Groupe dans l'électronique navale et les systèmes associés, sans incidence sur les comptes de résultats 2005 d'EADS. Une meilleure intégration des fonctions centrales de la Division optimisera son efficacité en générant des synergies et des réductions de coûts.

Sièges et Autres activités (ces dernières activités n'étant rattachées à aucune Division) :

S'agissant du **Siège d'EADS**, le résultat opérationnel EBIT* s'est amélioré grâce à une augmentation de la participation d'EADS (46,30 %) dans Dassault Aviation.

Le résultat opérationnel EBIT* des Autres activités (ATR, EADS EFW, EADS Socata et EADS Sogerma Services) s'est établi en perte à - 171 millions d'euros (2004 : 2 millions d'euros de résultat positif), malgré des contributions

positives d'ATR, d'EADS EFW et d'EADS Socata. La perte sur EBIT* enregistrée par EADS Sogerma Services s'est creusée de 198 millions d'euros par rapport à 2004, notamment à cause de lourdes pertes d'exploitation, de la dépréciation d'actifs et de charges de restructuration. L'objectif consiste à rétablir l'équilibre aussi rapidement que possible, conformément à un plan de restructuration qui sera décidé le mois prochain.

La croissance économique et la demande d'avions de transport régional hautement performants ont contribué à relancer le marché des avions à turbopropulseurs. Avec 80 commandes, ATR est arrivé premier de son segment à l'échelle mondiale en 2005. À la fin de l'année, son carnet de commandes représentait une valeur globale de 707 millions d'euros.

EADS EFW a augmenté le nombre de conversions d'avions commerciaux en version fret, qui est passé de 8 en 2004 à 14. Son activité Aérostructures a bénéficié de l'accélération des cadences de production Airbus. Le carnet de commandes d'EADS EFW s'élevait à 384 millions d'euros à fin 2005, dont la majeure partie constituée de 43 conversions.

Les Autres activités ont généré un chiffre d'affaires de 1 155 millions d'euros (2004 : 1 123 millions d'euros). À fin 2005, leur carnet de commandes global pour les Autres Activités a fortement progressé pour s'établir à 2,1 milliards d'euros (2004 : 1,1 milliard d'euros).

5.2 États financiers statutaires

Tableau 6 : Bilans statutaires

(en millions d'€)	Au 31 décembre	
	2005	2004
Actif		
Écarts d'acquisition	4 354	4 354
Actifs financiers	11 638	13 944
Prêts	1 740	695
Actif immobilisé	17 732	18 993
Créances clients et autres actifs d'exploitation	3 959	2 248
Valeurs mobilières de placement	846	304
Disponibilités	7 252	6 985
Actif circulant	12 057	9 537
Total actif	29 789	28 530
Passif		
Capital social	818	810
Réserves	12 908	15 400
Capitaux propres	13 726	16 210
Dettes financières	357	309
Dettes sur options de vente accordées aux intérêts minoritaires	3 500	3 500
Autres dettes d'exploitation	12 206	8 511
Dettes	16 063	12 320
Total passif	29 789	28 530

Tableau 7 : Comptes de résultat statutaires

(en millions d'€)	2005	2004
Produits des participations	1 692	1 216
Autres charges	(16)	(13)
Résultat net de l'exercice	1 676	1 203

6. Perspectives financières pour 2006

Pour 2006, EADS table sur une progression de son chiffre d'affaires à plus de 37 milliards d'euros (2005 : 34,2 milliards d'euros), alimentée par la hausse des livraisons d'Airbus et l'amplification du volume d'affaires généré par l'ensemble des activités Défense. Les livraisons d'Airbus devraient croître d'au moins 10 % en 2006. EADS prévoit un taux de change moyen de 1 euro = 1,30 USD.

Le résultat opérationnel EBIT* devrait progresser pour s'établir entre 3,2 milliards d'euros et 3,4 milliards d'euros (2005 : 2,85 milliards d'euros), principalement sous l'effet du surcroît de volume d'Airbus et des meilleures performances d'exploitation attendues dans toutes les Divisions, et ce malgré l'augmentation des coûts de R&D et l'incidence négative du dollar US en raison de l'arrivée à maturité de couvertures de change à des taux moins attractifs.

Dans la lignée de l'importante génération de trésorerie en 2005, les flux de trésorerie avant financement client devraient rester soutenus en 2006, et ce malgré la hausse des

stocks liée à la montée en puissance des livraisons, en particulier de l'A380.

En 2006, le bénéfice par action devrait progresser pour s'élever entre 2,35 euros et 2,55 euros (2005 : 2,85 euros), sur la base d'un volume moyen attendu d'environ 795 millions d'actions et un taux de clôture du dollar US du même ordre que celui de fin 2005.

- 1) Les unités opérationnelles ATR, EADS EFW, EADS Socata et EADS Sogerma Services sont classées dans la catégorie « Autres activités », laquelle ne constitue pas une Division d'EADS à part entière.
- 2) Le chiffre de l'année antérieure est retraité pour prendre en compte les dépenses d'option d'achat d'actions (-12 millions d'euros pour le Groupe EADS) conformément à la première application de la norme IFRS 2.
- 3) Les contributions des activités Avions commerciaux s'entendent prix catalogue.

7. Les défis stratégiques d'EADS

7.1 Les défis stratégiques

Défis et opportunités

Depuis sa création, l'intégration du Groupe a été réalisée avec succès et EADS s'est dotée d'une nouvelle direction en 2005. EADS a lancé de nouveaux programmes majeurs, a pénétré de nouveaux segments d'activité et a pris pied sur de nouveaux marchés internationaux. Le Groupe a réalisé des résultats financiers solides malgré un contexte géopolitique et macroéconomique perturbé.

L'environnement commercial est toujours considéré comme volatil aujourd'hui. L'appréciation de l'euro par rapport au dollar américain est de plus en plus préjudiciable et les cours élevés du pétrole soumettent les clients d'EADS à de fortes pressions. Les marchés domestiques traditionnels d'EADS ne progressent pas au même rythme que l'Asie. En outre, l'instabilité au Moyen-Orient et les menaces terroristes persistent.

Pourtant, l'amélioration des conditions de marché dans les secteurs où opère EADS est manifeste : le transport aérien a renoué avec la croissance, qui n'a jamais été aussi élevée. Après avoir atteint des niveaux record en 2004 avec 14 % de trafic en plus, 2005 a enregistré une croissance du transport aérien dans le monde d'environ 7,5 %. À long terme, le marché devrait, selon les estimations d'EADS, connaître une croissance moyenne de 5,2 % au cours des 20 prochaines années. Le marché est actuellement en pleine phase ascendante, mais EADS doit affronter une concurrence agressive car la position de leader d'Airbus a relégué Boeing au rang de challenger.

Le marché des hélicoptères se caractérise par une croissance régulière du civil et parapublic, segment où Eurocopter est numéro un mondial. Le marché des hélicoptères militaires progresse de manière importante, avec l'entrée en production de grands programmes, notamment au niveau européen.

Dans la défense, les budgets restent soumis à de fortes pressions. La nouvelle priorité accordée par les États à la Défense et à la Sécurité intérieure, ainsi qu'aux offres de services crée pour EADS des opportunités de gains, qui

devraient en partie compenser la tendance à la compression budgétaire qu'on relève sur tous les grands marchés du Groupe. En outre, EADS va suivre de très près les perspectives de consolidation du secteur de la défense en Europe et examiner toutes les options stratégiques possibles afin de sécuriser sa position et de développer ses activités dans des domaines présentant un intérêt majeur, à l'image de ce que le Groupe a récemment réalisé avec l'acquisition conjointe d'Atlas dans le cadre de la consolidation actuellement en cours dans le secteur naval.

Dans le domaine spatial, l'activité institutionnelle est assurée d'une croissance annuelle, stable et prévisible, de l'ordre de 2,5 % jusqu'en 2010. Les programmes et services à vocation militaire représentent un supplément de croissance potentielle pour EADS alors que le marché des lanceurs commerciaux et des satellites reste très délicat compte tenu du nombre important de concurrents dans le monde.

Pérenniser l'amélioration de la croissance et de la rentabilité du Groupe

À long terme, EADS entend devenir le leader mondial de l'aéronautique, de l'espace et de la défense à l'horizon 2015, tant en termes de produits, que de performance, de rentabilité et de présence internationale. Le succès futur d'EADS résidera dans sa capacité à dégager une croissance rentable, même en période de conjoncture défavorable. Dans les années à venir, la réussite d'EADS se mesurera à l'aune de la réalisation des 4 objectifs ambitieux décrits ci-après :

Maintenir la parité à long terme sur le marché de l'aviation commerciale : EADS continuera d'être un pionnier de l'innovation et de la satisfaction de ses clients, et poursuivra le développement de son modèle économique en privilégiant les partenariats internationaux lui conférant une longueur d'avance sur ses concurrents.

Développer de solides vecteurs de croissance dans la défense, l'espace et les hélicoptères civils : confronté aux restrictions des budgets consacrés aux équipements des gouvernements européens et à la pénurie de nouveaux programmes en Europe, EADS entend poursuivre sa stratégie

de croissance en adoptant une approche globale, avec des acquisitions stratégiques sur les marchés-clés et en accroissant ses efforts pour offrir de nouvelles solutions en capitalisant sur la large base de savoir-faire et de produits du Groupe.

Devenir un groupe industriel véritablement mondial : l'acquisition d'une telle envergure est devenue une condition préalable indispensable pour accéder au potentiel de croissance des marchés où l'approche commerciale traditionnelle a démontré ses limites. EADS est ainsi en train de développer une stratégie industrielle à long terme et met en place une politique d'implantation industrielle sur l'ensemble des marchés porteurs.

Atteindre les meilleurs niveaux de rentabilité du secteur : EADS vise à atteindre ses objectifs stratégiques à long terme, tout en dégagant une rentabilité supérieure sur chacun de ses segments d'activité. Le Groupe a déjà fait progresser sa marge opérationnelle (calculée sur l'EBIT*), de 5,1 % en 2001 à 8,3 % en 2005, soit le niveau le plus élevé jamais atteint et cette amélioration devrait se poursuivre.

Afin de remplir ces objectifs stratégiques et améliorer la rentabilité, les dirigeants d'EADS ont identifié 3 principes directeurs de croissance et de rentabilité à suivre : internationalisation, innovation et amélioration.

Internationalisation - Devenir un groupe industriel mondial

EADS a construit avec succès un groupe industriel européen qui réalise plus de 55 % de ses ventes hors des frontières de l'Europe. Dans certains pays toutefois, une présence industrielle locale est un élément indispensable et déterminant. Cette présence doit cependant être orchestrée au niveau du Groupe afin de permettre une certaine anticipation, une cohérence et la réalisation de synergies entre Unités Opérationnelles.

Suivant cette approche, EADS cherche à s'établir comme acteur local fort sur les marchés stratégiques que sont les États-Unis, la Chine, la Russie, la Corée du Sud et l'Inde. Sur ces marchés, EADS cherche à bâtir une empreinte industrielle ciblée offrant un accès long terme à ces marchés, tout en bénéficiant de leur potentiel de croissance, de compétences technologiques et de leurs structures de coût, d'une couverture naturelle des changes et d'un partage des risques. C'est aussi un moyen de contenir la concurrence

qu'elle soit locale ou internationale. Au-delà, EADS continuera à évoluer avec le paysage industriel et commercial mondial, concentrée non seulement sur les marchés principaux mentionnés ci-dessus, mais également sur d'autres pays au potentiel significatif tels que le Brésil, la Turquie, la Pologne et l'Australie.

Aux États-Unis, EADS vise à apparaître comme une entreprise citoyenne, respectée sur le premier marché mondial de la défense et de la sécurité intérieure. Pour y parvenir, le Groupe applique une approche stratégique qui se fonde sur quatre piliers : la création d'une présence industrielle aux États-Unis, le développement de relations transatlantiques avec les principaux acteurs américains de l'aéronautique et de la défense, l'acquisition de sociétés de défense de petite et moyenne tailles et la coopération avec les principales sociétés américaines du secteur. En 2005, plusieurs accords importants ont ainsi été conclus: MTAD s'est allié avec Raytheon pour la campagne Future Cargo Aircraft, avec Northrop Grumman pour l'avion-ravitailleur KC-30 (décision comprise d'une chaîne d'assemblage final en Alabama) et Eurocopter avec Sikorsky pour le programme Light Utility Helicopter.

La Chine a été le pays pionnier pour l'établissement de l'approche industrielle à long terme d'EADS. La coopération industrielle a été progressivement élargie au cours des dernières années. Elle s'est accentuée en 2005 avec la signature de plusieurs accords stratégiques avec des partenaires chinois. Eurocopter a signé un accord avec AVIC II en vue de développer et produire conjointement un nouvel hélicoptère. Airbus propose un partage des risques et la possibilité d'implanter une chaîne d'assemblage final pour les avions mono couloirs d'Airbus en Chine est en cours d'évaluation. Le Groupe a investi dans des partenariats stratégiques à long terme en Chine, afin de soutenir le leadership d'EADS dans l'aviation commerciale.

En Corée du Sud, après un long processus de sélection, Eurocopter a été choisi pour développer, en collaboration avec KAI, un nouvel hélicoptère de transport militaire (8 tonnes). Ce projet doit servir de base à l'expansion commerciale d'EADS en Corée du Sud.

L'Inde s'est déjà affirmée comme un marché à fort potentiel commercial (211 commandes nettes enregistrées en 2005, soit 20 % du total des commandes, de la part de Kingfisher, Air Deccan, Indigo et Jet Airways). Le défi actuel consiste

désormais à s'appuyer sur ces succès pour se développer dans la Défense, qui représente la plus grande part de la croissance potentielle du marché indien.

Alors que la Russie connaît un développement économique prometteur, l'industrie russe de l'espace et de la défense se renforce à force de restructuration et de consolidation. Avec l'acquisition en 2005 d'une participation de 10 % dans Irkut, EADS investit dans un acteur clef du futur paysage industriel en Russie.

Innovation - Se concentrer sur tous les aspects technologiques et proposer des solutions d'avant-garde

L'innovation en matière de produits, de technologies, de fabrication et d'offres clients sera déterminante pour définir ce qu'il adviendra d'EADS dans l'avenir. Les cycles d'innovation raccourcissent et de nouveaux concurrents apparaissent dans tous les domaines d'activité du Groupe. Pour maintenir son leadership à l'avenir, le Groupe devra toujours conserver une longueur d'avance et couvrir un large éventail de capacités.

En valeur absolue comme en pourcentage du chiffre d'affaires, EADS a constamment consacré davantage de ressources propres à la recherche et au développement que ses pairs. En 2005, EADS a autofinancé environ 2,1 milliards d'euros pour la recherche et le développement, soit l'équivalent de 6 % du chiffre d'affaires de 2005. La Direction est convaincue que cet investissement soutenu en R&D lui procure un avantage concurrentiel important et assure un retour positif sur investissement. EADS considère cette vision à long terme importante pour la croissance de la création de valeur pour ses actionnaires.

Afin de maintenir son avance technologique, EADS s'est fixé des objectifs ambitieux pour son approche de l'innovation technologique. Grâce au recours systématique aux tout derniers outils numériques de conception et d'ingénierie, le Groupe sera en mesure de réduire les délais de développement de ses nouvelles plates-formes. EADS prévoit d'amplifier son suivi de nouvelles technologies clés et d'accélérer ses processus pour créer ou compenser des lacunes technologiques vis-à-vis de ses concurrents.

EADS va privilégier la détection de technologies disruptives et

accroître son ouverture aux idées extérieures. De ce fait, le Groupe entend multiplier par deux le nombre de programmes technologiques qu'il développera à l'international en coopération avec des partenaires universitaires et industriels.

Dans le domaine de la défense, deux facteurs ont modifié la demande : le processus de transformation que connaissent actuellement les forces armées aux États-Unis et en Europe, ainsi que les agences en charge de la sécurité publique ; et l'obligation faite aux gouvernements d'une utilisation plus efficace des budgets de défense. Par conséquent, EADS est tenue d'apporter de nouvelles solutions en tant qu'intégrateur de grands systèmes et capacités pour les programmes de défense et de sécurité intérieure dans des domaines tels que le C4ISR, la sécurité des frontières, la défense aérienne étendue, les drones et l'espace à vocation militaire.

En complément des systèmes, l'offre de solutions de services innovantes constitue également un enjeu décisif pour étendre son leadership au sein des programmes. EADS entend ainsi développer son offre de services externalisés, en s'appuyant davantage sur le succès remporté par Paradigm et sur les perspectives offertes par le FTSA (futur avion stratégique ravitailleur).

Amélioration - Honorer le carnet de commandes record d'EADS, dans le respect des délais, de la qualité et des coûts, et de la satisfaction du client

Avec un carnet de commandes record qui dépasse largement 253 milliards d'euros, il est vital pour EADS de pouvoir livrer des produits conformes aux engagements pris, afin de transformer ce réservoir de croissance en rentabilité.

Cette rentabilité dépendra donc de la capacité d'EADS à améliorer sa performance opérationnelle mesurée en temps, en coût et en qualité aussi bien au sein du Groupe que chez ses principaux fournisseurs.

Les améliorations de la performance opérationnelle exigeront le suivi en temps réel de l'état d'avancement des opérations et des échanges de données entre EADS et ses principaux fournisseurs. Ces efforts seront soutenus par la planification intégrée et l'exécution de processus de collaboration en circuit fermé et des outils conçus pour soutenir la prise de décision efficace et permettre une réactivité immédiate.

Le succès de la mise en place et de la réalisation de programmes et de projets d'amélioration dans l'ensemble des Divisions et des Directions du Groupe sera la priorité absolue d'EADS au cours des prochaines années.

7.2 Perspectives des Divisions

7.2.1 Airbus

En l'état actuel, le carnet de commandes d'Airbus va générer une progression des livraisons de plus de 10 % en 2006, qui devrait se poursuivre à un rythme soutenu au cours des prochaines années.

Par ailleurs, à la suite de la mise en œuvre du programme de réduction des coûts « Route 06 » et de l'amélioration supplémentaire de sa rentabilité, Airbus est prêt à faire face à la dégradation anticipée du taux de couverture euro/dollar à compter de 2007.

Après un niveau particulièrement élevé de ses commandes en 2005, l'optimisme reste de mise chez Airbus quant à sa capacité à conserver un carnet de commandes record en 2006 au vu de la fermeté de la demande en Asie. Airbus jouira ainsi d'une visibilité sur ses livraisons futures tout au long de l'année. Dans un proche avenir, les compagnies aériennes américaines qui n'ont pas pris part au bond des commandes en 2005, devraient à leur tour investir dans de nouveaux appareils, plus économes en carburant.

7.2.2 Avions de Transport Militaire (MTA)

La gamme d'appareils de transport militaire proposée par la Division est particulièrement adaptée aux besoins des États désireux de rééquiper leurs armées de l'air et autres services. Fort de sa capacité de charge supérieure, de sa vitesse et de ses aptitudes en vol tactique à faible altitude, l'A400M commence non seulement à enregistrer des commandes à l'exportation, mais aussi à s'imposer comme incontournable pour les gouvernements qui souhaitent renouveler leur flotte vieillissante d'appareils de transport militaire lourd.

La division MTA est en lice dans un certain nombre d'appels d'offres. Elle attend en 2006 la signature finale du

gouvernement britannique pour le programme de 14 milliards d'euros du futur avion stratégique ravitailleur (Future Strategic Tanker Air), qui inclut 14 A330 MRTT. Aux États-Unis, la Division a participé à des appels d'offres en partenariat avec Northrop Grumman et Raytheon, notamment pour le programme de renouvellement des avions ravitailleurs et pour le futur avion cargo, qui sera fourni aux armées de l'air et de terre. La commande passée par le Portugal, début 2006, portant sur 12 appareils C-295, illustre la position prédominante de la division MTA sur le segment des appareils de transport moyens et légers.

Lors des prochaines années, la Division devrait dégager un chiffre d'affaires et un EBIT* (résultat opérationnel) plus élevés, grâce à l'A400M et aux avions ravitailleurs, qui contribueront de manière significative à son augmentation. En outre, la division MTA se trouve en position de force pour élargir son carnet de commandes sur le segment des appareils militaires moyens et légers.

7.2.3 Eurocopter

Eurocopter aborde l'avenir avec une gamme complète de produits concurrentiels, un imposant carnet de commandes et un solide positionnement stratégique. Pour répondre aux campagnes commerciales majeures en cours, telles que celle pour la fourniture d'un hélicoptère utilitaire léger à l'armée américaine, la Division propose une offre extrêmement compétitive d'hélicoptères et de services de nouvelle génération, à un moment où la demande est croissante. Le portefeuille bien équilibré des activités d'Eurocopter et la taille de la flotte « en service » réduisent les risques financiers normalement associés aux cycles de marché des nouveaux hélicoptères.

D'un point de vue stratégique, Eurocopter a déjà apporté la preuve de sa capacité à développer des accords de coopération internationale sur des marchés en croissance rapide, renforçant ainsi son carnet de commandes et son accès à des compétences précieuses. Parallèlement, Eurocopter entend protéger, voire améliorer, son avance technologique - condition préalable indispensable à un développement durable. Par ailleurs, sa capacité à offrir et certifier des solutions personnalisées pour des clients orientés par mission lui confèrera inmanquablement un précieux atout stratégique.

En 2006, Eurocopter anticipe une croissance supplémentaire de son chiffre d'affaires et de sa rentabilité, et prévoit de consolider sa place prépondérante sur le marché mondial. À plus long terme, cette croissance devrait s'inscrire dans la durée, grâce à une contribution plus significative au chiffre d'affaires de l'activité militaire, amenée à progresser, tirée par une augmentation régulière de la demande.

7.2.4 Systèmes de Défense et de Sécurité (“DS”)

En s'appuyant sur la solidité de son activité de plates-formes de défense qui représente la majeure partie de son chiffre d'affaires, la division Systèmes de Défense et de Sécurité met en place une stratégie consistant à améliorer ses activités dans le domaine de la sécurité. Tandis qu'Eurofighter et les contrats de missiles forment l'ossature de son carnet de commandes, l'apport de capacités supplémentaires dans les systèmes de commandement et de contrôle, les systèmes maritimes, la sécurité dans le monde, les communications sécurisées, constituent des axes prioritaires pour le Groupe car ce sont autant de segments sur lesquels EADS a identifié des opportunités de croissance à moyen terme.

Forte de sa nouvelle réorganisation, la Division bénéficiera d'un meilleur accès aux marchés et d'une interface optimisée avec ses marchés domestiques. L'intégration des fonctions centrales au niveau de la Division se traduira par une diminution des coûts, tout en permettant de poursuivre sur la voie de l'amélioration de la rentabilité. En outre, les unités opérationnelles Systèmes de Défense et de Communications (DCS), Electronique de Défense (DE) et Military Air Systems ont été dotées de nouvelles structures qui, parallèlement à l'intégration de LFK au sein de l'activité missiles de MBDA, permettront de réaliser des gains d'efficacité.

En 2006, la division Systèmes de Défense et de Sécurité va continuer d'évoluer pour passer du développement à

davantage de production en termes de missiles et autres produits. De plus, les campagnes à l'export d'Eurofighter vont certainement raffermir son carnet de commandes, et le développement de produits dans les Drones est susceptible de stimuler la demande des clients. Dans l'avenir, les activités de sécurité devraient apporter une contribution toujours plus importante au chiffre d'affaires.

7.2.5 Espace

Pionnier des communications sécurisées par satellite, l'unité opérationnelle EADS SPACE Services est en position favorable pour remporter de nouveaux contrats sur ce marché en pleine expansion. De plus, la Division dispose d'offres de produits adaptés aux besoins en pleine évolution de ses clients, comme en attestent la qualification obtenue par son puissant lanceur Ariane 5 ECA, d'une capacité de charge utile de 10 tonnes, la fiabilité avérée de ses satellites modulaires Eurostar 3000 et son contrat pour la mise au point du satellite à haute performance, Alphabus. Les perspectives d'activité avec la clientèle institutionnelle sont stables à l'issue de la réunion du Conseil des ministres de l'Agence spatiale européenne (ESA) tenue en décembre 2005 qui a arrêté les budgets des quatre prochaines années. La poursuite du projet Galileo indique la détermination de l'Europe à maintenir un accès spatial indépendant.

Pour l'exercice en cours, la Division poursuivra sur la voie de la croissance tant au niveau de son chiffre d'affaires que de son EBIT*. EADS SPACE Transportation et EADS SPACE Services seront les relais de cette solide progression du chiffre d'affaires. Les avancées en termes d'amélioration des coûts chez Astrium et SPACE Transportation, comme prévu dans le cadre de la rationalisation des activités et de l'amélioration de l'efficacité de la chaîne logistique, vont être source d'appréciation des marges. La progression du chiffre d'affaires et des marges entraîneront une hausse de l'EBIT*.

8. Présentation des résolutions proposées par le Conseil d'administration

Les informations contenues dans le présent Rapport du Conseil et son annexe, ainsi que dans le Rapport des auditeurs vous permettront de vous faire une opinion sur la situation et les activités de la Société soumises à votre approbation.

Première résolution

Nous recommandons à la présente Assemblée d'accepter et d'approuver le présent Rapport du Conseil incluant, en vertu de la loi néerlandaise et des recommandations du Code néerlandais, le chapitre sur le Gouvernement d'entreprise, la politique de dividendes et la politique proposée de rémunération des membres du Conseil, tels que décrits dans le présent Rapport du Conseil.

Deuxième et troisième résolutions

Nous proposons à la présente Assemblée d'approuver les états financiers d'EADS N.V. audités de l'exercice 2005, et de décider d'incorporer le bénéfice net de 1 676 millions d'euros tel qu'il ressort du compte de résultat statutaire d'EADS N.V. audité au titre de l'exercice 2005 aux bénéfices non distribués et d'effectuer un paiement aux actionnaires d'un montant brut de 0,65 euro par action s'imputant sur les réserves distribuables le 1^{er} juin 2006.

Quatrième résolution

Nous recommandons à la présente Assemblée de donner quitus aux membres du Conseil pour leur gestion des activités de la Société au titre de l'exercice 2005.

Cinquième résolution

Nous proposons à la présente Assemblée de nommer Ernst & Young Accountants domiciliée Drentestraat 20, 1083 HK Amsterdam, Pays-Bas, et KPMG Accountants N.V., domiciliée K.P. van der Mandelelaan 41-43, 3062 MB Rotterdam, Pays-Bas, en qualité d'auditeurs de la Société pour l'exercice 2006. Notre proposition vise donc à reconduire le mandat des auditeurs pour l'exercice en cours, ces auditeurs ayant respectivement apporté au Comité d'audit d'EADS les garanties de leurs qualifications, de leurs performances et de leur indépendance.

Sixième résolution

Nous proposons à la présente Assemblée d'approuver la reconduction de l'autorisation donnée au Conseil d'émettre des actions représentant jusqu'à 1 % du capital social autorisé de la Société pour une période qui expirera avec l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2007 et, notamment, des pouvoirs spéciaux d'approbation des plans de rémunération à long terme et ESOP, la précédente autorisation expirant à l'issue de la présente Assemblée.

Comme les années précédentes, la Société prévoit la possibilité de la mise en œuvre d'un plan de rémunération à long terme en 2006. Un tel plan devra être soumis à l'agrément formel du Conseil.

La Société prévoit aussi de mettre en œuvre un ESOP en 2006. Celui-ci devra aussi être formellement approuvé par le Conseil.

Septième résolution

Nous proposons à la présente Assemblée d'approuver l'annulation des actions rachetées par la Société dans la limite de 6 656 970 actions, afin de compenser l'effet dilutif résultant de l'émission d'actions pour les besoins de l'ESOP 2005 et de l'exercice des options de souscription d'actions des SOP 2000, 2001 et 2002 en 2005.

Huitième résolution

Nous proposons à la présente Assemblée d'approuver la reconduction, pour une nouvelle période de 18 mois à compter de la date de la présente Assemblée Générale, de l'autorisation donnée au Conseil de racheter des actions de la Société, par tout moyen, y compris par produits dérivés, sur tout marché boursier ou autrement. Cette autorisation annule et remplace l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 11 mai 2005 en sa dixième résolution. Les objectifs des programmes de rachat qui seront mis en place par EADS seront déterminés au cas par cas par le Conseil en fonction des besoins et des opportunités. Pour des informations

supplémentaires sur les programmes de rachat par EADS, y compris leurs objectifs, caractéristiques et bilan, le lecteur pourra se référer au site Internet d'EADS à l'adresse www.eads.com (Relations Investisseurs) et aux documents qui y figurent déposés et/ou approuvés par les autorités boursières compétentes.

Les résolutions soumises à votre vote sont strictement conformes aux termes du présent Rapport du Conseil et, selon notre opinion, sont dans l'intérêt de la Société et du développement de ses activités.

Par conséquent, nous vous invitons à adopter les résolutions et vous remercions de la confiance indéfectible que vous nous avez témoignée aux étapes clés depuis la création d'EADS.

Le Conseil d'administration

États Financiers Consolidés (IFRS)

1. Comptes de résultat consolidés (IFRS)

(en millions d'€)	Note	2005	2004	2003
Chiffre d'affaires	5, 6	34 206	31 761	30 133
Coût des produits vendus	7	(27 530)	(25 522) ⁽¹⁾	(24 594)
Marge brute		6 676	6 239	5 539
Frais commerciaux	7	(832)	(798)	(776)
Frais administratifs	7	(1 351)	(1 321)	(1 386)
Frais de recherche et développement		(2 075)	(2 126)	(2 189)
Autre produits	8	222	314	196
Autre charges		(153)	(177)	(823)
<i>dont dotations aux amortissements des écarts d'acquisition et dépréciations associées</i>	12	0	0	(567)
Part des résultats des sociétés mises en équivalence	9	210	88	224
Autres produits (charges) liés aux participations	9	15	(4)	(38)
Résultat avant charges financières et impôt sur les bénéfices	5	2 712	2 215	747
Charges d'intérêts, net		(155)	(275)	(203)
Autres éléments du résultat financier		(22)	(55)	148
Résultat financier	10	(177)	(330)	(55)
Impôt sur les bénéfices	11	(825)	(664)	(474)
Bénéfice net de l'exercice		1 710	1 221	218
Résultat net imputable aux :				
Actionnaires de la société mère		1 676	1 203 ^{(1) (2)}	206 ⁽²⁾
Intérêts minoritaires		34	18 ⁽²⁾	12 ⁽¹⁾
		1 710	1 221	218
Résultat par action			€	€
De base	35	2,11	1,50 ^{(1) (2)}	0,26 ⁽²⁾
Dilué	35	2,09	1,50 ^{(1) (2)}	0,26 ⁽²⁾
Distribution par action (2005 : proposition)	20	0,65	0,50	0,40

(1) Pour l'effet de l'application rétrospective de la norme IFRS 2 « Paiement en actions », veuillez vous reporter aux « Modifications des règles comptables » à la note 2.

(2) Pour l'effet de l'application rétrospective de la norme IAS 32 « Instruments financiers : information et présentation » (révisée en 2004) relative aux options de vente accordées aux intérêts minoritaires, veuillez vous reporter aux « Modifications des règles comptables » à la note 2.

Les notes annexes font partie intégrante des États Financiers Consolidés.

2. Bilans consolidés (IFRS)

(en millions d'€)	Note	au 31 décembre	
		2005	2004
Actif consolidé			
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	12	11 052	10 549*
Immobilisations corporelles	13	13 817	12 797*
Immeubles de placement	33	134	159*
Participations mises en équivalence	14	1 908	1 738
Autres participations financières et actifs financiers non courants	14	1 938	2 110
Autres actifs non courants	17	3 610	7 096*
Impôts différés actifs	11	2 557	2 548*
Valeurs mobilières de placement non courants	18	1 011	466
		36 027	37 463
Actifs courants			
Stocks	15	15 425	12 334*
Créances clients	16	4 802	4 406
Portion courante des actifs financiers non courants	14	237	242*
Autres actifs courants	17	3 201	4 697*
Actifs d'impôts courants		237	303*
Valeurs mobilières de placement	18	29	0*
Disponibilités		9 546	8 718
		33 477	30 700
Actifs non courants destinés à la vente	19	881	0
Total actif consolidé		70 385	68 163
Capitaux propres et dettes consolidés			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère			
Capital social		818	810
Réserves consolidées		9 371	7 899*
Autres écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés		3 982	7 678
Actions propres		(445)	(177)
		13 726	16 210
Intérêts minoritaires		176	144*
Total capitaux propres consolidés	20	13 902	16 354
Dettes courantes			
Provisions non courantes	21	6 879	6 074*
Dettes financières non courantes	22	4 189	4 405*
Autres dettes non courantes	24	9 971	8 777*
Impôts différés passifs	11	2 376	4 134
Produits constatés d'avance non courants	26	1 324	1 490*
		24 739	24 880
Dettes courantes			
Provisions courantes	21	2 727	2 350
Dettes financières courantes	22	908	818*
Dettes sur options de vente accordées aux intérêts minoritaires	23	3 500	3 500*
Dettes fournisseurs	25	6 634	5 860
Autres dettes courantes	24	17 166	13 722*
Dettes d'impôts courantes		174	178
Produits constatés d'avance courants	26	573	501*
		31 682	26 929
Dettes non courantes destinées à la vente	19	62	0
Total dettes consolidées		56 483	51 809
Total capitaux propres et dettes consolidés		70 385	68 163

* Pour les effets de l'application rétrospective des normes IAS, veuillez vous reporter aux « Modifications des règles comptables » à la note 2, ainsi qu'à la section pertinente des notes annexes.

Les notes annexes font partie intégrante des États Financiers Consolidés.

3. Tableau des flux de trésorerie consolidés (IFRS)

(en millions d'€)	Note	2005	2004	2003
Résultat net de l'exercice imputable aux actionnaires de la société mère		1 676	1 203 ⁽¹⁾⁽²⁾	206 ⁽²⁾
Part relative aux intérêts minoritaires		34	18 ⁽²⁾	12 ⁽²⁾
<i>Retraitements pour rétablir la concordance entre le résultat net et les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation :</i>				
Dotations aux amortissements et aux provisions sur actif immobilisé		1 653	1 621	2 375
Écarts de réévaluation et reprise des réserves de conversion		261	(188) ⁽¹⁾	263
Charges/(Produits) d'impôts différés		386	537	(138)
(Plus)/Moins-values sur cessions d'actifs non courants		(170)	(8)	50)
Part des résultats des sociétés mises en équivalence		(210)	(88)	(224)
(Reprises)/Dotations aux provisions courantes et non courantes et variation des actifs et dettes d'impôts courants		238	(237)	246
Variation des autres actifs et passifs courants		1 239	2 155	2 019
- Stocks		(3 264)	366 ⁽³⁾	(551) ⁽³⁾
- Créances clients		(388)	(403)	168
- Dettes fournisseurs		666	756	116
- Autres actifs et passifs courants		4 225	1 436 ⁽³⁾	2 286 ⁽³⁾
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		5 107	5 013	4 709
Investissements :				
- Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		(2 818)	(3 017)	(2 672)
- Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		101	36	47
- Acquisitions de filiales (nettes de trésorerie)	27	(131)	(100)	(92)
- Produits de cession de filiales (nets de trésorerie)		89	0	32
- Décaissements au titre des participations mises en équivalence et des autres participations et actifs financiers non courants		(659)	(482)	(728)
- Produits de cessions de participations mises en équivalence et d'autres participations et actifs financiers non courants		485	492	346
- Dividendes reçus des participations mises en équivalence		36	36	38
- Décaissements relatifs aux biens donnés en location		(40)	(656)	(279)
- Produits de cession relatifs aux biens donnés en location		256	74	8
- Augmentation des créances sur contrats de location-financement		(219)	(261)	(443)
- Diminution des créances sur contrats de location-financement		85	110	84
(Acquisitions)/Cessions de valeurs mobilières de placement non courantes		(559)	10	336
Accroissement/(Diminution) de la trésorerie liée aux variations de périmètre		12	9	(152)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(3 362)	(3 749)	(3 475)
Accroissement net/(Diminution nette) des dettes financières courantes et non courantes	27	(344)	474	1 132
Distribution aux actionnaires de la société mère		(396)	(320)	(240)
Décaissements liés aux options de vente accordées aux intérêts minoritaires		(93)	(64)	(38)
Augmentations de capital		187	43	21
Achats d'actions propres		(288)	(81)	(31)
Autres mouvements divers relatifs aux activités de financement		0	0	8
Flux de trésorerie provenant des / (affectés aux) activités de financement		(934)	52	852
Incidence sur la trésorerie des variations des taux de change et des autres écarts de réévaluation		17	(2)	(83)
Augmentation nette des comptes de trésorerie		828	1 314	2 003
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice		8 718	7 404	5 401
Trésorerie à la clôture de l'exercice		9 546	8 718	7 404

Le tableau suivant fournit des informations complémentaires relatives aux flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation :

(en millions d'€)	2005	2004	2003
Intérêts financiers payés	(242)	(367)	(311)
Impôts sur les bénéfices courants décaissés	(265)	(302)	(383)
Intérêts financiers perçus	313	329	338
Dividendes perçus	55	57	55

(1) Pour l'effet de l'application rétrospective de la norme IFRS 2 « Paiement en actions », veuillez vous reporter aux « Modifications des règles comptables » à la Note 2.

(2) Pour l'effet de l'application rétrospective de la norme IAS 32 « Instruments financiers : information et présentation » (révisée en 2004) relative aux options de vente accordées aux intérêts minoritaires, veuillez vous reporter aux « Modifications des règles comptables » à la note 2.

(3) Les acomptes reçus des clients relatifs aux stocks sont présentés parmi les autres dettes courantes et non courantes.

Les données des exercices précédents ont été ajustées en conséquence (voir la note 15 « Stocks », et la note 24 « Autres éléments de passif »).

Les notes annexes font partie intégrante des États Financiers Consolidés.

Pour de plus amples détails, veuillez vous reporter à la note 27 « Tableau des flux de trésorerie consolidés ».

4. Tableau de variation des capitaux propres consolidés (IFRS)

(en millions d'€)	Note	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère					Total	Total	
		Capital social	Primes d'apport ou d'émission	Réserves consolidées	Autres écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés (AOCI)	Actions propres		Intérêts minoritaires	capitaux propres
Solde au 31 décembre 2002		811	9 922	(264)	2 452	(156)	12 765	1 361	14 126
Effets de l'application rétrospective des normes IAS ⁽¹⁾	20			(2 594)	723		(1 871)	(1 212)	(3 083)
Solde au 31 décembre 2002, ajusté		811	9 922	(2 858)	3 175	(156)	10 894	149	11 043
Augmentation de capital		2	19				21		21
Bénéfice net de l'exercice				206			206	12	218
Distribution aux actionnaires de la société mère/ aux intérêts minoritaires			(240)				(240)	(9)	(249)
Cessions d'intérêts minoritaires								(26)	(26)
Achats d'actions propres						(31)	(31)		(31)
Variation des autres écarts de réévaluation à la juste valeur				4 299		4 299		4 299	
dont variation de valeur de marché des valeurs mobilières de placement					154				
dont variation de la juste valeur des instruments de couverture					3 123				
dont variation des réserves de conversion					1 022				

États Financiers Consolidés (IFRS)

(en millions d'€)	Note	Capital social	Primes d'apport ou d'émission	Réserves consolidées	Autres écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés (AOCI)	Actions propres	Total	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Solde au 31 décembre 2003		813	9 701	(2 652)	7 474	(187)	15 149	126	15 275
Augmentation de capital		2	41				43		43
Bénéfice net de l'exercice				1 203			1 203	18	1 221
Paiement en actions (IFRS 2) ⁽²⁾	31			12			12		12
Distribution aux actionnaires de la société mère			(320)				(320)		(320)
Achats d'actions propres						(81)	(81)		(81)
Annulation d'actions propres		(5)	(86)			91	0		0
Autres écarts de réévaluation à la juste valeur					204		204		204
dont variation de valeur de marché des valeurs mobilières de placement					33				
dont variation de la juste valeur des instruments de couverture					610				
dont variation des réserves de conversion					(439)				
Solde au 31 décembre 2004		810	9 336	(1 437)	7 678	(177)	16 210	144	16 354
Augmentation de capital	20	9	178				187		187
Bénéfice net de l'exercice				1 676			1 676	34	1 710
Paiement en actions (IFRS 2)	31			33			33		33
Distribution aux actionnaires de la société mère			(396)				(396)		(396)
Achats d'actions propres	20					(288)	(288)		(288)
Annulation d'actions propres	20	(1)	(19)			20	0		0
Autres écarts de réévaluation à la juste valeur					(3 696)		(3 696)	(2)	(3 698)
dont variation de valeur de marché des valeurs mobilières de placement					45				
dont variation de la juste valeur des instruments de couverture	30 c				(3 685)				
dont variation des réserves de conversion					(56)			(2)	
Solde au 31 décembre 2005		818	9 099	272	3 982	(445)	13 726	176	13 902

(1) Pour l'effet de l'application rétrospective de la norme IAS 32 « Instruments financiers : information et présentation » (révisée en 2004) relative aux options de vente accordées aux intérêts minoritaires, veuillez vous reporter aux « Modifications des règles comptables » à la note 2.

(2) Pour l'effet de l'application rétrospective de la norme IFRS 2 « Paiement en actions », veuillez vous reporter aux « Modifications des règles comptables » à la note 2.

Les notes annexes font partie intégrante des États Financiers Consolidés.

Notes annexes aux États Financiers Consolidés (IFRS)

Règles de présentation	p. 38		
1. La Société	p. 38		
2. Principales règles et méthodes comptables	p. 38		
3. Périmètre de consolidation	p. 50		
4. Acquisitions et cessions	p. 50		
Notes annexes aux comptes de résultat consolidés (IFRS)	p. 51		
5. Informations sectorielles			
a) Informations sectorielles au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005	p. 52		
b) Informations sectorielles au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004	p. 53		
c) EBIT hors amortissement des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels	p. 54		
d) Chiffre d'affaires par destination	p. 54		
e) Dépenses d'investissement	p. 55		
f) Immobilisations corporelles par zone géographique	p. 55		
6. Chiffre d'affaires	p. 55		
7. Coûts par fonctions	p. 55		
8. Autres produits	p. 56		
9. Part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres produits (charges) liés aux participations	p. 56		
10. Résultat financier	p. 56		
11. Impôt sur les bénéfices	p. 56		
Notes annexes aux bilans consolidés (IFRS)	p. 60		
12. Immobilisations incorporelles	p. 60		
13. Immobilisations corporelles	p. 62		
14. Participations mises en équivalences, autres participations financières et actifs financiers non courants	p. 64		
15. Stocks	p. 67		
16. Créances clients	p. 67		
17. Autres actifs	p. 68		
18. Valeurs mobilières de placement	p. 68		
19. Actifs non courants destinés à la vente			p. 68
20. Capitaux propres consolidés			p. 69
21. Provisions			
a) Provisions pour rémunération différée			p. 71
b) Provisions pour régimes de retraite			p. 71
c) Instruments financiers			p. 72
d) Autres provisions			p. 73
22. Dettes financières			p. 74
23. Options de ventes accordées aux intérêts minoritaires			p. 74
24. Autres dettes			p. 75
25. Dettes fournisseurs			p. 75
26. Produits constatés d'avance			p. 75
Notes annexes aux tableaux de flux de trésorerie consolidés (IFRS)			p. 76
27. Tableau des flux de trésorerie consolidés			p. 76
Autres notes annexes aux comptes consolidés (IFRS)			p. 78
28. Litiges et réclamations			p. 78
29. Engagements hors bilan			p. 78
30. Informations relatives aux instruments financiers			
a) Gestion des risques financiers			p. 81
b) Montants notionnels			p. 83
c) Juste valeur des instruments financiers			p. 84
31. Paiement fondé sur des actions			
a) Plans d'options de souscription d'actions			p. 85
b) Plan d'actionnariat des salariés (PAS)			p. 89
32. Opérations entre parties liées			p. 89
33. Immeubles de placement			p. 90
34. Participations dans des coentreprises			p. 90
35. Résultat par action			p. 90
36. Effectif			p. 92
37. Événements postérieurs à la clôture			p. 92

Règles de présentation

1. La Société

Les États Financiers Consolidés ci-joints présentent la situation financière et le résultat des opérations de la société **European Aeronautic Defence and Space Company EADS N.V.** et de ses filiales (« EADS » ou le « Groupe »), société anonyme (« Naamloze Vennootschap ») de droit néerlandais, dont le siège social est situé à Amsterdam (Le Carré, Beechavenue 130-132, 1119 PR, Schiphol-Rijk, Pays-Bas). La principale activité d'EADS consiste en la construction d'avions commerciaux, d'hélicoptères civils, de lanceurs spatiaux commerciaux, de missiles, d'avions militaires, de satellites, de systèmes de défense et d'électronique de défense ainsi que toutes prestations de services associées à ces activités. Ces États Financiers Consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration d'EADS le 7 mars 2006 ; ils ont été établis et sont présentés en euros (« € »).

2. Principales règles et méthodes comptables

Les principales règles et méthodes comptables appliquées dans la préparation de ces États Financiers Consolidés sont présentées ci-dessous. Elles ont été appliquées invariablement à tous les exercices présentés, sauf indication contraire.

Référentiel comptable — Les états financiers consolidés d'EADS ont été établis conformément aux normes internationales de présentation de l'information financière IFRS (International Financial Reporting Standards), approuvées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), et avalisées par l'Union Européenne (« UE »). Elles comprennent (i) les normes IFRS, (ii) les normes comptables internationales (« IAS ») et (iii) les interprétations émanant de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC ») ou de l'ancien Standing Interpretations Committee (« SIC »).

Nouvelles normes

Fin mars 2004, l'IASB a finalisé la 1^{re} phase de son projet en cours sur les regroupements d'entreprises et adopté la nouvelle norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », remplaçant et annulant la norme IAS 22 « Regroupements d'entreprises », ainsi que les normes révisées IAS 36 « Dépréciation d'actifs » et IAS 38 « Immobilisations incorporelles ». EADS a décidé d'adopter de manière anticipée la norme IFRS 3, la norme IAS 36 révisée et la norme IAS 38 révisée et de les appliquer à compter du 1^{er} janvier 2004. Outre les révisions de treize normes IAS conjointement avec le Projet d'améliorations (publié en décembre 2003), l'IASB a fait paraître en 2004 cinq nouvelles normes et cinq interprétations, ainsi que des amendements / révisions. En 2005, l'IASB a fait paraître une nouvelle norme et deux interprétations, ainsi que les amendements / révisions figurant ci-dessous. Les normes et les interprétations imprimées en italique font état d'une date d'application plus tardive et n'ont pas encore été adoptées. Toutes les autres normes et interprétations figurant ci-dessous ont été adoptées par EADS et sont appliquées aux États Financiers Consolidés du Groupe au titre de l'exercice comptable débutant le 1^{er} janvier 2005. À l'exception de la norme IFRIC 4 « Déterminer si un accord contient un contrat de location » (parue en 2004) et l'amendement d'avril 2005 (« Couverture de flux de trésorerie au titre de transactions intragroupe futures ») à la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », EADS a décidé de n'opter pour l'adoption anticipée d'aucune des normes ou interprétations nouvelles, révisées ou amendées avant leur entrée en vigueur.

Projets d'améliorations (2003) :

IAS 1 Présentation des états financiers

IAS 2 Stocks

IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs

IAS 10 Événements postérieurs à clôture

IAS 16 Immobilisations corporelles

- IAS 17 Contrats de location
- IAS 21 Effets des variations des cours des monnaies étrangères
- IAS 24 Information relative aux parties liées
- IAS 27 États financiers consolidés et individuels
- IAS 28 Participations dans des entreprises associées
- IAS 31 Participations dans des coentreprises
- IAS 33 Résultat par action
- IAS 40 Immeubles de placement

Nouvelles normes :

- IFRS 2 Paiement fondé sur des actions (parue en 2004)
- IFRS 3 Regroupements d'entreprises (parue en 2004)
- IFRS 4 Contrats d'assurance (parue en 2004)
- IFRS 5 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées (parue en 2004)
- IFRS 6 Prospection et évaluation de ressources minérales (parue en 2004)
- IFRS 7 Instruments financiers : information à fournir (parue en 2005)

Nouvelles interprétations :

- IFRIC 1 Changes Variation des passifs existants relatifs au démantèlement, à la remise en état et similaires (parue en 2004)
- IFRIC 2 Parts sociales des entités coopératives et instruments similaires (parue en 2004)
- IFRIC 3 Droits d'émission (parue en 2004, retirée en 2005)
- IFRIC 4 Déterminer si un accord contient une location (parue en 2004)
- IFRIC 5 Droits aux intérêts émanant de fonds de gestion dédiés au démantèlement, à la remise en état et à la réhabilitation de l'environnement (parue en 2004)
- IFRIC 6 Passifs découlant de la participation à un marché déterminé - Déchets d'équipements électriques et électroniques (parue en 2005)
- IFRIC 7 Modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29 (parue en 2005)

Amendements/Révisions :

- IAS 1 Présentation des états financiers
Amendement (Août 2005)
Informations à fournir sur le capital
- IAS 19 Avantages du personnel
Amendement (Décembre 2004) : traitement des gains et pertes actuariels, régimes de groupe et informations à fournir
- IAS 32 Instruments financiers : informations à fournir et présentation
Révision (Décembre 2003)
Amendement (Mars 2004)
- IAS 36 Dépréciation d'actifs (Mars 2004)
- IAS 38 Immobilisations incorporelles (Mars 2004)
- IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation :
Révision (Décembre 2003)
Amendement (Mars 2004) : Comptabilité de couverture de juste valeur pour la couverture de portefeuille de risque de taux
Amendement (Décembre 2004) : Transition et comptabilisation initiale des actifs financiers et passifs financiers
Amendement (Avril 2005) Couverture de flux de trésorerie au titre de transactions intragroupe futures
Amendement (Juin 2005) Option juste valeur
Amendement (Août 2005) Contrats de garantie financière
- SIC 12 Consolidation – Entités ad hoc
Amendement (Novembre 2004) : Portée de SIC 12

Modifications des règles comptables liées aux normes ou aux interprétations IFRS nouvelles ou révisées

— La norme comptable révisée pour les transactions de paiement fondées sur des actions est décrite ci-dessous. L'impact principal de l'IFRS 2 sur les États Financiers Consolidés du Groupe consiste en la comptabilisation d'une charge, avec une contrepartie correspondante en capitaux propres pour les plans de stock-options des cadres supérieurs et des salariés et les plans d'actionnariat des salariés. Conformément aux règles de transition, EADS a appliqué rétroactivement la norme en question aux deux plans de paiement en actions, qui ont été accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits n'avaient pas été acquis avant le 1^{er} janvier 2005.

Pour les effets de la norme révisée sur le bilan consolidé et le compte de résultat consolidé d'EADS, ainsi que sur le bénéfice par action, voir la Note 31 « Paiement fondé sur des actions » et la Note 35 « Résultat par action ».

IAS 1 Présentation des états financiers — L'effet de l'application de la norme amendée consiste en une présentation révisée du bilan consolidé. Tous les éléments d'actif et de passif sont désormais classés au bilan consolidé d'EADS, en fonction de leur nature, en éléments courants ou non courants. Un actif est qualifié d'actif courant lorsqu'on prévoit qu'il sera réalisé dans le cours du cycle normal d'exploitation d'EADS ou lorsqu'il est détenu principalement en vue d'être vendu. Un élément de passif est qualifié d'élément courant lorsqu'on prévoit qu'il sera réglé dans le cours du cycle normal d'exploitation d'EADS. Les dettes financières sont classées en dettes courantes si leur échéance se situe dans une période de douze mois après la date de clôture de l'exercice. Tous les autres éléments d'actif ou de passif sont classés en éléments non courants.

En outre, les participations minoritaires sont désormais présentées parmi les capitaux propres consolidés. Le bilan consolidé de l'exercice précédent a été ajusté afin de le rendre comparable compte tenu de cette modification.

IAS 16 Immobilisations corporelles — À compter du 1^{er} janvier 2005, EADS a appliqué l'approche par composants telle qu'elle est énoncée dans la norme révisée. Dans le cadre de cette approche, les coûts prévisibles des grosses réparations futures et des pièces de rechange majeures (composants) qui devront être remplacées pendant la durée de vie d'une immobilisation corporelle sont amortis séparément sur leurs durées de vie utile.

Les révisions de la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » imposent l'inclusion dans le prix de revient d'une immobilisation corporelle l'estimation initiale du coût du démantèlement et d'enlèvement de l'immobilisation et de remise en état du site où elle se trouve. Une provision correspondant à l'obligation de mise au rebut de l'actif est constatée pour le même montant à la même date, conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ».

Pour les effets de la norme révisée, nous renvoyons aux Notes 13 « Immobilisations incorporelles », 17 « Autres actifs », 11 « Impôt sur les bénéfices », 20 « Capitaux propres consolidés » et 21 d) « Autres provisions ».

IAS 32 Instruments financiers : information et présentation (révisée en 2004) — Depuis le 1^{er} janvier 2005, EADS applique la norme IAS 32 révisée, « Instruments financiers : information à fournir et présentation » (révisée en 2004). Entre autres choses, la norme IAS 32 révisée prévoit des révisions relatives au classement d'une participation au sein d'une entité, en capitaux propres ou en dette financière. En conséquence, dans certaines circonstances, une entité doit comptabiliser une dette financière plutôt qu'un instrument de capitaux propres pour le prix d'exercice d'une option de vente accordée sur les titres de l'entité consolidée.

Dans le cadre du regroupement d'entreprises Airbus datant de 2001, l'option accordée à BAE Systems au titre de sa participation de 20 % dans Airbus constitue une telle option de vente. Dans ce cadre, EADS a l'obligation d'acquiescer cette participation minoritaire dès lors que BAE Systems le réclamerait, sans limite de temps au sein d'une période annuelle définie, pour un montant égal à la juste valeur des actions concernées au moment de la levée de l'option, à régler en argent comptant ou sous la forme d'un montant correspondant d'actions EADS. Selon la norme IAS 32 révisée et nonobstant les intérêts minoritaires (légaux) de BAE Systems au sein d'Airbus, la participation correspondante doit désormais être considérée comme une dette financière à faire figurer à sa juste valeur dans les États Financiers Consolidés d'EADS. L'obligation relative à cette option de vente a été évaluée en appliquant un choix de différentes techniques de valorisation sur la base des meilleures estimations couramment disponibles ; elle est présentée au sein d'un poste particulier du bilan consolidé d'EADS intitulé « Dettes sur options de vente accordées aux intérêts minoritaires ».

Conformément à la norme IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », l'adoption de la norme IAS 32 révisée est traitée comme une modification des règles comptables affectant pour la première fois les États Financiers Consolidés d'EADS au 31 décembre 2005, avec des ajustements correspondants au titre des exercices précédents présentés. Les intérêts minoritaires historiques correspondant à la participation de 20 % détenue par BAE Systems dans Airbus au moment du regroupement d'entreprises de 2001 ont été remplacés par l'enregistrement d'une dette sur options de vente accordées aux intérêts minoritaires, l'écart entre ces deux montants ayant été imputé sur les capitaux propres consolidés.

Les dividendes versés à BAE Systems au titre des exercices antérieurs ont été traités comme des remboursements partiels de cette dette, ce qui aboutit à en réduire d'autant le solde. Toutes les fluctuations de la juste valeur de cette dette ont été traitées comme des composantes d'une contrepartie conditionnelle dans le cadre d'un regroupement d'entreprises conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » et ont donc entraîné des ajustements de l'écart d'acquisition Airbus.

Les répercussions de cette révision des règles comptables sur les États Financiers Consolidés d'EADS sont détaillées au sein des Notes 12 « Immobilisations incorporelles », 20 « Capitaux propres consolidés », 23 « Dettes sur options de vente accordées aux intérêts minoritaires » et 35 « Résultat par action ».

IFRIC 4 Déterminer si un accord contient un contrat de location — Certains contrats qui n'ont pas la forme juridique d'un contrat de location transfèrent le droit d'utiliser un actif. C'est généralement le cas dans le cadre de contrats de service. Conformément aux stipulations de transition de la norme, EADS a identifié de tels contrats à compter du 1^{er} janvier 2005 et a comptabilisé les biens en question suivant la norme IAS 17 « Contrats de location ».

Pour les effets de cette norme sur les États Financiers Consolidés d'EADS, voir les Notes 13 « Immobilisations corporelles », 14 « Investissements dans les sociétés consolidées par mise en équivalence, autres participations et actifs financiers à long terme » et 22 « Dettes financières ».

Méthode de consolidation — Les États Financiers Consolidés incluent toutes les filiales sous le contrôle d'EADS. Les participations sur lesquelles EADS exerce une influence notable (les « participations ») sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. EADS applique la méthode de la consolidation par intégration proportionnelle pour les investissements dans des coentreprises significatives. Les incidences des opérations intra-Groupe sont éliminées.

Les regroupements d'entreprises conclus le 31 décembre 2003 au plus tard ont été comptabilisés selon la méthode de l'acquisition d'entreprise, conformément à la norme IAS 22 « Regroupements d'entreprises » applicable à l'époque.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition

d'entreprise conformément aux exigences de la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » ; tous les éléments identifiables d'actifs acquis, éléments de passif et d'engagements encourus ou probables sont enregistrés à leur juste valeur à la date du transfert de contrôle au profit d'EADS (date d'acquisition), indépendamment de la prise en compte de tout intérêt minoritaire. Le prix d'un regroupement d'entreprises est évalué en fonction de la juste valeur des éléments d'actif apportés, des instruments de capitaux propres émis et des éléments de passif réglés ou à encourir à la date de l'échange, augmenté des frais directement attribuables à l'acquisition. Tout excédent du prix d'achat sur la juste valeur de l'actif net acquis, du passif et des engagements comptabilisés est inscrit à l'actif comme un écart d'acquisition et fait l'objet d'un test de dépréciation à la fin de chaque exercice et chaque fois qu'il existe une indication de perte de valeur. Si le coût d'une acquisition est inférieur à la juste valeur de l'actif net des passifs et engagements de la filiale acquise, les éléments identifiables d'actif, de passif et des engagements sont réévalués ainsi que l'évaluation du coût du regroupement. Tout écart résiduel est alors immédiatement comptabilisé au compte de résultat consolidé.

Les entités ad hoc sont consolidées dès lors que la nature des relations entre le Groupe et une entité ad hoc indique que l'entité ad hoc est en substance réellement sous le contrôle du Groupe. Les entités ad hoc sont des entités créées en vue de réaliser un objectif limité et étroitement défini.

Conversion en devises étrangères — Les éléments d'actif et de passif des filiales étrangères pour lesquelles la monnaie de présentation est autre que l'euro sont convertis en utilisant les taux de change de fin d'exercice, tandis que les comptes de résultat sont convertis en utilisant la moyenne des taux de change de l'exercice, considérée comme la meilleure approximation des taux de change aux dates des opérations spécifiques. Les différences issues des opérations de conversion sont incluses dans une rubrique spécifique des capitaux propres consolidés (« Autres écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés » ou « AOCI »).

Les opérations en devises étrangères sont converties en euros au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises étrangères à la date d'arrêt des comptes sont convertis en euros au taux de change en vigueur à cette date. Les gains et les pertes de changes résultant des opérations de conversion sont

constatés au sein du compte de résultat consolidé. Les éléments d'actif et de passif non monétaires libellés en devises étrangères, qui sont inscrits au coût historique, sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date des opérations ayant générés ces actifs et passifs.

Les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'une entité étrangère postérieurement au 31 décembre 2004 sont traités comme des éléments d'actif et de passif de l'entreprise acquise et sont enregistrés au cours de change à la date du regroupement. En ce qui concerne les transactions antérieures à cette date, les écarts d'acquisition, ainsi que les ajustements de juste valeur relatifs aux actifs et passifs acquis, sont traités comme ayant été propres à l'acquéreur.

Reconnaissance du chiffre d'affaires — Les produits des ventes sont comptabilisés lors du transfert des risques et des bénéfices de la propriété à l'acquéreur et lorsque leur montant peut être déterminé de manière fiable. Les produits des prestations de service sont comptabilisés en fonction de l'état de réalisation des prestations à la date de l'arrêté des comptes. En ce qui concerne les contrats à long terme, lorsque leur réalisation peut être estimée de manière fiable, les produits sont comptabilisés selon l'avancement des travaux prévus au contrat. L'avancement des travaux d'un contrat peut être déterminé de plusieurs manières différentes. Selon la nature du contrat, les produits sont comptabilisés au fur et à mesure que les étapes convenues par contrat sont atteintes, que les unités d'œuvre sont livrées ou que les travaux progressent. Les variations des taux de marge sont inscrites au résultat de l'exercice au cours duquel elles sont identifiées. Les résultats sur contrats sont analysés à chaque arrêté de comptes et des provisions pour pertes à terminaison sont enregistrées lorsque des pertes éventuelles sont identifiées.

Les primes relatives à la bonne exécution des contrats sont prises en compte dans les taux de marge estimés et sont comptabilisées lorsque la bonne exécution anticipée du contrat est probable et peut être appréciée de manière fiable.

Les ventes d'avions qui comportent des engagements de garantie de valeur sont comptabilisées comme des contrats de location simple lorsque la valeur de ces engagements est jugée significative au regard de la juste valeur de l'avion correspondant. Les revenus comprennent alors les loyers de ces contrats de location simple.

Location — Pour déterminer si un accord contient ou non un contrat de location, il est nécessaire de se fonder sur la substance de l'accord ; il convient également d'apprécier si l'exécution de l'accord dépend de l'utilisation d'un actif ou d'actifs précis et si l'accord transfère un droit d'utiliser l'actif en question.

Le Groupe loue des actifs aussi bien comme bailleur que comme locataire, essentiellement à l'occasion d'opérations de financement de ventes d'avions commerciaux. Les contrats pour lesquels la quasi-totalité des risques et des avantages de la propriété sont transférés par le bailleur au locataire sont comptabilisés comme des contrats de location-financement. Tous les autres contrats sont comptabilisés comme des contrats de location simple.

Les actifs détenus pour être loués dans le cadre de contrats de location simple sont inclus parmi les immobilisations corporelles à leur prix de revient diminué de tous amortissements (voir la Note 13 « Immobilisations corporelles »). Les revenus locatifs des contrats de location simple d'avions sont enregistrés parmi les produits d'exploitation sur la durée du contrat. Les actifs loués dans le cadre de contrats de location-financement cessent d'être comptabilisés au bilan consolidé en immobilisations corporelles ou stock dès la mise en œuvre du contrat. À la place, une créance au titre des loyers de location-financement, correspondant aux revenus locatifs futurs actualisés à recevoir du locataire, augmentés de l'éventuelle valeur résiduelle actualisée, est enregistrée parmi les actifs financiers non courants (voir la Note 14 « Participations mises en équivalence, autres participations financières et actifs financiers non courants »). Les produits financiers constatés d'avance sont comptabilisés sur la durée des contrats en « Charges d'intérêts, net ». Le chiffre d'affaires et le coût des produits vendus correspondant sont comptabilisés à la date d'entrée en vigueur du contrat de location-financement.

Les actifs utilisés dans le cadre de contrats de location-financement sont inclus parmi les immobilisations corporelles à leur prix de revient diminué de tous amortissements cumulés (voir la Note 13 « Immobilisations corporelles »), à moins qu'ils n'aient fait l'objet de contrats de sous-location à des clients. Dans de tels cas, l'actif respectif est qualifié de bien en location simple ou de bien en location-financement, avec EADS comme bailleur (transactions de bail principal et de sous-location), et il est comptabilisé en conséquence. Pour l'élément de passif correspondant aux contrats de location-

financement, voir la Note 22 « Dettes financières ». Lorsque EADS est le locataire dans le cadre d'un contrat de location simple, les règlements au titre des loyers sont enregistrés à leur échéance (voir la Note 29 « Engagements et risques » pour les engagements futurs au titre de contrats de location simple). Ces contrats de location s'inscrivent généralement dans des transactions de financement d'avions commerciaux au bénéfice de clients ; la sous-location correspondante est alors considérée comme un contrat de location simple (transactions de bail principal et de sous-location).

EADS considère les transactions de bail principal et de sous-location mises en place dans le but prédominant d'obtenir des avantages fiscaux et qui sont garanties par des dépôts bancaires bloqués (« defeased deposits ») correspondant à l'obligation contractuelle au titre du bail principal comme formant un tout, et comptabilise ces montages comme s'il s'agissait d'une seule transaction, conformément à la norme SIC 27 « Évaluation de la substance des transactions prenant la forme juridique d'un contrat de location ». Afin de refléter la substance de la transaction, le Groupe opère par conséquent une compensation entre les obligations au titre du contrat de location-financement (principal) et le montant correspondant des dépôts bancaires bloqués.

Dépréciation des actifs — Le Groupe évalue à chaque date d'arrêté des comptes s'il existe une indication de perte de valeur d'un actif. En outre, les immobilisations incorporelles avec une durée de vie utile indéfinie, les immobilisations incorporelles non encore prêtes à usage et les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation annuel à la fin de chaque exercice, indépendamment du fait de savoir s'il existe une indication de perte de valeur ou non. Si la valeur nette comptable est supérieure au montant économique recouvrable, l'actif correspondant ou les actifs compris dans des unités génératrices de trésorerie sont ramenés à leur valeur économique recouvrable.

La valeur économique recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs que l'on espère obtenir d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie. Les taux d'actualisation utilisés sont cohérents avec les flux de trésorerie futurs estimés afin d'éviter une double comptabilisation ou de ne pas tenir compte de certains effets tels que l'inflation ou les impôts. Les taux d'actualisation utilisés pour déterminer

la valeur d'un actif sont des taux qui reflètent l'appréhension actuelle du marché de (i) la valeur temporelle de l'argent et (ii) le risque propre à l'actif pour lequel les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées. Ces taux sont estimés à partir du taux implicite dans les opérations de marché courantes pour des actifs similaires ou à partir du coût du capital moyen pondéré d'une entité cotée comparable. Les taux en question reflèteront le retour que les investisseurs exigeraient pour un investissement dans l'actif examiné.

Les pertes de valeur comptabilisées au compte de résultat au titre des écarts d'acquisition ne sont jamais reprises en résultat. Celles des investissements ou participations financières classés en actifs financiers disponibles à la vente sont éventuellement reprises au niveau des AOCI. Pour tout autre actif, une dépréciation comptabilisée au cours des exercices antérieurs est reprise en résultat pour ramener l'actif à sa valeur économique sous réserve qu'il y ait eu une modification des estimations retenues pour déterminer la valeur économique de l'actif depuis que la dernière dépréciation a été comptabilisée. La valeur comptable de l'actif correspondant est augmentée jusqu'à sa valeur économique en prenant en compte tout amortissement ou dépréciation qui aurait été imputable sur la valeur comptable de l'actif depuis la dernière dépréciation enregistrée.

Frais indirects de vente — Les frais de publicité et de promotion des ventes et autres frais liés aux ventes sont inscrits en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Des provisions pour garanties sont constituées au moment de la comptabilisation de la vente correspondante.

Frais de recherche et développement — Les activités de recherche et développement peuvent être soit (a) engagées dans le cadre de contrats soit (b) lancées en interne.

- a) Les coûts liés aux activités de recherche et développement (engagées dans le cadre de contrats), réalisées dans le cadre de contrats de recherche et développement subventionnés, sont inscrits en charges au fur et à mesure que les produits correspondants sont comptabilisés.
- b) Les coûts liés aux activités de recherche et développement (lancées en interne) sont estimés afin de déterminer s'ils peuvent être comptabilisés comme des immobilisations incorporelles générées en interne. En plus des critères permettant la reconnaissance initiale d'une immobilisation incorporelle, les critères de

qualification ne sont remplis que lorsque la faisabilité non seulement technique, mais également commerciale, peut être démontrée et que les coûts peuvent être déterminés de manière fiable. Il doit être également probable que l'immobilisation incorporelle permettra de dégager des avantages économiques futurs et qu'ils seront clairement identifiables et attribuables à un produit spécifique

En vue de satisfaire à ces critères, seuls les coûts correspondant uniquement à la phase de développement d'un projet lancé en interne sont capitalisés. Tous les coûts qui sont classés comme relevant de la phase de recherche d'un projet (lancé en interne) sont inscrits en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus. Si la phase de recherche ne peut être clairement distinguée de la phase de développement, les coûts liés à ce projet sont traités comme s'ils étaient encourus au cours de la phase de recherche uniquement.

Les coûts de développement capitalisés sont, d'une façon générale, amortis sur le nombre estimé d'unités produites si aucune autre procédure ne reflète le schéma de consommation de manière plus appropriée. Ils font l'objet d'un test de dépréciation annuel lorsque l'actif n'est pas encore en service, et ensuite chaque fois que des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable risque de n'être pas recouvrable.

Les crédits d'impôt accordés au titre des coûts encourus pour les activités de recherche et développement sont déduits soit des charges correspondantes, soit des montants relatifs capitalisés dès que les crédits d'impôts sont acquis.

Impôt sur les bénéfices — Les charges d'impôts (produits d'impôts) correspondent au montant total inclus dans la détermination du résultat net de la période au titre des (a) impôts courants et des (b) impôts différés.

- a) Les impôts courants correspondent au montant d'impôt sur les bénéfices payable ou recouvrable au cours d'un exercice. Ils sont calculés en appliquant les taux d'impôt correspondants, aux bénéfices imposables ou déficits fiscaux périodiques qui sont déterminés conformément aux règles établies par les autorités fiscales compétentes. Un passif d'impôt courant est comptabilisé pour les impôts courants à payer au titre des périodes en cours ou antérieures. Un actif d'impôt courant est comptabilisé dans le cas où le montant d'impôt payé est supérieur au montant dû au titre de l'exercice en cours ou antérieur. L'avantage d'un déficit fiscal qui peut être reporté en

arrière pour recouvrer les impôts courants d'un exercice antérieur est comptabilisé comme un actif sous réserve que l'économie correspondante soit probable et puisse être déterminée de manière fiable.

- b) Les actifs et passifs d'impôts différés reflètent les impacts à la baisse ou à la hausse des impôts futurs à payer qui résultent pour certains éléments d'actif et de passif des différences d'évaluation temporaires entre leurs valeurs comptables et leurs assiettes fiscales, ainsi que des déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables. Les actifs et les passifs d'impôts différés sont évalués en fonction des taux d'imposition fixés par les lois de finances applicables au bénéfice imposable des années au cours desquelles ces différences temporaires sont susceptibles de se renverser ou de se solder. L'effet d'un changement des taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôts différés est constaté dans les résultats de l'exercice au cours duquel la promulgation de la loi de finances correspondante est officialisée. Compte tenu du fait que les actifs d'impôts différés permettent d'anticiper des économies d'impôts futures éventuelles, ceux-ci ne sont reconnus dans les États Financiers Consolidés d'EADS que si la réalisation de ces économies d'impôts futures éventuelles est probable. La valeur des actifs d'impôts différés est analysée à chaque clôture annuelle.

Immobilisations incorporelles — Elles comprennent (a) les immobilisations incorporelles générées en interne, à savoir les logiciels développés en interne et autres immobilisations incorporelles générées en interne (voir ci-dessus : Frais de recherche et développement), (b) les immobilisations incorporelles acquises, et (c) les écarts d'acquisition (voir ci-dessus : Méthode de consolidation).

Les immobilisations incorporelles acquises sont évaluées au coût d'acquisition et sont en général amorties sur leur durée de vie utile respective (3 à 10 ans) selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie utile indéfinie ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test de dépréciation lors de chaque clôture annuelle ainsi que chaque fois qu'il existe une indication que la valeur comptable sera supérieure au montant économique recouvrable de l'actif correspondant.

Immobilisations corporelles — Elles sont évaluées aux coûts d'acquisition ou de production, diminués des amortissements cumulés et de toute dépréciation cumulée.

Ces coûts comprennent le coût estimé du remplacement, de l'entretien et de la remise en état d'une partie de ces immobilisations corporelles. Les amortissements sont, d'une façon générale, comptabilisés selon la méthode linéaire. Les coûts des équipements et installations produits en interne intègrent les coûts directs de matières premières et de main-d'œuvre et les charges indirectes de production applicables, notamment les dotations aux amortissements. Les intérêts financiers sur emprunt ne sont pas immobilisés. Les durées d'usage des immobilisations suivantes sont utilisées : constructions, de 6 à 50 ans ; agencements, de 6 à 20 ans ; matériel et outillage techniques, de 3 à 20 ans ; et les autres matériels, matériel d'usine et mobilier de bureau, de 2 à 10 ans. Les durées d'usage et méthodes d'amortissement appliquées aux immobilisations corporelles sont revues périodiquement et, si elles changent de manière significative, seules les dotations aux amortissements pour les périodes courantes et futures sont ajustées en conséquence. Si la valeur comptable d'un actif est supérieure à son montant économique recouvrable, une charge de dépréciation est immédiatement comptabilisée en résultat. À chaque date d'arrêté des comptes, une analyse est effectuée afin d'identifier les indications éventuelles de perte de valeur des immobilisations corporelles.

Lorsqu'une inspection majeure est effectuée, son coût est constaté au sein de la valeur comptable de l'immobilisation s'il est satisfait aux critères de constatation.

Le prix de revient d'une immobilisation corporelle constaté à l'origine comprend l'estimation initiale des coûts de démantèlement et d'enlèvement de celle-ci et de remise en état du site où elle se trouve à la fin de sa durée de vie utile, le tout sur la base des valeurs actuelles. Une provision relative à l'obligation de mise au rebut de l'actif est constatée pour le même montant à la même date, conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ».

Les immobilisations corporelles comprennent également les coûts de développement capitalisés pour la confection d'outillages de production spécialisés, tels que gabarits et outils, ainsi que les coûts de conception, de construction et d'essais des prototypes et des modèles. Lorsqu'il est satisfait aux critères de capitalisation, ces coûts sont immobilisés et en général amortis de façon linéaire sur 5 ans ou, le cas échéant sur la base du nombre d'unités produites ou d'autres unités semblables que l'on espère obtenir de cet outillage (méthode de

l'amortissement proportionnel au nombre d'unités à produire). En ce qui concerne notamment les programmes de construction aéronautique tels que l'Airbus A380, prévoyant un nombre estimé d'avions à construire au moyen de ces outillages spécialisés, la méthode précitée permet d'affecter effectivement la quote-part de valeur des outillages spécialisés aux unités produites.

Immeubles de placement — Le Groupe comptabilise les immeubles de placement selon la méthode de la valeur d'acquisition. Les immeubles de placement sont constatés au bilan à leur valeur comptable, c'est-à-dire, à leur coût d'acquisition diminué de tout amortissement et de toute dépréciation cumulés. La juste valeur des immeubles de placement est revue chaque année au moyen de modèles d'évaluation par les flux de trésorerie ou de déterminations des prix du marché.

Investissements — Les investissements du Groupe comprennent les participations dans les sociétés consolidées par mise en équivalence, les autres participations financières et les actifs financiers non courants, ainsi que les valeurs mobilières de placement courantes et non courantes et les disponibilités.

Au sein d'EADS, toutes les participations dans des entités non consolidées sont classées en actifs financiers non courants qualifiées de disponibles à la vente. Elles sont comprises sous la rubrique « Autres participations financières et actifs financiers non courants » au bilan consolidé.

Les « Valeurs mobilières de placement » du Groupe sont en majorité des titres de créance et sont qualifiées d'actifs financiers disponibles à la vente.

Les actifs financiers qualifiés de disponibles à la vente sont comptabilisés à leur juste valeur. Le Groupe détermine la classification adéquate au moment de l'achat et apprécie à nouveau cette qualification à chaque date d'arrêté des comptes. Les gains et les pertes non réalisés sur les actifs financiers qualifiés de disponibles à la vente sont constatés directement au sein d'une rubrique séparée des capitaux propres (« AOCI »), nets d'impôts différés. Dès que ces actifs financiers sont vendus ou cédés, ou que leur juste valeur est jugée altérée, les gains ou pertes cumulés antérieurement constatés en capitaux propres sont enregistrés au poste « Autres produits / (charges) liés aux participations » du compte de résultat consolidé de l'exercice.

Les investissements en SICAV monétaires sont enregistrés à leur juste valeur, avec constatation des gains ou pertes en résultat financier.

La juste valeur des titres cotés est fondée sur les cours de marché actuels. Si le marché d'un actif financier n'est pas actif (et pour les valeurs non cotées), le Groupe établit la juste valeur en utilisant des techniques d'évaluation généralement acceptées sur la base d'informations de marché disponibles à la date de l'arrêté des comptes.

Les participations financières qualifiées de disponibles à la vente qui ne disposent pas de cours coté sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable par d'autres méthodes d'évaluation, telles que le modèle de la valeur actualisée des flux de trésorerie, sont évalués à leur coût d'acquisition, diminué de toute dépréciation cumulée. Tous les achats et ventes de titres sont constatés à la date de liquidation selon les conventions du marché.

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils se produisent lorsque le Groupe prête de l'argent, fournit des biens ou des services directement à un débiteur sans intention d'échanger la créance. Les prêts et créances sont classés comme « Créances clients » et « Autres participations financières et actifs financiers non courants ».

Le Groupe évalue à chaque date d'arrêté des comptes s'il existe une preuve objective qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est susceptible d'être déprécié. Les investissements financiers qualifiés comme étant disponibles à la vente sont dépréciés en cas de baisse significative ou prolongée de leur juste valeur en dessous de leur coût d'acquisition. Toute dépréciation comptabilisée au compte de résultat consolidé pour de tels investissements financiers n'est jamais reprise ultérieurement en résultat.

Stocks — Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût d'acquisition (en général au coût moyen) ou coût de production, et de leur valeur de réalisation nette. Les coûts de production comprennent tous les coûts directement attribuables au processus de fabrication, tels que les matières premières, la main-d'oeuvre directe et les frais généraux relatifs à la production (basés sur la capacité d'exploitation normale et sur une consommation normale de matières premières et de main-d'oeuvre, ainsi que sur d'autres coûts de production), amortissements compris. Les intérêts financiers sur emprunts ne sont pas capitalisés.

Créances clients — Les créances clients comprennent les créances résultant de la reconnaissance de revenus non encore réglés par le débiteur, ainsi que les créances liées aux contrats de construction à long terme. Les créances clients sont initialement constatées à leur juste valeur et, du moment qu'on ne prévoit pas de les encaisser dans un délai d'un an, sont alors évaluées à leur prix de revient amorti au moyen de la méthode de détermination de l'intérêt effectif. S'il est probable que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer toutes les sommes dues conformément aux conditions initiales de vente, une dépréciation doit être constatée.

Le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif initial, à savoir le taux qui actualise exactement le flux attendu de paiements en espèces futurs jusqu'à l'échéance ou la prochaine date de refixation du prix fondée sur le marché, à la valeur comptable nette actuelle de l'actif financier.

La valeur comptable de la créance client est réduite en utilisant un compte de provision pour dépréciation.

La dotation aux provisions pour dépréciation est comptabilisée au compte de résultat consolidé.

Disponibilités — Les disponibilités se composent des fonds en caisse, des soldes de comptes bancaires, des chèques à encaisser, des dépôts justifiant d'une échéance à court terme ainsi que des titres à court terme qui sont facilement convertibles selon des montants déterminés de trésorerie et pour lesquels les risques de variation de valeur sont négligeables.

Actifs non courants destinés à la vente — Les actifs non courants (ou les groupes d'actifs à céder) sont classés en actifs destinés à la vente et enregistrés à leur valeur comptable ou, si elle est inférieure, à leur juste valeur diminuée des coûts de vente, si leur valeur comptable est recouvrée principalement grâce à une transaction de vente plutôt que par la poursuite de leur utilisation. Le passif directement associé aux actifs non courants destinés à la vente dans un groupe d'actifs à céder sont présentés séparément au bilan consolidé.

Instruments financiers dérivés — Au sein d'EADS, les instruments financiers dérivés sont (a) utilisés à des fins de couverture dans des stratégies de microcouverture pour couvrir le risque du Groupe dans des opérations identifiables engagées et sont (b) un composant d'instruments financiers hybrides qui comprennent à la fois le dérivé et le contrat hôte

(« Dérivés incorporés »).

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », les instruments financiers dérivés sont constatés et comptabilisés au bilan consolidé à leur juste valeur. Alors que les instruments financiers dérivés dont les justes valeurs sont positives sont comptabilisés en « Autres actifs courants et non courants », ceux dont la juste valeur est négative sont enregistrés en « Provisions pour instruments financiers ».

a) Couverture : le Groupe cherche à appliquer

la comptabilité de couverture à l'ensemble de ses activités de change ou de taux. La comptabilité de couverture comptabilise de manière symétrique les effets de compensation sur le résultat net des variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert correspondant. Les critères retenus pour la qualification d'une telle relation de couverture comme entrant dans une logique de comptabilité de couverture sont les suivants : (i) l'opération de couverture est censée être très efficace pour couvrir les variations de trésorerie imputables au risque couvert, (ii) l'efficacité de la couverture peut être déterminée de manière fiable, (iii) l'opération de couverture est étayée par une documentation adéquate dès le commencement de l'opération.

Selon la nature de l'élément couvert, EADS classe les relations de couverture entrant dans une logique de comptabilité de couverture soit comme des (i) couvertures de juste valeur d'éléments d'actif et de passif comptabilisés (« Couvertures de juste valeur »), soit comme (ii) des couvertures des variations de trésorerie imputables à des éléments d'actif et de passif comptabilisés, des opérations projetées hautement probables ou des engagements fermes non comptabilisés (« Couvertures de flux de trésorerie »), soit comme (iii) des couvertures d'un investissement net dans une entité étrangère.

i) Couverture de juste valeur : la comptabilité de couverture de juste valeur est essentiellement appliquée à certains swaps de taux d'intérêt. En ce qui concerne les instruments financiers dérivés utilisés aux fins d'opérations de couverture de juste valeur, les variations de la juste valeur de l'élément couvert et de l'instrument dérivé sont comptabilisées simultanément au compte de résultat consolidé.

ii) Couverture de flux de trésorerie : le Groupe applique

la comptabilité de couverture de flux de trésorerie généralement aux contrats dérivés en devises étrangères sur des ventes futures ainsi qu'à certains swaps de taux d'intérêt. Les fluctuations de la juste valeur des instruments de couverture se rapportant à la partie efficace de la couverture sont comptabilisées au sein d'une rubrique séparée des capitaux propres (« AOCI »), nettes de l'impôt sur les bénéfices applicable, et sont constatées au compte de résultat consolidé conjointement au résultat de la transaction couverte sous-jacente, une fois qu'elle est réalisée.

Toute inefficacité des couvertures est immédiatement enregistrée au compte de résultat de l'exercice.

Si des transactions couvertes sont annulées ou différées autrement que pour un temps relativement bref, les gains et les pertes sur l'instrument de couverture antérieurement comptabilisés en capitaux propres sont en général comptabilisés au compte de résultat de l'exercice.

iii) Couverture d'investissement net : les couvertures d'investissements nets dans des entités étrangères sont comptabilisées de la même manière que les couvertures de flux de trésorerie. Toute plus-value et moins-value sur l'instrument de couverture se rapportant à la partie efficace de la couverture est constatée au sein d'une rubrique des capitaux propres (« AOCI ») ; la plus-value ou moins-value se rapportant à la partie inefficace de la couverture est constatée immédiatement au compte de résultat consolidé.

Les plus-values et moins-values accumulées en AOCI sont incluses dans le compte de résultat consolidé lorsque l'entité étrangère est cédée.

Au cas où certaines transactions dérivées, tout en assurant des couvertures économiques efficaces dans le cadre des politiques de gestion du risque du Groupe, ne rempliraient pas les conditions requises pour être comptabilisées en couvertures aux termes des règles spécifiques de la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », les fluctuations de la juste valeur de ces instruments financiers dérivés seraient immédiatement constatées au compte de résultat de l'exercice.

b) Dérivés incorporés : Les éléments dérivés incorporés dans un contrat hôte non dérivé sont constatés séparément et évalués à leur juste valeur s'ils satisfont à la définition d'un

dérivé et si leurs risques et leurs caractéristiques économiques ne sont pas clairement et étroitement liés à ceux du contrat hôte. Les fluctuations de la juste valeur de ces instruments sont comptabilisées en « Autres éléments du résultat financier ».

Voir en Note 30 « Informations concernant les instruments financiers » une description des stratégies de gestion du risque financier du Groupe et des justes valeurs des instruments financiers dérivés de ce dernier, ainsi que pour les méthodologies utilisées pour déterminer ces justes valeurs.

Provisions — Des provisions sont constatées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (légale ou implicite) du fait d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de fonds représentant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que des estimations fiables peuvent être faites quant au montant de cet engagement.

Des provisions au titre des garanties financières accordées dans le cadre des ventes d'avions sont constituées pour refléter le risque sous-jacent pour le Groupe des garanties données lorsqu'il est probable qu'une sortie de fonds représentant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que des estimations fiables peuvent être faites quant au montant de cet engagement. Le montant de ces provisions est calculé de façon à couvrir la différence entre le risque encouru par le Groupe et la valeur estimée de la sûreté.

Les coûts à payer sont provisionnés à hauteur de la meilleure estimation des sorties de fonds futures. Les provisions pour autres risques et charges se rapportent à des risques identifiables représentant des montants dont la réalisation est prévue.

Les provisions pour pertes à terminaison de contrats sont comptabilisées lorsqu'il devient probable que le total des coûts estimés pour un contrat excédera le total des produits probables relatifs au même contrat. Ces provisions sont comptabilisées en diminution des en-cours pour la partie des travaux qui est déjà achevée, et en provisions pour la partie des travaux restant à réaliser. Les pertes sont déterminées sur la base des résultats estimés à l'achèvement des contrats et sont régulièrement actualisées.

Des provisions pour litiges et réclamations sont constituées si des actions en justice, enquêtes gouvernementales, procédures contentieuses et autres réclamations qui seraient

liées à des événements antérieurs sont en instance ou susceptibles d'être intentées à l'avenir contre le Groupe, lorsqu'il est probable qu'une sortie de fonds représentant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que des estimations fiables peuvent être faites quant au montant de cet engagement.

L'évaluation des pensions et des prestations de retraite classées comme régimes à prestations définies est fondée sur la méthode des unités de crédit projetées prévisionnelles conformément à la norme IAS 19 « Avantages salariaux ». Conformément à la méthode du corridor permise par la norme IAS 19.92, EADS ne comptabilise pas les gains et les pertes actuariels en produits et charges, à moins qu'ils ne dépassent 10 % de la valeur présente de l'obligation à prestations définies ou, si elle est supérieure, de la juste valeur des actifs du régime. Ces écarts actuariels sont différés et comptabilisés sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des salariés adhérant à chaque régime.

Des indemnités de fin de carrière sont exigibles chaque fois que le contrat de travail d'un salarié est résilié avant l'âge normal de départ à la retraite ou chaque fois qu'un salarié accepte de partir volontairement à la retraite en échange de telles indemnités. Le Groupe comptabilise ces indemnités lorsqu'il s'est manifestement engagé, soit à résilier le contrat de travail des salariés existants conformément à un plan formel détaillé sans aucune possibilité de retrait, soit à accorder des indemnités de fin de carrière à titre d'incitation à un départ volontaire à la retraite.

Lorsque le Groupe ne dispose pas d'informations suffisantes pour permettre la comptabilisation d'un plan à prestations définies en conjonction avec un régime multi-employeurs à prestations définies, le Groupe comptabilise le plan comme s'il s'agissait d'un régime à cotisations définies.

Droits d'émission et provisions pour excédent

d'émissions — Dans le cadre du Plan de commercialisation des autorisations d'émission de l'UE (sigle anglais EATS), les autorités nationales ont émis gratuitement au 1^{er} janvier 2005 des permis (droits d'émission) qui donnent aux entreprises participantes le droit d'émettre une certaine quantité de gaz à effet de serre au cours de la période concernée.

Les entreprises participantes sont autorisées à commercialiser ces droits d'émission. Pour éviter une pénalité, le participant doit, à la fin de la période concernée, présenter des droits

d'émission égaux aux quantités d'émissions réelles.

EADS constate une provision pour émission pour le cas où elle provoquerait des émissions dépassant les droits d'émission accordés. La provision est évaluée à la juste valeur (prix du marché) des droits d'émission nécessaires pour compenser le déficit à la date de clôture de chaque exercice.

En l'absence de toute directive précise faisant autorité dans le cadre des normes IFRS, les droits d'émission détenus par EADS sont, d'une façon générale, comptabilisés en actifs incorporels ; à ce titre

- Les droits d'émission attribués gratuitement par les autorités nationales sont comptabilisés en subvention gouvernementale non monétaire à leur valeur nominale, soit zéro,
- Les droits d'émission achetés à d'autres participants sont comptabilisés à leur prix de revient ou à leur montant recouvrable, s'il est inférieur ; s'ils sont dédiés à la compensation d'une provision pour excédent d'émissions, ils sont réputés être un droit de remboursement et sont comptabilisés à leur juste valeur.

Dettes financières — Les dettes financières sont comptabilisées initialement en fonction des sommes reçues, nettes des coûts de transaction engagés. Ensuite, les dettes financières sont évaluées à leur prix de revient amorti à l'aide de la méthode de détermination du taux d'intérêt effectif ; tout écart entre les produits (nets des coûts de transaction) et le montant du remboursement est constaté en « Autres éléments du résultat financier » sur la durée de l'engagement financier.

Avances remboursables — Des avances remboursables sont accordées au Groupe par certains gouvernements européens pour financer les activités de recherche et développement liées à certains projets sur la base d'une notion de partage des risques. Elles doivent par conséquent être remboursées aux gouvernements européens en fonction de la réussite du projet considéré. En raison de ce principe de partage des risques, ces avances remboursables sont comptabilisées dans leur intégralité au poste « Autres éléments de passif courants et non courants ».

Plans d'avantages en instruments de capitaux propres

PSO — Les stock-options sont comptabilisées conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » et remplissent les conditions nécessaires pour être considérées comme des paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres. Les services associés reçus sont évalués à leur juste valeur et sont calculés en multipliant le nombre d'options dont l'on prévoit l'acquisition par la juste valeur d'une option à la date d'octroi. La juste valeur de l'option est déterminée en appliquant le modèle d'estimation des options Black Scholes.

La juste valeur des services est constatée en frais de personnel, ainsi que par une augmentation correspondante des bénéfices non distribués consolidés sur la période d'acquisition du plan respectif.

Une partie de l'octroi est subordonnée à la réalisation d'objectifs de performance non boursiers et ne sera acquise que s'il est satisfait aux conditions de performance.

S'il devient évident au cours de la période d'acquisition que certains de ces objectifs ne seront pas atteints et donc que le nombre d'instruments de capitaux propres dont on prévoit l'acquisition s'écarte de celui qui était initialement prévu, la charge sera ajustée en conséquence.

PAS — EADS propose à ses salariés, au titre du plan d'actionnariat des salariés (PAS), d'acheter des actions d'EADS avec un certain rabais. L'écart entre le prix de souscription et le cours correspondant de l'action est constaté en charges de personnel dans les États Financiers Consolidés d'EADS à la date de l'octroi.

Litiges et réclamations — Diverses actions en justice, enquêtes gouvernementales, procédures contentieuses et autres réclamations sont en instance ou susceptibles d'être intentées à l'avenir contre le Groupe. Les litiges sont soumis à beaucoup d'aléas et l'issue de chaque affaire ne peut être prévue de manière certaine. EADS estime avoir constitué des provisions suffisantes pour couvrir les risques de contentieux existants ou éventuels. Il est raisonnablement possible que la résolution définitive de certaines de ces affaires puisse conduire le Groupe à constater des charges supérieures aux provisions constituées, et ce à un horizon assez lointain et pour des montants qui ne peuvent être précisément estimés. Le terme « raisonnablement possible » est utilisé dans les présentes notes annexes pour indiquer que les chances de survenance d'une transaction ou d'un événement

futur(e) ne sont pas infimes mais seulement possibles. Bien que le règlement final de ces affaires puisse avoir un effet sur les résultats du Groupe pour l'exercice particulier au cours duquel un ajustement de la provision estimée serait comptabilisé, le Groupe pense que ces ajustements éventuels ne devraient pas affecter ses États Financiers Consolidés de façon importante.

Utilisation d'estimations — L'établissement des états financiers du Groupe conformément aux normes IFRS oblige la direction à réaliser des estimations et émettre des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur les montants inscrits à l'actif et au passif, et à communiquer des informations sur les montants éventuels à la date de la clôture des comptes ainsi que sur les montants des produits et charges comptabilisés au cours de l'exercice. Les résultats réalisés pourraient diverger par rapport à ces estimations.

Les hypothèses clefs, ainsi que les autres sources d'incertitudes d'estimation, sont communiquées dans les Notes respectives (voir en particulier les Note 12 « Immobilisations incorporelles », Note 21 « Provisions », Note 29 « Engagements et risques » et Note 30 « Informations concernant les instruments financiers »).

3. Périmètre de consolidation

Périmètre de consolidation (31 décembre 2005) — Outre EADS N.V., le périmètre de consolidation recouvre :

- 228 sociétés qui sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale,
- 21 sociétés qui sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle,
- 21 sociétés qui sont des participations dans des entreprises associées et sont comptabilisées en utilisant la méthode de la mise en équivalence.

Les filiales, les sociétés associées et les coentreprises significatives sont énumérées dans l'annexe intitulée « Informations sur le périmètre de consolidation ».

4. Acquisitions et cessions

a) Acquisitions

En 2005 le Groupe a acquis auprès de Nokia les activités de radiocommunications mobiles professionnelles (PMR) de celle-ci (EADS Secure Networks Oy). La comptabilisation initiale de ce regroupement d'entreprises est réalisée sur une base provisoire.

Le 4 octobre 2004, le Groupe a acquis RIG Holdings, Inc., Delaware/USA, ainsi que ses filiales, Racal Instruments US et Racal Instruments Group Ltd., auprès de RIG Holdings, LP, Delaware.

Hormis les acquisitions mentionnées ci-dessus, aucune autre opération d'acquisition significative du Groupe n'est à indiquer.

b) Cessions

Le 30 novembre 2005, EADS a vendu sa participation de 50 % dans TDA – Armements S.A.S. à Thales. En outre, le 28 février 2005, EADS a vendu son activité de téléphonie d'entreprise, laquelle comprend ses activités de télécommunications civiles, à Aastra Technologies Limited, Concord/Canada.

Hormis les cessions mentionnées ci-dessus, aucune autre opération de cession significative du Groupe n'est à indiquer.

c) Modifications ultérieures de la valeur des éléments d'actif acquis et de passif pris en charge et des coûts d'acquisition

Aucune modification ultérieure significative n'est à indiquer en 2005.

Notes annexes aux comptes de résultat consolidés (IFRS)

5. Informations sectorielles

Le Groupe découpe son activité en cinq divisions (secteurs d'activité) reflétant la structure de gestion et d'organisation interne selon la nature des produits et services fournis. Suite à de récentes modifications de la structure d'EADS, la Division Aéronautique a été dissoute à la fin de juin 2005 et partagée en Division Eurocopter et Autres Activités. Les chiffres pour les différents secteurs ont été retraités conformément à cette nouvelle structure.

- **Airbus** — Développement, production, commercialisation et vente d'avions de ligne commerciaux de plus de 100 sièges et développement et production d'avions destinés à un usage militaire.
- **Avions de Transport Militaire** — Développement, production, commercialisation et vente d'avions de transport militaire et d'avions de mission spéciale.
- **Eurocopter** — Développement, production, commercialisation et vente d'hélicoptères civils et militaires et services de maintenance.

- **Défense et Systèmes de sécurité** — Développement, production, commercialisation et vente de systèmes de missiles ; d'avions militaires de combat et d'entraînement ; fourniture de solutions d'électronique de défense, de télécommunications liées à la défense ; services logistiques, de formation, d'essais, d'ingénierie et autres services associés.
- **Espace** — Développement, production, commercialisation et vente de satellites, d'infrastructures et de lanceurs orbitaux et prestations de services spatiaux.

Les informations relatives aux différents secteurs d'activité du Groupe sont présentées dans les tableaux suivants. Les impacts de la consolidation, la fonction holding du siège d'EADS et les autres activités qui ne peuvent être affectées aux divisions sont présentés dans la colonne « Siège/Élimin. ». Les « Autres Activités » comprennent le développement, la production, la commercialisation et la vente d'avions régionaux turbopropulsés et d'avions commerciaux légers, de composants aéronautiques ainsi que des services de conversion et de maintenance d'avions civils et militaires.

Notes annexes aux États Financiers Consolidés (IFRS)

Notes annexes aux comptes de résultat consolidés (IFRS)

a) Informations sectorielles au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005

(en millions d'€)	Airbus	Avions de Transport Militaire	Euro-copter	Défense et Systèmes de sécurité	Espace	Autres activités	Siège/ Elimin.	Conso-lidés
Chiffre d'affaires total	22 179	763	3 211	5 636	2 698	1 155	33	35 675
Chiffre d'affaires inter-segments	(238)	(234)	(134)	(509)	(10)	(329)	(15)	(1 469)
Chiffre d'affaires	21 941	529	3 077	5 127	2 688	826	18	34 206
Part des résultats des sociétés mises en équivalence	0	0	0	4	0	0	206	210
EBIT* hors dépréciation des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels (voir définition ci-dessous)	2 307	48	212	201	58	(171)	197	2 852
Éléments exceptionnels								(140)
Résultat financier								(177)
Impôt sur les bénéfices								(825)
Bénéfice net de l'exercice								1 710
Imputable à :								
Actionnaires de la société mère (revenu net)								1 676
Intérêts minoritaires								34

(en millions d'€)	Airbus	Avions de Transport Militaire	Euro-copter	Défense et Systèmes de sécurité	Espace	Autres activités	Siège/ Elimin.	Conso-lidés
Autres informations								
Actifs des unités opérationnelles identifiables (y compris, écart d'acquisition (goodwill) ⁽¹⁾)	33 226	1 642	4 076	9 287	4 911	1 320	2 543	57 005
dont écart d'acquisition	6 987	12	111	2 469	559	0	29	10 167
Participations mises en équivalence	0	0	0	31	0	10	1 867	1 908
Passifs sectoriels ⁽²⁾	20 274	1 581	3 076	9 854	4 393	977	3 883	44 038
Dépenses d'investissement (y compris Bien loués)	1 864	93	79	205	467	64	86	2 858
Dotations aux amortissements et aux provisions	1 131	41	68	146	117	55	95	1 653
Frais de recherche et développement	1 659	18	70	207	58	6	57	2 075

(1) Les actifs sectoriels n'incluent ni les actifs d'impôts courants et différés, ni la trésorerie et les valeurs mobilières de placement.

(2) Les passifs sectoriels n'incluent ni les passifs d'impôts courants et différés, ni les dettes portant intérêts.

b) Informations sectorielles au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004

(en millions d'€)	Airbus	Avions de Transport Militaire	Euro- copter ⁽⁴⁾	Défense et Systèmes de sécurité	Espace	Autres activités ⁽⁴⁾	Siège/ Elimin.	Conso- lidés
Chiffre d'affaires total	20 224	1 304	2 786	5 385	2 592	1 123	31	33 445
Chiffre d'affaires inter-segments	(621)	(227)	(121)	(424)	(10)	(268)	(13)	(1 684)
Chiffre d'affaires	19 603	1 077	2 665	4 961	2 582	855	18	31 761
Part des résultats des sociétés mises en équivalence	7	0	0	3	0	0	78	88
EBIT* hors dépréciation des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels (voir définition ci-dessous) ⁽¹⁾	1 919	26	201	226	9	2	49	2 432
Éléments exceptionnels								(217)
Résultat financier								(330)
Impôt sur les bénéfices								(664)
Bénéfice net de l'exercice								1 221
Imputable à :								
Actionnaires de la société mère (revenu net)								1 203
Intérêts minoritaires								18
Autres informations								
Actifs des unités opérationnelles identifiables (y compris, écart d'acquisition-goodwill) ⁽²⁾	35 044	1 051	3 649	9 076	3 841	1 324	2 143	56 128
dont écart d'acquisition	6 883	12	111	2 407	559	0	29	10 001
Participations mises en équivalence	0	0	0	24	0	9	1 705	1 738
Passifs sectoriels ⁽³⁾	17 019	881	2 701	9 253	3 471	750	3 575	37 650
Dépenses d'investissement (y compris Biens loués)	2 778	49	92	174	423	85	72	3 673
Dotations aux amortissements et aux provisions	1 088	34	52	139	110	54	144	1 621
Frais de recherche et développement	1 734	26	61	185	61	7	52	2 126

(1) L'effet de l'application rétroactive de la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions » est inclus (voir la Note 7 « Coûts par fonctions »).

(2) Les actifs sectoriels n'incluent ni les actifs d'impôts courants et différés, ni la trésorerie et les valeurs mobilières de placement.

(3) Les passifs sectoriels n'incluent ni les passifs d'impôts courants et différés, ni les dettes portant intérêts.

(4) La division « Aéronautique » de l'exercice précédent a été partagée en « Eurocopter » et « Autres activités ».

Les cessions internes entre les unités opérationnelles se réalisent en règle générale à des conditions de marché et concernent principalement les divisions Eurocopter, Défense et Systèmes de sécurité et Airbus, dans la mesure où les divisions Eurocopter et Défense et Systèmes de sécurité interviennent comme fournisseurs des avions Airbus. En outre, Airbus intervient comme principal fournisseur concernant le programme A400 M qui est dirigé par la division Avions de Transport Militaire.

Les dépenses d'investissement représentent l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles (à l'exclusion de l'augmentation des écarts d'acquisition de 168 M €) ; pour de plus amples détails, veuillez vous reporter à la Note e) « Dépenses d'investissement ».

c) EBIT hors dépréciations des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels

EADS utilise l'EBIT hors dépréciations des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels comme un indicateur clé de sa performance économique. L'expression « éléments exceptionnels » se réfère aux éléments tels que les dotations aux amortissements des ajustements à la juste valeur se rapportant à la fusion EADS, à la création de la société Airbus intégrée et à la création de MBDA, ainsi que les dépréciations constatées en résultat sur les écarts d'acquisition générés à l'occasion de ces transactions. L'EBIT hors dépréciations des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels est pris en compte par la direction comme un indicateur clé pour mesurer les performances économiques des unités opérationnelles.

(en millions d'€)	2005	2004 ⁽¹⁾	2003
Bénéfice net de l'exercice avant résultat financier et impôts sur les bénéfices	2 712	2 215	747
Amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	0	0	567
Amortissements exceptionnels (immobilisations)	136	212	214
Amortissements exceptionnels (stocks)	0	5	15
Amortissements exceptionnels (autres)	4	0	0
EBIT* hors dépréciations des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels	2 852	2 432	1 543

(1) Incluant l'effet de l'application rétroactive de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » (voir la Note 7 « Coûts par fonctions »).

En raison de l'application de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les chiffres des exercices précédents ont dû être retraités en conséquence. Pour 2005, l'impact enregistré sur l'EBIT hors amortissement des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels ainsi que sur le bénéfice net de l'exercice a été un supplément de charges de 33 M € (2004 : 12 M €).

Dans le cadre du projet PACE (Project Airbus Conversion in Euro), relatif à la conversion de la comptabilité du GIE Airbus en euros, et de l'accord préalable sur les prix de transfert (Advance Pricing Agreement) associé, signé en avril 2004 avec

les autorités fiscales (française, britannique, allemande et espagnole), le GIE Airbus – dont la monnaie fonctionnelle est le dollar américain – a été absorbé par Airbus SAS – dont la monnaie fonctionnelle est l'euro – avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2004.

En conséquence, les opérations de l'ancien GIE Airbus sont, à compter du 1^{er} janvier 2004, considérées comme des « opérations en devises étrangères » et comptabilisées conformément aux principes comptables appliqués de façon constante par EADS. Avant la fusion, les opérations du GIE Airbus étaient comptabilisées au taux de change en vigueur de la période à l'exception de celles qui étaient couvertes par des instruments financiers. Depuis le 1^{er} janvier 2004, les opérations de l'ancien GIE Airbus sont comptabilisées sur la base des taux de change historiques.

Dès lors, aucune réserve de conversion supplémentaire (CTA) n'est générée par les opérations de l'ancien GIE Airbus.

La partie de la réserve de conversion en cours au 31 décembre 2003, comptabilisée pour des éléments non monétaires du bilan liés à des opérations futures à compter du 1^{er} janvier 2004, est progressivement reprise au fur et à mesure de la réalisation de ces opérations, à savoir les livraisons d'appareils.

d) Chiffre d'affaires par destination

(en millions d'€)	2005	2004	2003
France	3 511	3 326	3 521
Allemagne	3 235	4 322	3 651
Royaume-Uni	2 682	2 653	2 121
Espagne	1 017	1 253	1 000
Autres pays européens	3 126	2 974	3 687
Amérique du nord	9 026	8 715	8 056
Asie/Pacifique	7 734	4 938	4 033
Moyen-Orient	1 860	2 286	2 873
Amérique latine	645	505	677
Autres pays	1 370	789	514
Consolidés	34 206	31 761	30 133

Les montants de chiffre d'affaires sont répartis par zones géographiques en fonction du lieu d'implantation du client.

e) Dépenses d'investissement

(en millions d'€)	2005
Allemagne	962
France	946
Royaume-Uni	707
Espagne	150
Autres pays	53
Dépenses d'investissement hors actifs loués	2 818
Actifs loués	40
Dépenses d'investissement	2 858

f) Immobilisations corporelles par zone géographique

(en millions d'€)	2005
Allemagne	3 852
France	3 140
Royaume-Uni	2 682
Espagne	901
Autres pays	857
Immobilisations corporelles par zone géographique	11 432

6. Chiffre d'affaires

En 2005, le chiffre d'affaires a atteint 34 206 M € contre 31 761 M € en 2004 et 30 133 M € en 2003. En 2005 le chiffre d'affaires a augmenté par rapport à 2004 dans toutes les divisions, à l'exception de la division Avions de Transport Militaire. En dépit de couvertures moins favorables qu'en 2004, les revenus ont augmenté principalement chez Airbus, Eurocopter et dans la division Défense.

Le chiffre d'affaires se compose essentiellement des ventes de biens et de services ainsi que des revenus liés aux contrats à long terme comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux, à la recherche et au développement (engagés dans le cadre de contrats) et aux activités de financement des ventes. Pour de plus amples détails sur la composition du chiffre d'affaires par secteur d'activité ou région géographique, se reporter à la Note 5, « Informations sectorielles ».

Détail du Chiffre d'affaires :

(en millions d'€)	2005	2004	2003
Chiffre d'affaires total	34 206	31 761	30 133
Dont provenant de la livraison de biens et services	28 649	26 208	25 110
Dont provenant des contrats à long terme (y compris activités de recherche et développement engagées dans le cadre de contrats)	4 706	4 816	4 295

Le chiffre d'affaires provenant des contrats à long terme a baissé en 2005, principalement dans la division Avions de Transport Militaire, du fait de l'A400M. Cette baisse a été presque compensée par l'augmentation enregistrée dans les divisions Eurocopter et Espace.

7. Coûts par fonctions

Les coûts des produits vendus et autres coûts par fonctions incluent le coût des matières et fournitures (y compris variations de stocks) pour un montant de 20 800 M € (2004 : 19 734 M €, 2003 : 18 882 M €).

Le coût des produits vendus comprend les dotations aux amortissements résultant des ajustements à la juste valeur d'actifs immobilisés et de stocks à hauteur de 136 M € (2004 : 217 M €; 2003 : 229 M €) se rapportant à la fusion EADS, à la création de la société Airbus intégrée et à la création de MBDA. Les chiffres pour 2004 comprennent en outre l'effet de l'application rétroactive de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », qui se solde par une charge de 12 M €.

Les frais de personnel se composent de :

(en millions d'€)	2005	2004	2003
Traitements, salaires et cotisations sociales	8 108	7 617	7 238
Coût de retraite périodique net (voir Note 21 b)	377	327	359
Total	8 485	7 944	7 597

8. Autres produits

(en millions d'€)	2005	2004	2003
Autres produits	222	314	196
dont produits locatifs	48	42	39
dont reprises de provisions	9	34	17
dont produits des cessions d'actifs immobilisés	39	20	7

Les autres produits en 2004 incluaient la reprise de la provision au titre de la réclamation VT 1 à hauteur de 106 M €.

9. Part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres produits (charges) liés aux participations

(en millions d'€)	2005	2004	2003
Part des résultats des sociétés mises en équivalence	210	88	224
Autres produits (charges) liés aux participations	15	(4)	(38)
Total	225	84	186

La part des résultats des sociétés mises en équivalence en 2005 provient essentiellement des résultats de la mise en équivalence de Dassault Aviation pour un montant de 205 M € (2004 : 78 M € ; 2003 : 225 M €). Le Groupe Dassault Aviation a communiqué un bénéfice net 2005 de 305 M €, sur lequel EADS a retenu en quote-part un montant de 141 M € compte tenu de sa participation de 46,3 % au capital. La quote-part de mise en équivalence de Dassault Aviation pour l'exercice 2005 comprend également un rattrapage positif du résultat de l'exercice précédent conformément aux normes IFRS, qui s'élève à 64 M € (en 2004 : (33) M €).

Les autres produits (charges) liés aux participations comprennent essentiellement des dividendes perçus en provenance de sociétés non consolidées. En 2003 une perte de valeur de 30 M € a été comptabilisée en charge au titre de CAC Systèmes et Hispasat.

10. Résultat financier

(en millions d'€)	2005	2004	2003
Charges d'intérêts, net	(155)	(275)	(203)
Autres éléments du résultat financier	(22)	(55)	148
Total	(177)	(330)	(55)

Les charges d'intérêts, net de 2005 comprennent des produits d'intérêts de 476 M € (2004 : 352 M € ; 2003 : 371 M €) et des charges d'intérêts de (631) M € (2004 : (627) M € ; 2003 : (574) M €). Le résultat financier inclut le rendement des disponibilités, des valeurs mobilières de placement et des actifs financiers tels que les prêts et les contrats de location-financement. Les charges financières comprennent les intérêts relatifs aux avances remboursables reçues de gouvernements européens, pour un montant de 236 M € (2004 : 245 M €), ainsi que les intérêts sur les dettes financières.

Les Autres éléments du résultat financier pour 2005 comprennent, entre autres, un impact négatif de l'évaluation à la juste valeur des instruments dérivés incorporés non utilisés dans des relations de couverture, pour un montant de (108) M € (2004 : (10) M €, 2003 : 70 M €), ainsi que des pertes de (13) M € sur des swaps de taux d'intérêt. Ils incluent également des effets de change positifs de 147 M € sur des éléments monétaires en devises étrangères.

11. Impôt sur les bénéfices

L'économie (charge) d'impôts se présente ainsi :

(en millions d'€)	2005	2004	2003
Charges d'impôts de l'exercice	(439)	(127)	(612)
Économie (charge) d'impôts différés	(386)	(537)	138
Total	(825)	(664)	(474)

La société mère du Groupe, EADS N.V., dont le siège social est situé à Amsterdam, aux Pays-Bas, applique la loi fiscale néerlandaise qui prévoit un taux d'impôt sur les sociétés de 31,5 % au 31 décembre 2005 (34,5 % pour 2004 et 2003). En décembre 2005, une nouvelle loi fiscale a été adoptée réduisant le taux d'impôt sur les sociétés en 2005 à 31,5 %.

en 2006 à 29,6 % et à partir de 2007 à 29,1 %. En conséquence, les actifs et les passifs d'impôts différés pour les entités néerlandaises du Groupe ont été calculés en utilisant les taux adoptés correspondants. Toutes les filiales étrangères appliquent toutefois leur taux d'imposition national, notamment la Grande-Bretagne 30 % et l'Espagne 35 %.

En France, le taux d'impôt sur les sociétés en vigueur pour 2004 et 2003 était de 33 1/3 %, auquel s'ajoutait une contribution additionnelle de 3 % et une contribution sociale de 3,3 %.

En 2004, la Loi de finances pour 2005 a été adoptée, donnant lieu à une réduction de la contribution additionnelle, qui passe à 1,5 % en 2005 et à zéro à partir de 2006. En conséquence, le taux d'imposition appliqué pour 2005 en France est de 34,93 %.

Les actifs et les passifs d'impôts différés pour les filiales françaises du Groupe ont été calculés au 31 décembre 2005 en appliquant un taux d'imposition de 34,43 % aux différences temporaires.

En ce qui concerne les filiales allemandes du Groupe, les impôts

sont calculés en appliquant un taux d'impôt fédéral sur les sociétés de 25 % pour le 31 décembre 2005, plus (i) une contribution de solidarité annuelle de 5,5 % sur le montant d'impôt fédéral sur les sociétés exigible et (ii) le taux de taxe professionnelle après impôt fédéral sur les sociétés de 12,125 % pour 2005. Au total, le taux d'impôt appliqué pour les impôts allemands sur les sociétés s'élève à 38,5 % en 2005 (38,5 % au 31 décembre 2004 et 40,0 % au 31 décembre 2003). Le tableau ci-après présente un rapprochement de la charge d'impôt théorique – en appliquant le taux d'impôt sur les sociétés néerlandais de 31,5 % au 31 décembre 2005, et de 34,5 % au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003 – à la charge d'impôt comptabilisée. Les éléments de rapprochement représentent, outre l'effet des différentiels et modifications des taux d'impôt, les effets d'impôt des économies non imposables ou des charges non déductibles résultant des différences permanentes entre les assiettes d'imposition locales et les comptes présentés conformément aux normes IFRS.

	2005	2005 en % du « Bénéfice avant impôts »	2004 ⁽¹⁾	2003
(en millions d'€)				
Bénéfice avant impôts	2 535		1 885	692
*Taux théorique d'impôt sur les sociétés	31,5%	31,5%	34,5 %	34,5 %
Économie (Charge) théorique d'impôts sur les bénéfices	(799)		(650)	(239)
Effet des différentiels des taux d'imposition étrangers et des modifications des législations fiscales	(55)	2,1%	(36)	(26)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition (goodwill) et dépréciations	0	0%	0	(191)
Dépréciation des actifs d'impôts différés	(14)	0,6%	(11)	(119)
Crédit d'impôt au titre des frais de R&D	35	(1,4)%	80	69
Part des résultats des sociétés mises en équivalence	70	(2,8)%	22	76
Incidences fiscales sur les dépréciations des investissements	(8)	0,3%	4	(35)
Divers	(54)	2,2%	(73)	(9)
Économie (charge) d'impôts constatée	(825)	32,5%	(664)	(474)

(1) Incluant l'effet de l'application rétroactive de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » (voir la Note 7 « Coûts par fonctions »).

Notes annexes aux États Financiers Consolidés (IFRS)

Notes annexes aux comptes de résultat consolidés (IFRS)

Les impôts différés reflètent les différences d'évaluation temporaires de certains éléments d'actif et de passif entre leurs valeurs comptables et les assiettes fiscales correspondantes. L'incidence fiscale future des déficits fiscaux et des crédits

d'impôt reportables est également prise en compte dans le calcul des impôts différés. Les impôts différés se rapportent principalement aux éléments d'actif et de passif suivants :

(en millions d'€)	Actifs d'impôts différés		Passifs d'impôts différés		31 décembre (net)	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004
Immobilisations incorporelles	14	8	(157)	(97)	(143)	(89)
Immobilisations corporelles	114	46	(1 270)	(1 087)	(1 156)	(1 041)
Participations et actifs financiers non courants	56	33	(234)	(149)	(178)	(116)
Stocks	470	357	(445)	(191)	25	166
Créances et autres actifs	54	58	(1 733)	(3 561)	(1 679)	(3 503)
Charges constatées d'avance	2	1	(30)	(26)	(28)	(25)
Provisions pour régimes de retraite	678	700	0	0	678	700
Autres provisions	974	607	(70)	(41)	904	566
Dettes	977	821	(288)	(305)	689	516
Produits constatés d'avance	504	579	(24)	(29)	480	550
Déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables	1 122	1 260	-	-	1 122	1 260
Actifs (passifs) d'impôts différés avant compensation	4 965	4 470	(4 251)	(5 486)	714	(1 016)
Dépréciation des actifs d'impôts différés	(533)	(570)	-	-	(533)	(570)
Compensation des impôts différés actifs et passifs	(1 875)	(1 352)	1 875	1,352	-	-
Actif / (passif) net d'impôts différés ⁽¹⁾	2 557	2 548	(2 376)	(4 134)	181	(1 586)
dont un an ou moins	864	858	(432)	(1 379)	432	(521)
dont plus d'un an	1 693	1 690	(1 944)	(2 755)	(251)	(1 065)

(1) L'exercice précédent a été ajusté en raison de l'application de la norme IAS 16 révisée « Immobilisations corporelles » (approche par composants), pour un montant de 5 M €; veuillez vous référer au paragraphe « Modifications des règles comptables liées aux Normes ou aux Interprétations IFRS nouvelles ou révisées » de la Note 2 « Principales règles et méthodes comptables ».

Le montant des provisions pour dépréciation des actifs d'impôts différés du Groupe repose sur l'estimation par la direction des actifs d'impôts différés qui seront effectivement réalisés. Pour les exercices futurs, en fonction des résultats financiers du Groupe, l'estimation faite par la direction du montant des actifs d'impôts différés jugés réalisables pourra évoluer et par conséquent les provisions pour dépréciation des actifs d'impôts différés pourront donc augmenter ou diminuer en conséquence. Sur l'ensemble des entreprises qui ont été en perte pendant deux années successives au moins, un actif total d'impôts différés de 83 M € a été comptabilisé.

D'après les estimations effectuées, ces actifs d'impôts différés seront recouverts à l'avenir grâce soit (i) à leurs propres bénéfices prévisionnels ou aux bénéfices d'autres entreprises (ii) intégrées dans le même groupe fiscal (« régime d'intégration fiscale » en France, « steuerliche Organschaft » en Allemagne), soit (iii) via l'« accord d'abandon des pertes » au Royaume-Uni.

Impôts différés sur les déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables :

(en millions d'€)	France	Allemagne	Espagne	Royaume- Uni	Autres pays	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Déficits fiscaux reportables	398	660	4	1,622	96	2,780	3,217
Reports de déficit relatifs à la taxe professionnelle	--	612	--	--	--	612	871
Reports de crédits d'impôts	4	--	213	--	--	217	186
Incidence fiscale	141	248	214	487	32	1,122	1,260
Dépréciations	(64)	(147)	(1)	(81)	(14)	(307)	(349)
Actifs d'impôts différés sur déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables	77	101	213	406	18	815	911

Les déficits fiscaux reportables, les moins-values et les reports de déficit relatifs à la taxe professionnelle sont illimités en France, en Allemagne et en Grande-Bretagne. En Espagne, les déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables expirent au terme d'un délai de 15 ans. La première tranche des crédits d'impôts reportables (4 M €) expirera en 2014.

Suivi des impôts différés :

(en millions d'€)	2005	2004
Actif/(passif) d'impôts différés net à l'ouverture de l'exercice ⁽¹⁾	(1 586)	(935)
Produit (charges) d'impôts différés au compte de résultat	(386)	(537)
Impôts différés comptabilisés directement en AOCI (IAS 39)	2 032	(300)
Autres	121	186
Actif/(passif) net d'impôts différés en fin d'exercice	181	(1 586)

(1) L'exercice précédent a été ajusté en raison de l'application de la norme IAS 16 révisée « Immobilisations corporelles » (approche par composants), pour un montant de 5 M € ; veuillez vous référer au paragraphe « Modifications des règles comptables liées aux Normes ou aux Interprétations IFRS nouvelles ou révisées » de la Note 2 « Principales règles et méthodes comptables ».

Les impôts différés comptabilisés directement en AOCI se présentent comme suit :

(en millions d'€)	2005	2004
Investissements disponibles à la vente	(3)	4
Couverture de flux de trésorerie	(1 070)	(3 109)
Total	(1 073)	(3 105)

Notes annexes aux bilans consolidés (IFRS)

12. Immobilisations incorporelles

Les tableaux donnant le détail des valeurs brutes, des amortissements cumulés et des valeurs nettes des immobilisations incorporelles se présentent comme suit :

Coût

(en millions d'€)	Solde au 31 déc. 2004 (publié)	Modifications des règles comptables ⁽¹⁾	Solde au 1 ^{er} janvier 2005 (ajusté)	Gains ou pertes de change	Acquisitions	Variation du périmètre de consolidation	Reclassi- fication	Cessions	Solde au 31 décembre 2005
Écarts d'acquisition	10 607	541	11 148	1	168	(9)	0	(2)	11 306
Coûts de développement capitalisés	172	0	172	1	292	0	2	(1)	466
Autres immobilisations incorporelles	837	0	837	4	212	(3)	35	(62)	1 023
Total	11 616	541	12 157	6	672	(12)	37	(65)	12 795

Amortissement/Dépréciation

(en millions d'€)	Solde au 31 déc. 2004 (publié)	Modifications des règles comptables ⁽¹⁾	Solde au 1 ^{er} janvier 2005 (ajusté)	Gains ou pertes de change	Dotation aux amortisse- ment	Variation du périmètre de consolidation	Reclassi- fication	Reprises	Solde au 31 décembre 2005
Écarts d'acquisition	(1 147)	0	(1 147)	(3)	0	9	0	2	(1 139)
Coûts de développement capitalisés	(3)	0	(3)	0	(2)	0	0	1	(4)
Autres immobilisations incorporelles	(458)	0	(458)	(2)	(185)	2	(14)	57	(600)
Total	(1 608)	0	(1 608)	(5)	(187)	11	(14)	60	(1 743)

Valeur nette comptable

(en millions d'€)	Solde au 31 déc. 2004 (publié)	Modifications des règles comptables ⁽¹⁾	Solde au 1 ^{er} janvier 2005 (ajusté)	Gains ou pertes de change	Augmen- tations	Variation du périmètre de consolidation	Reclassi- fication	Dimi- nutions	Solde au 31 décembre 2005
Écarts d'acquisition	9 460	541	10 001	(2)	168	0	0	0	10 167
Coûts de développement capitalisés	169	0	169	1	290	0	2	0	462
Autres immobilisations incorporelles	379	0	379	2	27	(1)	21	(5)	423
Total	10 008	541	10 549	1	485	(1)	23	(5)	11 052

(1) La modification des règles comptables concerne les « Options de vente accordées aux intérêts minoritaires » ; veuillez vous référer au paragraphe « Modifications des règles comptables liées aux Normes ou aux Interprétations IFRS nouvelles ou révisées » de la Note 2 « Principales règles et méthodes comptables ».

L'augmentation des écarts d'acquisition en 2005 concerne essentiellement les éléments conditionnels relatifs au regroupement d'entreprises Airbus pour un montant de 93 M € correspondant à l'application de la norme IAS 32 « Instruments financiers : Information et Présentation

(révisée en 2004) » appliquée aux dettes sur options de vente accordées aux intérêts minoritaires. L'acquisition des activités de radiocommunications mobiles professionnelles (RMP) de Nokia (EADS Secure Networks Oy) a également contribué à cette augmentation à hauteur de 44 M €.

Tests de dépréciation des écarts d'acquisition

De manière analogue aux exercices précédents, EADS a réalisé des tests de dépréciation au niveau des Unités génératrices de trésorerie (au niveau du secteur d'activité ou au niveau inférieur suivant). Des tests de dépréciation sont effectués chaque année sur les écarts

d'acquisition au quatrième trimestre de l'exercice en utilisant les projections de flux de trésorerie sur la base des prévisions d'exploitation existantes portant sur une période de cinq ans (en 2004 : normalement sur une période de trois ans). Les prévisions existantes sont fondées sur l'expérience passée ainsi que sur les perspectives d'évolution du marché.

Aux 31 décembre 2005 et 2004, les écarts d'acquisition ont été attribués aux unités génératrices de trésorerie comme le résume le tableau suivant au niveau de chaque secteur :

(en millions d'€)	Airbus	Avions de Transport Militaire	Euro-copter	Défense et Systèmes de sécurité	Espace	Autres activités	Siège/ Elimin.	Conso- lidés
Écarts d'acquisition au 31 décembre 2005	6 987	12	111	2 469	559	0	29	10 167
Écarts d'acquisition au 31 décembre 2004 ⁽¹⁾	6 883	12	111	2 407	559	0	29	10 001

(1) Inclut les effets de la norme IAS 32 « Instruments financiers : information et présentation » (révisée en 2004), en ce qui concerne les options de vente accordées aux intérêts minoritaires. Veuillez vous référer au paragraphe « Modifications des règles comptables liées aux Normes ou aux Interprétations IFRS nouvelles ou révisées » de la Note 2 « Principales règles et méthodes comptables ».

Les prévisions d'exploitation existantes tiennent compte des données économiques générales émanant d'études macro-économiques et financières extérieures. Les hypothèses de prévisions d'exploitation reflètent pour les périodes examinées les taux d'inflation spécifiques et les frais de personnel futurs dans les pays européens où les principales installations de production sont situées. En ce qui concerne les frais de personnel futurs attendus, une augmentation de 3 % en moyenne a été présumée. En outre, les taux d'intérêt futurs sont projetés pour l'Union Monétaire Européenne, la Grande-Bretagne et les États-Unis.

L'hypothèse de taux de croissance retenue pour calculer la valeur terminale s'élève en général à 2 %. Airbus utilise pour les nouveaux programmes les hypothèses spécifiques du marché concerné. Sur la base des prévisions et projections existantes des flux de trésorerie avant impôts, la valeur d'usage de ces Unités générant leurs propres flux de trésorerie a été déterminée en appliquant un taux d'actualisation avant impôt de 11,5 % (de l'ordre de 12,5 % à 14 % en 2004).

Airbus exerce dans un marché cyclique, et 2005 a été une année record pour le secteur. Pour faire face à la demande croissante et au regard d'un carnet de commandes de 2 177 appareils commerciaux, Airbus a prévu un programme de montée en production en vue d'un taux de production mensuel pouvant atteindre 32 avions à couloir unique et 8 avions long-courrier. Les bénéfices futurs d'Airbus devraient être essentiellement affectés par la croissance attendue dans un environnement compétitif, les hypothèses de taux de change, le portefeuille de couvertures en place et

le programme d'économie de coûts Route 06, ainsi que la mise en service de l'A380.

Pour la division Défense & Systèmes de sécurité, les prévisions d'exploitation émettent l'hypothèse d'un accroissement des recettes, alimenté principalement par le carnet de commandes, par exemple les livraisons d'Eurofighters appuyées par des contrats de tranche deux. La marge d'exploitation de la division devrait augmenter sur la période de prévision d'exploitation, grâce à la croissance des volumes escomptée et aux mesures de restructuration mises en oeuvre par le passé.

Le carnet de commandes de la division Espace au 31 décembre 2005 (y compris satellites, lanceurs, missiles balistiques et services de télécommunications militaires) explique la forte augmentation du chiffre d'affaires présumée pour cette division sur la période de prévision d'exploitation. L'actuel développement des satellites Skynet V pèsera sur les flux de trésorerie de la division Espace d'EADS jusqu'à ce que ces engins spatiaux soient lancés et exploités, générant ainsi une hausse des recettes en provenance du MoD britannique. La poursuite du programme de restructuration de la division Espace SARA a permis de redresser l'EBIT en 2004, de confirmer ces résultats positifs en 2005 et devrait jeter les bases pour des résultats positifs supplémentaires.

EADS suit une politique active de couverture des risques de change. Au 31 décembre 2005, le portefeuille de couverture total avec des échéances courant jusqu'en 2011, s'élève à 47 milliards de \$ US et couvre la majeure partie du risque net attendu au cours de la période de la prévision d'exploitation

Notes annexes aux États Financiers Consolidés (IFRS)

Notes annexes aux bilans consolidés (IFRS)

(2006 à 2010). Le taux de couverture moyen \$ US/€ du portefeuille de couverture total jusqu'en 2011 s'élève à 1,12 \$ US/€. Pour la détermination de la prévision d'exploitation, la direction a présumé des taux de change futurs de 1,30 \$ US/€ et 0,68 £ GB/€ pour convertir en euros la partie des chiffres d'affaires libellés en \$ US et £ GB futurs qui ne sont pas couverts. Le risque net résulte pour l'essentiel d'Airbus et

dans une moindre mesure des divisions Eurocopter, Espace et Défense et Systèmes de sécurité.

Les montants recouvrables, basés sur la valeur d'utilité, excédaient la valeur comptable des Unités génératrices de trésorerie examinées, n'indiquant aucune dépréciation des écarts d'acquisition pour 2005 et 2004.

Coûts de développement

EADS a capitalisé un montant de 462 M € au 31 décembre 2005 (169 M € au 31 décembre 2004) en immobilisations incorporelles générées en interne essentiellement au titre du programme Airbus A380.

13. Immobilisations corporelles

Les tableaux donnant le détail des valeurs brutes, des amortissements cumulés et des valeurs nettes des immobilisations corporelles se présentent comme suit :

Coût	Solde au 31 déc. 2004 (publié)	Modifications des règles comptables ⁽¹⁾ de la présentation ⁽²⁾	Solde au 1 ^{er} janvier 2005 (ajusté)	Gains ou pertes de change	Acquisitions	Variation du périmètre de consolidation	Reclassi- fications	Cessions	Solde au 31 décembre 2005
(en millions d'€)									
Terrains, agencements et constructions y compris constructions sur sol d'autrui	5 496	(172)	5 324	21	185	(5)	252	(38)	5 739
Installations, matériels et outillages techniques	6 682	44	6 726	199	632	(4)	666	(41)	8 178
Autres matériels, matériels d'usine et de bureau	6 321	9	6 330	390	214	(8)	(205)	(483)	6 238
Acomptes versés relatifs aux installations de production et constructions en cours	3 236	0	3 236	24	1 323	0	(1 103)	(6)	3 474
Total	21 735	(119)	21 616	634	2 354	(17)	(390)	(568)	23 629

Amortissements cumulés

	Solde au 31 déc. 2004 (publié)	Modifications des règles comptables ⁽¹⁾ de la présentation ⁽²⁾	Solde au 1 ^{er} janvier 2005 (ajusté)	Gains ou pertes de change	Dotations aux amortis- sements	Variation du périmètre de consolidation	Reclassi- fications	Cessions	Solde au 31 décembre 2005
(en millions d'€)									
Terrains, agencements et constructions y compris constructions sur sol d'autrui	(1 973)	87	(1 886)	0	(243)	5	18	10	(2 096)
Installations, matériels et outillages techniques	(3 934)	0	(3 934)	(82)	(583)	4	3	24	(4 568)
Autres matériels, matériels d'usine et de bureau	(2 879)	(76)	(2 955)	(169)	(411)	17	143	271	(3 104)
Acomptes versés relatifs aux installations de production et constructions en cours	(44)	0	(44)	0	0	0	0	0	(44)
Total	(8 830)	11	(8 819)	(251)	(1 237)	26	164	305	(9 812)

Valeur nette comptable

(en millions d'€)	Solde au 31 déc. 2004 (publié)	Modifications des règles comptables ⁽¹⁾ de la présentation ⁽²⁾	Solde au 1 ^{er} janvier 2005 (ajusté)	Gains ou pertes de change	Augmen- tations	Variation du périmètre de consolidation	Reclassi- fications	Dimi- nutions	Solde au 31 décembre 2005
Terrains, agencements et constructions y compris constructions sur sol d'autrui	3 523	(85)	3 438	21	(58)	0	270	(28)	3 643
Installations, matériels et outillages techniques	2 748	44	2 792	117	49	0	669	(17)	3 610
Autres matériels, matériels d'usine et de bureau	3 442	(67)	3 375	221	(197)	9	(62)	(212)	3 134
Acomptes versés relatifs aux installations de production et constructions en cours	3 192	0	3 192	24	1 323	0	(1 103)	(6)	3 430
Total	12 905	(108)	12 797	383	1 117	9	(226)	(263)	13 817

(1) Du fait de l'application de la norme IAS 16 révisée « Immobilisations corporelles » (approche par composants et obligation de mise au rebut d'actifs), le solde d'ouverture au 1^{er} Janvier 2004 a été ajusté rétroactivement d'un montant de (46) M €. Du fait de l'adoption de la norme IFRIC 4 « Déterminer si un accord contient une location » (parue en 2004), le solde des immobilisations corporelles inclut un ajustement au 1^{er} Janvier 2004, pour un montant net de 97 M €€

(2) Les immeubles de placement sont comptabilisés à un poste séparé du Bilan consolidé (voir la Note 33 « Immeubles de placements »).

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles incluent une perte de valeur de 8 M € comptabilisée au titre de Sogerma.

Aux 31 décembre 2005 et 2004, les immobilisations corporelles comprennent les constructions, les outillages techniques et autres matériels comptabilisés en immobilisations aux termes de contrats de location-financement à hauteur de montants de 170 M € et 200 M €, nets d'amortissements cumulés de 367 M € et 336 M €. La dotation aux amortissements correspondante pour 2005 s'est élevée à 31 M € (2004 : 19 M € ; 2003 : 22 M €). En ce qui concerne les immeubles de placement, voir la Note 33 « Immeubles de placement ».

Les « Autres matériels, matériels d'usine et de bureau » recouvrent les avions loués aux termes de contrats qualifiés de location simple représentant une valeur nette comptable

de 2 381 M € et 2 743 M € aux 31 décembre 2005 et 2004 respectivement, l'amortissement cumulé correspondant s'élevant à 1 653 M € et 1 604 M €. La dotation aux amortissements correspondante pour 2005 s'est élevée à 231 M € (2004 : 327 M € ; 2003 : 439 M €).

Les « avions loués aux termes de contrats de location simple » comprennent :

(i) L'activité de financement des ventes du Groupe prenant la forme d'avions qui ont été loués aux clients aux termes de contrats qualifiés de location simple : ils sont présentés nets de provisions pour dépréciation. Ces opérations de financement des ventes sont généralement garanties par une sécurité prise sur l'avion objet des financements. (voir la Note 29, « Engagements hors bilan » pour de plus amples détails sur les opérations de financement des ventes).

Notes annexes aux États Financiers Consolidés (IFRS)

Notes annexes aux bilans consolidés (IFRS)

Les montants de loyers futurs sur contrats non résiliables (non actualisés) dus par des clients, à inclure dans les produits futurs, sont les suivants au 31 décembre 2005 :

(en millions d'€)	
Au plus tard en 2006	173
Après 2006 et au plus tard en 2010	433
Après 2010	246
Total	852

(ii) Les contrats qui ont été comptabilisés comme des contrats de location simple car ils ont été vendus selon des modalités comprenant des engagements de garantie de valeur dont la valeur actualisée de la garantie est supérieure à 10 % du prix de vente de l'avion (estimé comme étant sa juste valeur). Lors de la vente initiale de ces avions au client, leur coût total

comptabilisé auparavant dans les stocks est transféré au poste « Autres matériels, matériels d'usine et de bureau » et amorti sur la durée de vie utile estimée des appareils, les montants perçus du client étant constatés en produits constatés d'avance (voir la Note 26, « Produits constatés d'avance »).

La valeur nette comptable totale des avions faisant l'objet de contrats de location simple est la suivante :

(en millions d'€)	Au 31 décembre	
	2005	2004
(i) Valeur nette comptable des avions aux termes de contrats de location simple avant dotation aux amortissements	1 493	1 981
Provision pour dépréciation	(319)	(532)
Valeur nette comptable des avions aux termes de contrats de location simple	1 174	1 449
(ii) Avions aux termes de contrats de location simple dont la valeur actualisée de la garantie est supérieure à 10 %	1 207	1 294
Valeur nette comptable totale des avions aux termes de contrats de location simple	2 381	2 743

14. Participations mises en équivalence, autres participations financières et actifs financiers non courants

Le tableau ci-après indique le détail des participations mises en équivalence, autres participations financières et actifs financiers non courants :

(en millions d'€)	Au 31 décembre	
	2005	2004
Participations mises en équivalence	1 908	1 738
Autres investissements non courants et actifs financiers non courants		
Autres investissements	541	459
Autres actifs financiers non courants	1 397	1 651
Total	1 938	2 110
Portion courante des actifs financiers non courants	237	242

Aux 31 décembre 2005 et 2004, les Participations mises en équivalence dans les sociétés associées comprennent la participation d'EADS dans Dassault Aviation (46,30 % au 31 décembre 2005, 46,22 % au 31 décembre 2004) pour un montant de 1 867 M € et 1 705 M € respectivement. Le Groupe Dassault Aviation a annoncé en 2005 un bénéfice net de 305 M €, sur lequel EADS a reconnu une quote-part de 141 M € correspondant à son pourcentage de détention du capital. La quote-part de mise en équivalence provenant de

Dassault Aviation comprend également un rattrapage positif du résultat de l'exercice précédent conformément aux normes IFRS, dont le montant est de 64 M € (en 2004 : (33) M €) ; en outre, (18) M € (en 2004 : 38 M €) ont été constatés en AOCI. À l'intérieur des capitaux propres d'EADS reflétant sa part des capitaux propres de Dassault, une reclassification au 31 décembre 2002 / 1^{er} Janvier 2003 a été enregistrée sur les bénéfices non distribués, soit (97) M € en AOCI 97 M €.

Le tableau suivant présente un récapitulatif des informations financières concernant la participation de 46,3% d'EADS dans Dassault Aviation au 31 décembre 2005 :

(en millions d'€)	31 décembre 2005
Quote-part du bilan de la société mise en équivalence :	
Actifs à long terme	1 231
Actifs à court terme	2 395
Passif à long terme	165
Passif à court terme	1 978
Capitaux propres	1 483
Quote-part du chiffre d'affaires et du bénéfice de la société mise en équivalence :	
Chiffre d'affaires	1 587
Bénéfice net	141
Valeur nette de l'investissement	1 867

Une liste des principales participations mises en équivalence et le pourcentage de participation correspondant figurent dans l'Annexe relative aux « Informations sur le périmètre de consolidation ».

Les « Autres investissements » concernent les participations d'EADS dans diverses sociétés non consolidées, dont les plus significatives au 31 décembre 2005 sont les participations dans Embraer pour 106 M € (2004 : 72 M €) et Patria pour 51 M € (2004 : 50 M €), ainsi que la participation de 10 % dans Irkut (54 M €) acquise en 2005.

Les « Autres actifs financiers non courants » pour 1 397 M € (2004 : 1 651 M €) et la partie courante des actifs financiers non courants pour 237 M € (2004 : 242 M €) comprennent essentiellement les activités de financement des ventes du Groupe sous la forme de créances au titre des contrats de location-financement et les prêts liés au financement des appareils. Ils sont indiqués ici nets de provisions pour dépréciation. Ces opérations de financement des ventes d'avions sont généralement garanties par une sécurité prise sur l'appareil objet du financement (voir la Note 29, « Engagements hors bilan » pour de plus amples détails sur les opérations de financement des ventes).

Notes annexes aux États Financiers Consolidés (IFRS)

Notes annexes aux bilans consolidés (IFRS)

Les prêts liés au financement des appareils sont accordés aux clients pour financer la vente d'appareils. Ces prêts sont à long terme et ont normalement une échéance de

remboursement qui est liée à la période d'utilisation de l'avion par le client. Le calcul de la valeur nette comptable est le suivant :

(en millions d'€)	Au 31 décembre	
	2005	2004
Montant brut des prêts en cours aux clients	717	946
Amortissements cumulés	(274)	(311)
Valeur nette comptable totale des prêts	443	635

Les créances au titre des contrats de location-financement dans le cadre du financement des appareils sont les suivantes :

(en millions d'€)	Au 31 décembre	
	2005	2004
Créances sur loyers minimums	1 245	1 299
Produits financiers constatés d'avance	(321)	(179)
Provision pour dépréciation	(122)	(155)
Valeur nette comptable totale des créances au titre des contrats de location-financement	802	965

Les créances sur loyers minimums à recevoir dans le cadre de contrats de location-financement sont les suivantes (montants non actualisés) :

(en millions d'€)	
Au plus tard en 2006	150
Après 2006 et au plus tard en 2010	493
Après 2010	602
Total	1 245

Les autres actifs financiers non courants comprennent également 389 M € et 293 M € d'autres prêts aux 31 décembre 2005 et 2004 respectivement, tels que par exemple les prêts aux salariés.

Les dépôts bancaires sur compte séquestre de 1 102 M € et 1 089 M € respectivement aux 31 décembre 2005 et 2004 ont été compensés avec les dettes financières relatives aux opérations.

15. Stocks

Les stocks aux 31 décembre 2005 et 2004 comprennent les éléments suivants :

(en millions d'€)	Au 31 décembre	
	2005	2004
Matières premières et fournitures de production	1 159	987
En-cours de production	10 655	8 505
Produits finis et pièces comptabilisés au plus bas du coût ou de la valeur nette de réalisation	1 161	1 039
Avances versées aux fournisseurs	2 450	1 803
Total	15 425	12 334

L'augmentation des en-cours de production de 2 150 M € est essentiellement due aux programmes Airbus, Eurocopter, Avions de transport militaire et Espace. Les produits finis et pièces ont augmenté de 122 M €, principalement grâce à la montée des programmes Eurocopter NH 90 et Tiger. L'accroissement des avances versées aux fournisseurs reflète principalement les activités des programmes A400M, Eurofighter, Espace, Transports et Airbus.

Les avances reçues, qui avaient jusque-là été déduites des stocks, sont désormais reclassées en autres dettes courantes et non courantes. Le chiffre de l'exercice précédent a été ajusté en conséquence, d'où un montant total de 9 259 M € (dont 632 M € en autres dettes non courantes et 8 627 M € en autres dettes courantes).

La valeur au coût historique des produits finis et pièces s'élève à 1 505 M € en 2005 (2004 : 1 354 M €).

16. Créances clients

Les créances clients aux 31 décembre 2005 et 2004 sont les suivantes :

(en millions d'€)	Au 31 décembre	
	2005	2004
Créances sur ventes de biens et de services	5 209	4 784
Provisions pour créances douteuses	(407)	(378)
Total	4,802	4,406

Les créances clients sont considérées comme des actifs courants. Aux 31 décembre 2005 et 2004, des créances clients s'élevant respectivement à 237 M € et 77 M € avaient une échéance supérieure à un an.

En application de la méthode à l'avancement, au 31 décembre 2005 un montant de 1 489 M € (en 2004 : 1 313 M €) au titre des contrats à long terme est inclus dans les créances clients, net d'avances et acomptes reçus.

17. Autres actifs

Les autres actifs aux 31 décembre 2005 et 2004 comprennent les postes suivants :

(en millions d'€)	Au 31 décembre	
	2005	2004
Autres actifs non courants		
Justes valeurs positives des instruments financiers dérivés	2,762	6,243
Charges constatées d'avance	526	560
Transactions avec le Gouvernement allemand, capitalisées	231	258
Autres ⁽¹⁾	91	35
Total	3,610	7,096
Autres actifs courants		
Justes valeurs positives des instruments financiers dérivés	1,191	2,705
Créances au titre de la taxe sur la valeur ajoutée	585	462
Charges constatées d'avance	332	391
Créances sur sociétés liées	267	333
Créances sur sociétés affiliées	165	121
Prêts	32	19
Autres ⁽¹⁾	629	666
Total	3,201	4,697

(1) L'application de la norme IAS 16 révisée « Immobilisations corporelles » (approche par composants) aux inspections majeures lorsque le preneur supporte les coûts de maintenance correspondants a nécessité un ajustement rétroactif du solde des autres actifs, d'un montant de 40 M € (dont les autres actifs courants représentent 17 M € et les autres actifs non courants 23 M €).

Les transactions signées avec le Gouvernement allemand concernent des avances remboursables (subventions d'investissement) qui sont amorties au compte de résultat (en coût des produits vendus) au fur et à mesure de la livraison des avions correspondants.

18. Valeurs mobilières de placement

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement du Groupe s'élève à 1 040 M € et 466 M € aux 31 décembre 2005 et 2004, respectivement. Le portefeuille de valeurs mobilières de placement contient une portion non courante de titres disponibles à la vente, pour un montant de 1 011 M € (en 2004 : 466 M €) et une portion courante de 29 M € (en 2004 : 0 M €).

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement comprend des obligations de sociétés, assorties aussi bien de coupons à taux fixe (valeur nominale 218 M €) que de coupons à intérêt variable (valeur nominale 331 M €), ainsi que des instruments dérivés de crédit assortis de coupons à intérêt variable (valeur nominale 291 M €).

19. Actifs non courants destinés à la vente

Selon la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », appliquée prospectivement à compter du 1^{er} janvier 2005, les actifs non courants destinés à la vente, d'un montant de 881 M €, reflètent des actifs et des groupes d'actifs à céder qui concernent essentiellement les activités de financement des ventes d'Airbus. Le groupe des actifs à céder comprend des éléments de passif non courants destinés à la vente, pour un montant de 62 M €.

20. Capitaux propres consolidés

Le tableau suivant présente l'évolution du nombre d'actions en circulation :

Nombre d'actions	2005	2004
Émises au 1^{er} janvier	809 579 069	812 885 182
Émises dans le cadre du plan d'actionnariat des salariés (PAS)	1 938 309	2 017 822
Émises dans le cadre des options exercées	7 562 110	362 747
Annulées	(1 336 358)	(5 686 682)
Émises au 31 décembre	817 743 130	809 579 069
Actions autodétenues au 31 décembre	(20 602 704)	(10 028 775)
En circulation au 31 décembre	797 140 426	799 550 294

Les actions d'EADS sont exclusivement des actions ordinaires d'une valeur nominale de 1€ chacune. Le capital social autorisé est constitué de 3 000 000 000 d'actions. Dans le cadre du plan d'actionnariat des salariés (PAS) 2005 (voir la Note 31, « Paiement fondé sur des actions »), EADS a émis 1 938 309 actions (en 2004 : 2 017 822), représentant une valeur nominale globale de 1 938 309 € (en 2004 : 2 017 822 €).

Le 6 mai 2004, l'Assemblée Générale des actionnaires d'EADS a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'administration de racheter des actions de la Société, à condition que, suite à ce rachat, la Société ne détienne pas plus de 5 % de son propre capital social émis. Le Conseil d'administration du Groupe a décidé le 8 octobre 2004 de lancer et de mettre en œuvre des plans de rachat portant sur un maximum de 4 909 000 actions.

En outre, l'Assemblée Générale des actionnaires a autorisé à la fois le Conseil d'administration et les directeurs généraux, avec pouvoir de substitution, à annuler jusqu'à un nombre maximum de 5 727 515 actions. Les directeurs généraux ont décidé le 20 juillet 2004 d'annuler 5 686 682 actions autodétenues.

Le 6 mai 2004, l'Assemblée Générale des actionnaires a également décidé de distribuer un dividende en espèces au titre du résultat 2003 d'un montant brut de 0,40 € par action, qui a été mis en paiement le 4 juin 2004.

L'Assemblée Générale des actionnaires d'EADS qui s'est tenue le 11 mai 2005 a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'administration de racheter des actions de la Société,

et ce par tous moyens, produits dérivés compris, sur toute place boursière ou autrement, à condition que, suite à ce rachat,

la Société ne détienne pas plus de 5 % de son propre capital social émis.

Le Conseil d'administration du Groupe a décidé le 3 juin 2005 de lancer et de mettre en œuvre des plans de rachat portant sur un maximum de 1 012 500 actions relativement au PAS pour 2005. Le 12 décembre 2005, le Conseil d'administration du Groupe a décidé de lancer et de mettre en œuvre des plans de rachat portant sur un maximum de 3 990 880 actions relativement au Plan de stock-options pour 2005 (7^e tranche).

En outre, l'Assemblée Générale des actionnaires a autorisé à la fois le Conseil d'administration et les directeurs généraux, avec pouvoir de substitution, à annuler jusqu'à un nombre maximum de 1 336 358 actions. Le 25 juillet 2005, les directeurs généraux ont décidé d'annuler 1 336 358 actions autodétenues.

Au total, en 2005 EADS a racheté 11 910 287 actions autodétenues (en 2004 : 3 787 523 actions autodétenues) et a annulé 1 336 358 actions (en 2004 : 5 686 682 actions), d'où un montant de 20 602 704 actions autodétenues au 31 décembre 2005 (en 2004 : 10 028 775 actions auto-détenues).

L'Assemblée Générale des actionnaires a aussi décidé de verser un dividende en espèces au titre de l'exercice 2004, d'un montant brut de 0,50 € par action, lequel a été mis en paiement le 8 juin 2005.

Le capital social comprend le montant nominal des actions en

Notes annexes aux États Financiers Consolidés (IFRS)

Notes annexes aux bilans consolidés (IFRS)

circulation. L'augmentation du capital social de l'exercice représente l'apport des salariés, soit 1 938 309 € (en 2004 : 2 017 822 €) au titre du Plan d'actionnariat des salariés de 2005, ainsi que des levées d'options pour un montant de 7 562 110 € (en 2004 : 362 747 €) conformément aux plans de stock-option mis en œuvre.

Les primes enregistrées sont principalement le fruit des apports en nature à la création d'EADS, de l'émission d'actions nouvelles au moment de la mise en Bourse et des augmentations de capital, les réductions de ces primes résultant de l'annulation d'actions propres et des distributions effectuées auprès des actionnaires d'EADS.

Les autres réserves regroupent principalement les réserves de consolidation. Les autres écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés (AOCl) comprennent tous les montants constatés directement en fonds propres du fait de fluctuations de la juste valeur d'instruments financiers classés disponibles à la vente

ou s'inscrivant dans des relations de couverture dans le cadre de couvertures de flux de trésorerie efficaces, ainsi que des écarts de conversion des comptes des sociétés étrangères. Le montant des actions propres représente le montant versé par la société pour le rachat de ses actions propres.

Les capitaux propres au 31 décembre 2002 ont été ajustés en raison de l'application de la norme IAS 32 « Instruments financiers : information et présentation » (révisée en 2004) (voir la Note 2 « Principales règles et méthodes comptables ») d'un montant de (3 053 M €), de la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » (voir la Note 2 « Principales règles et méthodes comptables ») d'un montant de (30 M €) et d'une reclassification d'un montant de 97 M € au sein des capitaux propres d'EADS, reflétant la participation au capital de Dassault suivant les normes IFRS (voir la Note 14 « Participations mises en équivalence, autres participations financières et actifs financiers non courants »).

21. Provisions

Les provisions comprennent les éléments suivants :

(en millions d'€)	Au 31 décembre	
	2005	2004
Régimes de retraite (voir la Note 21 b)	4 006	3 876
Rémunération différée (voir la Note 21 a)	114	71
Régimes de retraite et obligations assimilées	4 120	3 947
Instruments financiers (voir la Note 21 c)	921	181
Autres provisions (voir la Note 21 d)	4 565	4 296
Total	9 606	8 424
Dont portion non courante	6 879	6 074
Dont portion courante	2 727	2 350

Aux 31 décembre 2005 et 2004, des provisions pour régimes de retraite et obligations assimilées pour un montant de 3 900 M € et 3,749 M € respectivement, des provisions

pour instruments financiers pour un montant de 472 M € et 137 M € et d'autres provisions pour un montant de 2 507 M € et 2 188 M € ont une échéance à plus d'un an.

a) Provisions pour rémunération différée

Ce montant représente des obligations qui apparaissent si les salariés décident de convertir tout ou partie de leur rémunération variable ou prime en un engagement équivalent de rémunération différée.

b) Provisions pour régimes de retraite

Lorsque les salariés du Groupe partent en retraite, ils perçoivent des indemnités qui sont stipulées dans des accords de retraite, conformément aux réglementations et usages des pays où le Groupe exploite ses activités.

La loi française prévoit que les salariés reçoivent des indemnités de départ à la retraite calculées en fonction de leur ancienneté dans l'entreprise.

En Allemagne, EADS a introduit un nouveau régime de retraite (P3) pour ses salariés non cadres en 2004. Dans le contexte de ce nouveau régime, l'employeur verse des cotisations pendant la période d'activité qui sont fonction du salaire au cours des années de cotisation et d'activité. Ces cotisations sont converties en composants qui font partie des engagements de retraite cumulés à la fin de l'exercice. Les prestations cumulées dans le cadre de l'ancien régime sont prises en compte dans le cadre d'un ajustement initial. Les prestations totales sont calculées en tant que moyenne de carrière sur l'intégralité de la durée d'activité. Globalement, la mise en application du nouveau régime n'a pas eu d'effet significatif sur les charges de retraites de 2004.

Certains salariés non couverts par le nouveau régime reçoivent des prestations de retraite sur la base du salaire versé pendant la dernière année ou sur la moyenne du salaire des trois dernières années d'activité. En ce qui concerne les cadres, les prestations sont fonction du salaire final au moment du départ à la retraite et de la durée d'activité en tant que dirigeant.

Des évaluations actuarielles sont régulièrement effectuées pour déterminer le montant des obligations du Groupe au titre des indemnités de retraite. Ces évaluations reposent sur des hypothèses relatives aux évolutions de salaire, aux âges de départ à la retraite et aux taux d'intérêt à long terme. Elles incluent toutes les charges que le Groupe devra payer pour remplir ces obligations.

Les hypothèses moyennes pondérées retenues pour calculer les valeurs actuarielles des régimes de retraite sont les suivantes :

Hypothèses en %	31 décembre		
	2005	2004	2003
Taux d'actualisation	4,0	4,75 - 5,0	5,0 - 5,25
Taux d'augmentation des salaires	3,0	3,0	3,0
Taux d'inflation	1,75 - 2,0	1,5 - 2,0	1,25 - 2,0
Rendement attendu des actifs gérés	6,5	6,5	6,5

Les gains ou pertes actuariels de l'exercice ne sont pas comptabilisés en résultat, mais ajoutés au solde des gains ou pertes actuariels nets non comptabilisés. Si le montant cumulé des gains et pertes nets non comptabilisés au début de l'exercice excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies ou 10 % de la juste valeur des fonds de retraite gérés de chaque entité juridique correspondante, cet excédent est amorti linéairement en résultat sur la durée de vie active résiduelle moyenne des salariés adhérant à chaque plan.

Le montant comptabilisé en provision au bilan peut être déterminé de la manière suivante :

Variation des obligations de retraite à prestations définies			
(en millions d'€)	2005	2004	2003
Obligations de retraite à prestations définies à l'ouverture de l'exercice	5 198	4 735	4 287
Accroissement de la période	153	125	122
Charge d'intérêts	252	243	241
Modifications du régime	8	0	14
Exclusions du régime	0	(4)	0
Pertes actuarielles	517	281	9
Acquisitions et autres	7	3	237
Prestations versées	(208)	(185)	(175)
Obligations de retraite à prestations définies à la clôture de l'exercice	5 927	5 198	4 735

Notes annexes aux États Financiers Consolidés (IFRS)

Notes annexes aux bilans consolidés (IFRS)

Modifications des fonds de retraite gérés

(en millions d'€)	2005	2004	2003
Juste valeur des fonds gérés à l'ouverture de l'exercice	658	619	532
Rendement effectif des fonds gérés	82	52	27
Cotisations	111	45	16
Acquisitions et autres	8	0	92
Prestations versées	(60)	(58)	(48)
Juste valeur des fonds gérés à la clôture de l'exercice	799	658	619

En se fondant sur l'expérience passée, EADS prévoit un rendement effectif des fonds gérés de 6,5 %.

	Au 31 décembre		
(en millions d'€)	2005	2004	2003
Excédent des obligations de retraite sur la valeur des fonds ⁽¹⁾	5 128	4 540	4 116
(Pertes) actuarielles nettes non constatées	(1 118)	(659)	(384)
Coûts passés non constatés pour services rendus	(4)	(5)	(14)
Montant net constaté en provision	4 006	3 876	3 718

(1) Écart entre les obligations de retraite à prestations définies et la juste valeur des fonds gérés à la clôture de l'exercice.

Les obligations de retraite à prestations définies à la clôture de l'exercice sont constituées par la valeur actuelle, sans déduction d'aucun fonds géré, des paiements futurs attendus pour éteindre l'obligation résultant de l'ancienneté du salarié au cours de l'exercice en cours et des exercices précédents. L'augmentation des pertes actuarielles non constatées résulte principalement de la baisse du taux d'escompte pour les engagements de retraite en Allemagne, de 4,75 % à 4,0 %, et en France, de 5,0 % à 4,0 %, partiellement compensée par la hausse du taux d'inflation supposé pour l'Allemagne, de 1,5 % à 1,75 %.

La juste valeur des fonds gérés à la clôture de l'exercice comprend les actifs détenus à long terme par les fonds de pensions pour le personnel qui existent uniquement pour payer ou financer les prestations au personnel. Les fonds gérés ne sont pas entièrement exposés aux fluctuations des cours de Bourse, dans la mesure où la majeure partie des fonds gérés est placée dans des instruments à revenu fixe.

Le montant net de 4 006 M € (2004 : 3 876 M €) représente le montant comptabilisé en provision au bilan. La provision correspond à la situation de financement, ajustée des gains/pertes actuariels nets qui n'ont pas à être constatés parce qu'ils ne satisfont pas aux critères de comptabilisation. Les gains et pertes nets actuariels comprennent à la fois les gains/pertes actuariels liés aux obligations de retraite à prestations définies et l'écart entre le rendement effectif et le rendement attendu des fonds gérés.

Les composants de la charge nette de retraite pour l'exercice, inclus dans « Bénéfice avant coûts de financement et impôts sur les sociétés », sont les suivants :

(en millions d'€)	2005	2004	2003
Coûts pour services rendus	153	125	122
Charge d'intérêts	252	243	241
Rendement attendu des fonds gérés	(42)	(41)	(33)
Perte actuarielle nette	14	0	29
Charge de retraite périodique nette	377	327	359

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la provision pour engagements de retraite :

Variation des provisions pour engagements de retraite

(en millions d'€)	2005	2004
Provision pour engagements de retraite à l'ouverture de l'exercice	3 876	3 718
Charge de retraite périodique nette	377	327
Cotisations	(111)	(45)
Consommation (prestations versées)	(148)	(127)
Acquisitions et autres	12	3
Provisions pour engagements de retraite à la clôture de l'exercice	4 006	3 876

c) Instruments financiers

Les provisions au titre des instruments financiers s'élèvent à 921 M € au 31 décembre 2005 (181 M € au 31 décembre 2004) et représentent en 2005 principalement la juste valeur de marché négative des contrats de change à terme (voir la Note 30 (c) « Juste valeur des instruments financiers »).

d) Autres provisions

Les mouvements des provisions au cours de l'exercice se présentent comme suit :

(en millions d'€)	Solde au 1 ^{er} janvier 2005	Ajustements du solde d'ouverture du bilan ⁽¹⁾	Solde au 1 ^{er} janvier 2005 (ajusté)	Gains ou pertes de change	Dotations	Reclas- sements / Variation du périmètre	Utili- sations	Reprise	Solde au 31 décembre 2005
Provisions pour risques sur le financement des ventes d'avions	939	0	939	182	111	0	(39)	(24)	1 169
Provisions pour charges sur contrats en cours	861	0	861	1	394	(15)	(329)	(86)	826
Provisions pour pertes à terminaison	365	0	365	1	190	(14)	(110)	(35)	397
Provisions pour charges fiscales courantes	202	(178)	24	(1)	4	0	(10)	0	17
Provisions pour garanties	158	0	158	1	86	(3)	(46)	(20)	176
Provisions pour litiges et réclamations	202	0	202	0	42	0	(14)	0	230
Provisions pour charges de personnel	478	0	478	0	236	(6)	(267)	(5)	436
Provisions pour mesures de restructuration/ retraites anticipées ou progressives	271	0	271	1	95	(33)	(91)	(11)	232
Provisions pour obligations au titre des contrats de services et de maintenance	255	0	255	1	50	0	(51)	(1)	254
Autres provisions pour risques et charges	714	29	743	1	261	6	(111)	(72)	828
Total	4 445	(149)	4 296	187	1 469	(65)	(1 068)	(254)	4 565

(1) Au titre de la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » révisée, l'actuelle provision pour impôt sur les bénéfices, d'un montant de 178 M €, a été reclassée en dette fiscale. En raison de l'application de la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » (révisée en 2004), la provision pour « Autres risques et charges » a dû être ajustée à hauteur de 29 M €.

Les provisions pour risques sur le financement des ventes d'avions couvrent entièrement, conformément à la politique du Groupe relative aux risques de financement des ventes, le risque net lié au financement des avions de 522 M € (466 M € au 31 décembre 2004) et les risques liés à la valeur des actifs de 647 M € (473 M € au 31 décembre 2004) correspondant à Airbus et ATR (voir la Note 29 « Engagements hors bilan »).

L'utilisation de la provision pour mesures de restructuration (temps partiel pour retraite anticipée...) se rapporte essentiellement aux mesures mises en œuvre dans les divisions Défense et Systèmes de Sécurité et Espace.

La provision pour litiges et réclamations couvre diverses actions en justice, enquêtes gouvernementales, procédures contentieuses et autres réclamations qui sont en instance ou susceptibles d'être intentées à l'avenir contre le Groupe.

22. Dettes financières

En 2004, la BEI (Banque Européenne d'Investissement) a octroyé un prêt à long terme à EADS à hauteur de 421 M \$ US portant un taux d'intérêt fixe de 5,1 %. En 2003, EADS a

émis deux obligations libellées en euros (toutes deux en 2003) dans le cadre de son programme d'OMTN (Programme d'Obligations à Moyen Terme en Euros). La première émission d'un milliard d'euros, dont l'échéance finale est prévue pour 2010, est assortie d'un coupon de 4,625 % qui, à la suite d'un swap, a été converti en un taux variable Euribor-3M +1,02 %. La deuxième émission de 0,5 milliard d'euros, dont l'échéance finale est en 2018, est assortie d'un coupon de 5,5 % qui, à la suite d'un swap courant 2005, est passé à un taux variable Euribor-3M +1,81 %.

Les dettes financières comprennent les dettes liées à des transactions de financement des ventes totalisant 2 074 M €, dont 568 M € à un taux d'intérêt fixe de 9,88 %, le montant restant étant principalement à taux variable.

Les dettes financières d'Airbus sans recours (le risque est pris en charge par un organisme tiers) s'élèvent à 1 247 M € à fin 2005 (2004 : 988 M €).

Les dépôts bancaires cantonnés au titre des transactions de financement des ventes d'un montant de 1 102 M € et 1 089 M € respectivement au 31 décembre 2005 et 2004 ont fait l'objet d'une compensation avec les dettes financières correspondantes.

Notes annexes aux États Financiers Consolidés (IFRS)

Notes annexes aux bilans consolidés (IFRS)

(en millions d'€)	Au 31 décembre	
	2005	2004
Obligations	1 659	1 648
<i>Dont part exigible à plus de cinq ans : 1 519 (31 décembre 2004 : 1 511)</i>		
Dettes à l'égard d'établissements financiers	1 352	1 629
<i>Dont part exigible à plus de cinq ans : 972 (31 décembre 2004 : 1 369)</i>		
Prêts	937	910
<i>Dont part exigible à plus de cinq ans : 528 (31 décembre 2004 : 672)</i>		
Dettes au titre des contrats de location-financement	241	218
<i>Dont part exigible à plus de cinq ans : 78 (31 décembre 2004 : 46)</i>		
Dettes financières non courantes	4 189	4 405
Obligations	0	23
Dettes à l'égard d'établissements financiers	146	145
Dettes à l'égard de sociétés affiliées	112	110
Prêts	207	143
Dettes au titre des contrats de location-financement	87	52
Autres	356	345
Dettes financières courantes (exigibles à moins d'un an)	908	818
Total	5 097	5 223

En raison de l'adoption de la norme IFRIC 4 « déterminer si un accord contient un contrat de location » (parue en 2004), les dettes financières comprennent un retraitement au 31 décembre 2004 pour un montant de 97 M € (dont des dettes financières non courantes de 88 M € et des dettes financières courantes de 9 M €).

Sont incluses sous le poste « Autres » les dettes financières à l'égard des associés des coentreprises.

Les montants globaux de dettes financières qui viendront à échéance au cours des cinq prochains exercices et au-delà sont les suivants :

(en millions d'€)	Dettes financières
2006	908
2007	306
2008	317
2009	259
2010	209
Années suivantes	3 098
Total	5 097

23. Options de ventes accordées aux intérêts minoritaires

Au 1^{er} janvier 2005, EADS a adopté rétroactivement la norme IAS 32 « Instruments financiers : information et présentation » (révisée en 2004) et a comptabilisé une dette de 3,5 milliards d'euros au titre de la participation de 20 % détenue par BAE Systems dans Airbus. Pour plus de détails, veuillez vous référer au paragraphe « Modifications des règles comptables liées aux Normes ou aux Interprétations IFRS nouvelles ou révisées » de la Note 2 « Principales règles et méthodes comptables ».

24. Autres dettes

(en millions d'€)	Au 31 décembre	
	2005	2004
Autres dettes non courantes		
Dont avances versées par les clients	4 911	3 985
Dont avances remboursables de gouvernements européens	4 950	4 781
Autres	110	11
Total	9 971	8 777
Autres dettes courantes		
Dont avances versées par les clients	14 078	10 884
Dont avances remboursables de gouvernements européens	343	338
Dont dettes fiscales (hors impôts sur les bénéfices)	690	612
Dont dettes à l'égard des sociétés affiliées	93	35
Dont dettes à l'égard des sociétés liées	31	74
Autres	1 931	1 779
Total	17 166	13 722

L'augmentation des avances remboursables de gouvernements européens se rapporte pour l'essentiel aux intérêts cumulés. En ce qui concerne les charges financières liées aux avances remboursables reçues de gouvernements européens, voir la Note 10 « Résultat financier ». En raison de leur nature spécifique, à savoir un principe de partage des risques et du fait que ces avances sont généralement consenties à EADS sur la base de projets de développement significatifs, les avances remboursables des Gouvernements européens sont comptabilisées par EADS en « Autres dettes d'exploitation » au bilan, y compris les intérêts cumulés.

Les avances reçues ont précédemment été partiellement comptabilisées en déduction des stocks. Le chiffre pour l'exercice précédent a été ajusté en conséquence, avec un montant de 9 259 M € (dont 632 M € de dettes non courantes et 8 627 M € de dettes courantes).

Les « autres dettes » comprennent des échéances à moins d'un an pour un montant de 15 986 M € (31 décembre 2004 : 13 709 M €) et à plus de cinq ans pour un montant de 5 621 M € (31 décembre 2004 : 3 918 M €).

25. Dettes fournisseurs

Au 31 décembre 2005, des dettes fournisseurs d'un montant de 54 M € (155 M € au 31 décembre 2004) ont une échéance à plus d'un an.

26. Produits constatés d'avance

(en millions d'€)	Au 31 décembre	
	2005	2004
Produits constatés d'avance non courants	1 324	1 490
Produits constatés d'avance courants	573	501
Total	1 897	1 991

Les produits constatés d'avance sont pour l'essentiel liés aux ventes d'avions Airbus et ATR qui comprennent des engagements de garantie de valeur comptabilisés comme des contrats de location simple (1 467 M € et 1 567 M € aux 31 décembre 2005 et 2004, respectivement).

Notes annexes aux tableaux de flux de trésorerie consolidés (IFRS)

27. Tableaux des flux de trésorerie consolidés

Au 31 décembre 2005, sont inclus dans la situation de trésorerie d'EADS (figurant sous le poste « Trésorerie » dans le Tableau des flux de trésorerie consolidés) 1 202 M € (31 décembre 2004 et 2003 : 687 M € et 273 M €) représentant la trésorerie d'Airbus gérée par BAE Systems.

Sont en outre inclus des montants de 579 M €, 602 M € et 613 M € aux 31 décembre 2005, 2004 et 2003 respectivement, qui représentent la part d'EADS de la trésorerie de MBDA gérée par BAE Systems et Finmeccanica. Ces montants sont à la disposition immédiate d'EADS sur demande.

Le changement concernant les dettes financières en 2005 résulte de nouvelles dettes financières à hauteur de 456 M € (en 2004 : 1 302 M €) et de remboursements de (800) M € (en 2004 : (828) M €).

Le tableau ci-après fournit de plus amples détails relatifs aux acquisitions de filiales (donnant lieu à des actifs acquis et des passifs consolidés supplémentaires) :

(en millions d'€)	31 décembre 2005
Prix d'acquisition total	(131)
dont payé en argent comptant	(131)
Trésorerie incluse dans les filiales acquises	0
Flux de trésorerie pour les acquisitions, nets de la trésorerie	(131)

Au sein de ce total d'acquisitions figure le coût d'acquisition auprès de Nokia des activités de radiocommunications mobiles professionnelles (PMR) de celle-ci (EADS Secure

Networks Oy). De plus, EADS a continué de racheter des actions de minoritaires de la société Dornier GmbH, qui est consolidée globalement.

(en millions d'€)	31 décembre 2005
Immobilisations corporelles	21
Actifs financiers	0
Stocks	4
Créances clients	11
Autres actifs	27
Disponibilités	0

(en millions d'€)	31 décembre 2005
Actif	63
Provisions	(4)
Dettes fournisseurs	0
Dettes financières	0
Autres dettes	(1)
Dettes	(5)
Actifs nets	58
Écarts d'acquisition liés aux acquisitions	73
Moins la trésorerie propre des filiales acquises	0
Flux de trésorerie provenant des acquisitions, nets de la trésorerie	131

Les tableaux suivants fournissent des détails au sujet des cessions de filiales (ayant pour résultat des éléments d'actif et de passif cédés) :

(en millions d'€)	31 décembre 2005
Prix de vente total	110
dont reçu en argent comptant	110
Trésorerie incluse dans les filiales (cédées)	(21)
Flux de trésorerie provenant des cessions, nets de la trésorerie	89

Le prix cumulé des ventes pour 2005, soit 89 M €, comprend la vente de la participation de 50 % dans TDA – Armements S.A.S. à Thales, ainsi que la vente de l'activité de téléphonie d'entreprise à Aastra.

(en millions d'€)	31 décembre 2005
Immobilisations corporelles	(12)
Actifs financiers	0
Stocks	(34)
Créances clients	(64)
Autres actifs	(34)
Disponibilités	(21)
Actif	(165)
Provisions	16
Dettes fournisseurs	18
Dettes financières	13
Autres dettes	45
Dettes	92
Actif net	(73)
Écarts d'acquisition provenant des cessions	(6)
Résultat provenant de la cession de filiales	(31)
Moins la trésorerie propre des filiales cédées	21
Flux de trésorerie provenant des cessions, nets de la trésorerie	(89)

Autres notes annexes aux comptes consolidés (IFRS)

28. Litiges et réclamations

EADS est engagée dans un certain nombre de réclamations et de procédures d'arbitrage qui sont apparues dans le cadre normal des activités. EADS estime avoir constitué des provisions suffisantes pour couvrir les risques de contentieux généraux et spécifiques, existants ou éventuels.

Fin 2002, une demande d'arbitrage a été déposée à l'encontre d'une filiale d'EADS fournissant des équipements aux termes d'un contrat commercial qui a pris fin il y a plusieurs années. EADS estime avoir des arguments de défense solides, tant sur le fond que sur la forme, pour contester cette réclamation. À ce stade de la procédure, le risque financier ne peut être évalué dans la mesure où en juin 2003, il a été notifié à EADS que la procédure d'arbitrage était suspendue à la demande du requérant. À la date du présent document, cette demande d'arbitrage est toujours suspendue.

EADS n'a connaissance d'aucun autre élément exceptionnel ni procédure judiciaire ou arbitrale en instance ou susceptible d'être intentée qui aurait, ou aurait pu, au cours d'un exercice récent, avoir un impact défavorable significatif sur la situation financière, les activités ou les résultats du Groupe, mis à part les éléments indiqués ci-après.

EADS comptabilise des provisions pour litiges et réclamations lorsque (i) le Groupe a une obligation en cours liée à des actions en justice, enquêtes gouvernementales, procédures contentieuses et autres réclamations résultant d'événements passés qui sont en instance ou susceptibles d'être intentées à l'avenir contre le Groupe, (ii) il est probable qu'une sortie de ressources représentant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation et (iii) une estimation fiable de ce montant peut être faite. Pour connaître le montant provisionné pour les risques liés aux litiges et réclamations, veuillez vous reporter à la Note 21 (d) : « Autres provisions ».

29. Engagements hors bilan

Passifs hors bilan

Financement des ventes — Au regard de ses activités Airbus et ATR, EADS s'engage à réaliser des opérations de financement des ventes auprès de certains clients sélectionnés. Les opérations de financement des ventes sont généralement garanties par une sécurité prise sur l'avion objet des financements. En outre, Airbus et ATR bénéficient de clauses de sauvegarde et de la constitution de sécurités adaptées en fonction du risque perçu et du contexte juridique. EADS estime que la juste valeur estimée de l'avion pris en garantie de ses engagements couvre largement les éventuelles pertes correspondantes. Tout écart résiduel entre le montant des engagements de financement donnés et la valeur de garantie de l'avion financé donne lieu à une dépréciation de l'actif correspondant, s'il peut être imputé à un élément spécifique, ou à une provision constituée au titre du risque financier sur les avions. Le calcul de cette dépréciation repose sur un modèle de détermination du coût des risques, qui est appliqué lors de chaque clôture pour suivre de près la valeur résiduelle de l'avion.

Les actifs liés au financement des ventes sont comptabilisés au bilan en fonction du contractant qui assume les risques et les avantages de la propriété de l'avion financé aux termes d'une opération de financement, soit (i) comme un contrat de location simple (voir la Note 13, « Immobilisations corporelles »), soit (ii) comme un prêt lié au financement des appareils, soit (iii) comme une créance au titre d'un contrat de location-financement (voir la Note 14, « Participations mises en équivalence, autres participations financières et actifs financiers non courants»), soit enfin (iv) comme des actifs non courants destinés à la vente. Au 31 décembre 2005, la provision correspondante s'élève à 319 M € (2004 : 532 M €) pour les contrats de location simple, 396 M € (2004 : 466 M €) pour les prêts et contrats de location-financement et 196 M € pour les actifs non courants destinés

à la vente. 34 M € (2004 : 33 M €) ont été enregistrés dans le cadre des provisions pour risques financiers liés aux avions (voir la Note 21 d) « Autres provisions »).

Certaines opérations de financement des ventes comportent une opération de cession-bail de l'avion auprès d'un bailleur tiers aux termes d'un contrat de location simple. Tant que le Groupe n'a pas revendu les engagements au titre des contrats de location simple correspondants à des tiers, qui prennent en charge les paiements, il est exposé à des paiements de loyers futurs. Les loyers nominaux futurs au titre des contrats de location simple résultant des opérations de financement des ventes d'avions sont enregistrés en engagements hors bilan et se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	
Au plus tard en 2006	208
Après 2006 et au plus tard en 2010	989
Après 2010	721
Total	1 918
Dont engagements lorsque l'opération a été revendue à des tiers	(1 092)
Total des engagements au titre des contrats de location d'avions lorsque EADS supporte le risque (non actualisé)	826

Le montant total d'engagements au titre des contrats de location d'avions de 1 918 M € au 31 décembre 2005 résulte de baux principaux portant sur les avions et est généralement couvert par les produits correspondants de la sous-location auprès des clients d'un montant de 1 364 M €. Une grande partie de ces engagements à recevoir au titre des contrats de location (1 092 M € au 31 décembre 2005) résulte des opérations ayant donné lieu à une revente aux tiers, qui prennent en charge le recouvrement des loyers correspondants. EADS détermine son risque brut pour ces contrats de location simple comme la valeur actualisée des flux de paiements correspondants. L'écart entre le risque brut et la valeur estimée de l'avion pris en garantie, soit le risque net, est entièrement provisionné dans le cadre de la provision pour risques de financement des ventes d'avions à hauteur de 488 M € au 31 décembre 2005 (voir la Note 21, « Autres provisions »).

Aux 31 décembre 2005 et 2004, le risque total consolidé au bilan et hors bilan au titre du financement des ventes d'avions commerciaux se présente comme suit (Airbus 100 % et ATR 50 %) :

(en millions d'€)	31 décembre	
	2005	2004
Risque brut total	3 566	3 681
Juste valeur estimée de la garantie (avion)	(2 133)	(2 216)
Risque net (entièrement provisionné)	1 433	1 465

Détail des provisions/dépréciations cumulées :

(en millions d'€)	Au 31 décembre	
	2005	2004
Dépréciation cumulée sur les contrats de location simple (voir Note 13 : « Immobilisations corporelles »)	319	532
Dépréciation cumulée sur les prêts liés au financement des appareils et contrats de location-financement (voir Note 14 : « Participations mises en équivalence, autres participations financières et actifs financiers non courants »)	396	466
Dépréciation cumulée sur les stocks	0	1
Actifs non courants destinés à la vente	196	-
Provisions au titre du risque lié au financement des avions (engagement au bilan) (voir Note 21d : « Autres provisions »)	34	33
Provisions au titre du risque lié au financement des avions (engagement hors bilan) (voir Note 21d : « Autres provisions »)	488	433
Total provisions/dépréciations cumulées au titre du risque lié au financement des ventes	1 433	1 465

Garanties de valeur des actifs — Certains contrats peuvent inclure l'obligation d'une garantie de valeur d'actif en vertu de laquelle Airbus et ATR garantissent une partie de la valeur d'un appareil à une date spécifiée après sa livraison. La direction estime que les risques financiers associés à ces garanties peuvent être raisonnablement appréhendés et estimés. Trois facteurs contribuent à cette appréciation : (i) la garantie couvre uniquement une tranche de la valeur future estimée de l'avion et son niveau est jugé prudent par rapport à la valeur future estimée de chaque avion ; (ii) le risque lié à la garantie de valeur de l'actif est réparti sur un grand nombre d'avions et de clients ; et (iii) les dates de mise en œuvre des garanties de valeur des actifs en cours s'étalent jusqu'à 2019. Si la valeur actualisée de la garantie est supérieure à 10 % du prix de vente de l'avion, la vente de l'avion sous-jacente est comptabilisée comme un contrat de location simple (voir les Notes 13 « Immobilisations corporelles » et 26 « Produits constatés d'avance »). En outre, la responsabilité d'EADS peut être éventuellement engagée si des garanties de valeur des actifs de moins de 10 % sont accordées aux clients dans le cadre des ventes d'avions. Des contre-garanties sont négociées avec des tiers et permettent de réduire le risque auquel le groupe est exposé. Au 31 décembre 2005, la valeur nominale des garanties de valeur des actifs fournies aux compagnies aériennes qui ne dépasse pas le critère des 10 %, s'élève à 1 054 M €, à l'exclusion de 507 M € quand le risque est jugé infime. Dans de nombreux cas, le risque est limité à une partie spécifique de la valeur résiduelle de l'avion. La valeur actualisée du risque lié aux garanties de valeur des actifs données lorsqu'un règlement est jugé probable est entièrement provisionnée et incluse dans le montant total des provisions pour risques de valeur des actifs de 647 M € (voir la Note 21 d) : « Autres provisions ». Cette provision couvre un déficit attendu éventuel entre la valeur estimée de l'avion à la date à laquelle la garantie peut être mise en jeu et la valeur garantie sur la base de l'opération en prenant en considération les contre-garanties.

Comme les dates de mise en jeu des garanties de valeur des actifs ont lieu en moyenne au cours de la 10^e année suivant la livraison de l'avion, les garanties de valeur des actifs émises en 2005 ne pourront pas, d'une manière générale, être exercées avant 2015, et, par conséquent, aucune augmentation du risque à court terme n'est prévue.

Malgré la garantie sous-jacente, si Airbus se trouvait dans

l'impossibilité d'honorer ses obligations au titre des opérations de financement des ventes et des garanties de valeur des actifs, certaines sociétés du groupe EADS et BAES seraient conjointement et solidairement responsables des risques liés au financement des ventes encourus par Airbus avant le 1^{er} janvier 2001. En revanche, après le 1^{er} janvier 2001, les risques pour EADS au regard des engagements encourus par Airbus doivent être appréciés au titre de sa qualité d'actionnaire d'Airbus S.A.S. En ce qui concerne ATR, chaque associé est conjointement, solidairement et indéfiniment responsable à l'égard des tiers. Entre les associés, la responsabilité est proportionnelle à la quote-part détenue par chaque associé.

Bien que des **engagements de crédits relais** destinés à fournir un financement au titre des carnets de commandes d'Airbus et d'ATR soient également donnés, ils ne sont pas jugés comme faisant partie du risque brut tant que le financement n'est pas en place, ce qui ne se produit qu'au moment de la livraison de l'avion. Cela résulte du fait que (i) au regard de l'expérience passée, il est vraisemblable qu'ils ne seront pas tous réellement mis en place, tout comme il est possible que des clients ne bénéficiant d'aucun engagement requièrent une assistance de Financement préalable à la livraison de leur appareil, (ii) jusqu'à la livraison de l'avion, Airbus ou ATR conserve la propriété de l'actif et n'encourt aucun risque particulier sur cet actif et (iii) certains tiers peuvent participer au financement. Afin d'atténuer l'exposition d'Airbus et ATR au titre d'engagements de crédits inacceptables, les contrats prévoient généralement des conditions financières que les parties garanties doivent remplir pour en bénéficier.

Engagements de financement des retraites — EADS participe à plusieurs participations communes avec BAE Systems, dont les plus importantes en termes de personnel sont Airbus et MBDA. En ce qui concerne chaque participation commune, tant que BAE Systems demeure actionnaire, les salariés britanniques peuvent rester affiliés aux régimes de retraite de BAE Systems, qui remplissent actuellement les critères des régimes à prestations définies multi employeurs. BAE Systems applique les normes IFRS à partir du 1^{er} janvier 2005. Conformément à la norme IAS 19, BAE Systems a communiqué pour ses régimes de retraite à prestations définies du Royaume-Uni un engagement net de retraite (avant impôt) au 31 décembre 2005 d'un montant total de 4 659 M £ GB. Au titre de leur participation aux

régimes de BAE Systems, les investissements d'EADS sont potentiellement affectés par tout déficit de ces régimes. Cependant, les accords conclus entre EADS et BAE Systems ont pour effet de plafonner pendant un certain temps les cotisations que l'investisseur doit verser au régime de retraite (jusqu'à juillet 2011 pour Airbus et jusqu'à décembre 2007 pour MBDA). Toute cotisation supplémentaire serait versée par BAE Systems. EADS n'est, par conséquent, pas exposée à une augmentation des cotisations résultant du sous-financement du régime de retraite au cours de la période de plafonnement des cotisations. Au cours de l'année 2005, EADS a demandé des informations détaillées au sujet de ces régimes de retraite. EADS a jugé que les informations limitées mises à sa disposition n'étaient pas suffisantes pour lui permettre d'imputer correctement le déficit des régimes de retraite et qu'elle n'est donc pas en mesure de déterminer de manière fiable sa participation à tout déficit futur éventuel une fois que la période de plafonnement des cotisations aura expiré. En conséquence, EADS continue à comptabiliser en charges les cotisations versées au titre de ces régimes de retraite, comme s'il s'agissait de régimes à cotisations définies.

Autres engagements — Les autres engagements comprennent des garanties contractuelles et des garanties de bonne fin vis-à-vis de certains de ses clients ainsi que des engagements au titre des investissements futurs.

Les **loyers nominaux futurs** (exigibles auprès d'EADS en qualité de locataire) au titre des contrats de location simple et des contrats de location-financement (qui ne se rapportent pas au financement des ventes d'avions) s'élèvent à 1 038 M € aux 31 décembre 2005 et se rapportent pour l'essentiel aux frais généraux (à titre d'exemple, baux portant sur les installations, locations de véhicules). Les échéances sont les suivantes :

(en millions d'€)	
au plus tard en 2006	109
Après 2006 et au plus tard en 2010	342
Après 2010	587
Total	1 038

30. Informations relatives aux instruments financiers

a) Gestion des risques financiers

En raison de la nature des activités qu'il exerce, le groupe EADS est exposé à de multiples risques financiers, notamment des risques de taux de change et des risques de taux d'intérêt, tels qu'ils seront développés ci-après. La gestion et la limitation de ces risques financiers chez EADS sont généralement prises en charge par le service central de trésorerie au siège d'EADS conformément à des politiques arrêtées par le Conseil d'administration. La responsabilité du recensement, de l'évaluation et de la couverture des risques financiers appartient aux comités de trésorerie mis en place et aux Divisions et Unités Opérationnelles du Groupe.

Risque de marché

Risque de change — EADS gère un portefeuille de couverture à long terme avec une échéance de plusieurs années couvrant son risque net sur les ventes en dollars américains, provenant principalement des activités d'Airbus. Ce portefeuille de couverture recouvre la majorité des opérations hautement probables du Groupe.

Une partie significative des produits d'EADS est exprimée en dollars américains bien que la majeure partie de ses dépenses soit engagée en euros et dans une moindre mesure en GBP. Par conséquent, dès lors qu'EADS n'utilise pas d'instruments financiers pour se couvrir d'un risque de change actuel ou futur, ses bénéfices seront affectés par les fluctuations du taux de change euro-dollar américain. L'intention du Groupe étant de générer des résultats uniquement au travers de ses activités d'exploitation et non en spéculant sur des mouvements de taux des devises étrangères, EADS utilise des stratégies de couverture pour gérer et minimiser l'impact des variations des taux de change sur ses résultats.

Pour les besoins de la présentation des informations financières, EADS désigne une partie des flux de trésorerie futurs fermes comme la position couverte pour couvrir son risque en devises étrangères, comme le décrit le paragraphe suivant, en utilisant essentiellement des contrats de devises à terme et des contrats d'option, comme instruments de couverture.

EADS s'efforce de couvrir la majeure partie de son risque de change encouru au titre des engagements fermes de commandes et des opérations prévues. Pour les produits tels que les avions, EADS couvre de manière générale les ventes prévues en dollars américains de l'exercice suivant jusqu'à 2011. Les éléments couverts se définissent comme étant les premières rentrées de trésorerie futures hautement probables prévues au titre d'un mois considéré sur la base des règlements totaux à la livraison des appareils. Le montant des rentrées à couvrir est arrêté par un comité de trésorerie et peut couvrir jusqu'à 100 % de l'équivalent du risque net en dollars américains. Pour EADS, une opération prévue est jugée hautement probable si la livraison future est comprise dans le carnet de commande ferme ou s'il est tout à fait probable qu'elle se réalise au regard de documents contractuels. Le ratio de couverture est ajusté pour prendre en compte les mouvements macro-économiques affectant les cours au comptant (spot) et les taux d'intérêts, le cas échéant.

La Société a également des instruments dérivés en devises étrangères incorporés dans certains contrats, d'acquisition et de location, libellés dans une autre devise que la monnaie fonctionnelle des parties significatives au contrat, essentiellement en USD et GBP. Les gains ou pertes liés à ces dérivés en devises incorporés sont présentés en Autres éléments du résultat financier.

Risque de taux d'intérêt — Le Groupe utilise une approche bilantielle avec l'objectif de limiter son risque de taux d'intérêt. Le Groupe s'efforce de faire concorder le profil de risque de ses actifs avec la structure de passif correspondante. Le risque de taux d'intérêt net résiduel est géré à travers plusieurs types de dérivés de taux d'intérêt afin de minimiser les risques et impacts financiers.

Les instruments de couverture qui sont affectés spécifiquement aux instruments de dettes ont au maximum les mêmes montants nominaux ainsi que les mêmes dates d'échéance que l'élément couvert. En ce qui concerne la trésorerie, EADS investit essentiellement dans des instruments à court terme et/ou des instruments qui sont liés à un indice d'intérêts variable afin de minimiser davantage tout risque de taux d'intérêt dans sa trésorerie et son portefeuille de valeurs.

Risque de prix — La trésorerie et le portefeuille de valeurs mobilières du Groupe sont investis essentiellement dans des

instruments financiers non spéculatifs, pour l'essentiel fortement liquides, tels que des certificats de dépôt, des dépôts à un jour, des billets de trésorerie et d'autres instruments du marché monétaire avec une échéance généralement à court terme et soumis uniquement à un risque de prix négligeable. Par conséquent, le Groupe évalue son exposition au risque de prix comme étant minime.

Risque de liquidité

Le Groupe a pour politique de maintenir à sa disposition suffisamment de trésorerie à tout moment pour faire face à ses engagements existants et futurs. Cela est rendu possible grâce au montant total disponible de trésorerie du Groupe, supporté en outre par un montant non négligeable de lignes de crédit non consommées (3 milliards d'euros au 31 décembre 2005). Toute trésorerie excédentaire est quotidiennement investie par EADS essentiellement dans des instruments financiers fortement liquides et non spéculatifs, tels que des certificats de dépôt, des dépôts à un jour, des billets de trésorerie et d'autres instruments du marché monétaire avec une échéance généralement à court terme.

Risque de crédit

EADS est exposée à des risques de crédit liés au risque de défaillance soit de ses clients (par exemple, les compagnies aériennes) soit de ses contreparties concernant les instruments financiers. Toutefois, le Groupe a mis en place des procédures destinées à éviter la concentration du risque de crédit et à limiter le risque de crédit.

Les opérations de trésorerie ainsi que les instruments dérivés qui y sont rattachés sont limités aux établissements financiers bénéficiant d'une très bonne notation de crédit. Pour de telles opérations financières EADS a mis en place un système de limites de crédit pour gérer activement et limiter son risque de crédit. Ce système de limites affecte des lignes de risque maximum aux contreparties dans des opérations financières, basées au minimum sur leurs notations telles que publiées par Standard & Poors, Moody's et Fitch IBCA. Les limites correspondantes sont régulièrement suivies et mises à jour.

Les ventes de produits et de services sont faites aux clients après qu'une estimation appropriée du risque de crédit a été effectuée en interne. Afin de soutenir les ventes, essentiellement chez Airbus et ATR, EADS peut accepter de

participer au financement des clients, au cas par cas, soit directement, soit à travers des garanties fournies aux tiers. Pour déterminer le montant et les modalités de l'opération de financement, Airbus et ATR prennent en compte la notation de crédit de la compagnie aérienne ainsi que les facteurs de

risques propres à l'environnement d'exploitation prévu de l'avion et sa valeur future attendue. Les rendements du marché et les pratiques bancaires actuellement en vigueur servent également à évaluer les modalités de financement offertes aux clients, y compris le prix.

b) Montants notionnels

Les montants contractuels ou notionnels des instruments financiers dérivés indiqués ci-dessous ne représentent pas forcément les montants échangés entre les parties et donc, ne sont pas nécessairement une mesure adaptée de l'exposition du Groupe liée à l'utilisation de produits dérivés.

Les montants notionnels des instruments financiers dérivés sont les suivants, indiqués selon leur année prévisible d'échéance :

Exercice clos le 31 décembre 2005 (en millions d'€)	Durée résiduelle			Total
	jusqu'à 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	
Contrats de change :				
Contrats de vente à terme nets	9 653	27 076	365	37 094
Contrat à terme en \$ US structuré :				
Achats d'options d'achat « call » en \$ US	119	573	0	692
Achats d'options de vente « put » en \$ US	1 495	1 190	0	2 685
Ventes d'options d'achat « call » en \$ US	1 495	1 190	0	2 685
Contrats de swap de change	625	0	117	742

Exercice clos le 31 décembre 2005 (en millions d'€)	Durée résiduelle			Total
	jusqu'à 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	
Contrats de change :				
Contrats de vente à terme nets	7,780	19 829	1 277	28 886
Contrat à terme en \$ US structuré :				
Achats d'options d'achat « call » en \$ US	180	452	0	632
Achats d'options de vente « put » en \$ US	180	452	0	632
Ventes d'options d'achat « call » en \$ US	180	452	0	632
Contrats de swap de change	189	102	0	291

Les montants notionnels des contrats de taux sont les suivants, indiqués selon leur année prévisible d'échéance :

Exercice clos le 31 décembre 2005 (en millions d'€)	Durée résiduelle			Total
	jusqu'à 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	
Contrats de taux :				
Caps	0	1 000	0	1 000
Contrats de taux :				
Caps	0	1 000	0	1 000

Notes annexes aux États Financiers Consolidés (IFRS)

Autres notes annexes aux comptes consolidés (IFRS)

c) Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le prix auquel un tiers accepterait de prendre en charge les droits et/ou obligations d'un autre tiers. Les justes valeurs des instruments financiers ont été déterminées en se référant aux informations du marché disponibles à la date de clôture et aux méthodologies d'évaluation détaillées ci-dessous. En

tenant compte du caractère variable des facteurs de détermination de leur valeur et du volume des instruments financiers, il se peut que les justes valeurs présentées ici ne soient pas forcément une bonne indication des montants que le Groupe aurait pu réaliser sur le marché des changes.

Les courbes de taux d'intérêt suivantes sont retenues pour la détermination de la juste valeur concernant les instruments financiers aux 31 décembre 2005 et 2004 :

Au 31 décembre 2005 (Taux d'intérêt en %)	EUR	USD	GBP
6 mois	2,61	4,68	4,54
1 an	2,84	4,83	4,53
5 ans	3,21	4,87	4,53
10 ans	3,45	4,96	4,46

Au 31 décembre 2005 (Taux d'intérêt en %)	EUR	USD	GBP
6 mois	2,25	2,78	4,78
1 an	2,45	3,12	4,79
5 ans	3,16	4,00	4,86
10 ans	3,75	4,64	4,86

Les valeurs nettes comptables et les justes valeurs des principaux :

(en millions d'€)	au 31 décembre			
	2005		2004	
	Valeur nette comptable	Juste valeur	Valeur nette comptable	Juste valeur
Instruments financiers non dérivés				
Actif :				
Autres participations financières et actifs financiers non courants	1 938	1 938	2 110	2 110
Valeurs mobilières de placement non courantes	1 011	1 011	466	466
Actifs financiers non courants	237	237	242	242
Valeurs mobilières de placement	29	29	0	0
Disponibilités	9 546	9 546	8 718	8 718
Passif :				
Dettes financières (courantes et non courantes)	5 097	5 381	5 223	5 508
Instruments financiers dérivés				
Contrats de devises avec des justes valeurs positives	3 913	3 913	8 925	8 925
Contrats de devises avec des justes valeurs négatives	(749)	(749)	(95)	(95)
Contrats de taux d'intérêt avec des justes valeurs positives	40	40	23	23
Contrats de taux d'intérêt avec des justes valeurs négatives	(151)	(151)	(86)	(86)
Dérivés de devises incorporés avec des justes valeurs positives (négatives)	(21)	(21)	86	86

La juste valeur des dettes financières au 31 décembre 2005 a été estimée en incluant tous les versements d'intérêts futurs et reflète également le taux d'intérêt tel que présenté dans les tableaux ci-dessus.

Les avances remboursables des gouvernements européens de 5 293 M € (en 2004 : 5 119 M €) sont évaluées au coût amorti ; une juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable en raison de leur nature incluant un partage des

risques et de l'incertitude relative aux dates de remboursement.

L'évolution des instruments de couverture de taux de change comptabilisés en AOCI aux 31 décembre 2005 et 2004 se présente comme suit (pour l'ajustement des chiffres des exercices précédents, veuillez vous reporter à la Note 2 « Principales règles et méthodes comptables » - IAS 32 « Instruments financiers ») :

(en millions d'€)	Capitaux propres imputables aux actionnaires de la société mère
1^{er} janvier 2004	5 037
Plus-values et moins-values latentes liées aux évaluations, nettes d'impôt	1 986
Retirées des capitaux propres (AOCI) et incluses dans le résultat net de l'exercice, nettes d'impôt	(1 376)
Variation de la juste valeur des instruments de couverture comptabilisée en AOCI, nette d'impôt	610
31 décembre 2004/1^{er} janvier 2005	5 647
Plus-values et moins-values latentes liées aux évaluations, nettes d'impôt	(2 476)
Retirées des capitaux propres (AOCI) et incluses dans le résultat net de l'exercice, nettes d'impôt	(1 209)
Variation de la juste valeur des instruments de couverture comptabilisée en AOCI, nette d'impôt	(3 685)
31 décembre 2005	1 962

Instruments financiers au bilan — Les justes valeurs reposent sur des estimations élaborées en utilisant diverses techniques d'évaluation, telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs. Toutefois, les méthodes et les hypothèses suivies pour présenter les informations décrites dans ces notes sont fondamentalement discrétionnaires et comportent diverses limitations et estimations aux 31 décembre 2005 et 2004, qui ne sont pas obligatoirement une bonne indication des montants que la Société comptabiliserait à la cession/résiliation ultérieure des instruments financiers.

Les méthodologies retenues sont les suivantes :

Placements courants, disponibilités, prêts courants, fournisseurs — Les valeurs nettes comptables reflétées dans les comptes annuels sont des estimations raisonnables de la juste valeur en raison du délai relativement court entre la création des instruments et leur réalisation prévue.

Dettes non courantes ; dettes courantes – Les dettes non courantes et courantes ne sont pas considérées comme des dettes détenues à des fins de transaction, et à ce titre elles sont comptabilisées à leur prix de revient amorti.

Valeurs mobilières de placement — La juste valeur des titres de placement figurant dans les titres disponibles à la vente est estimée en fonction de leur cours du marché à la

date de l'arrêté des comptes. Si aucun cours du marché n'est disponible, la juste valeur est déterminée en fonction des méthodes d'évaluation généralement admises sur la base des informations du marché disponibles à la date de l'arrêté des comptes.

Contrats de devises et de taux d'intérêt – La juste valeur de ces instruments dérivés est le montant estimé que la Société recevrait ou verserait pour liquider les contrats existants aux 31 décembre 2005 et 2004.

31. Paiement fondé sur des actions

a) Plans d'options de souscription d'actions

En vertu de l'autorisation qui lui a été donnée par les assemblées générales des actionnaires (voir les dates ci-dessous), le Conseil d'administration du Groupe a approuvé (voir les dates ci-dessous) des plans d'options de souscription d'actions en 2005, 2004, 2003, 2002, 2001 et 2000. Ces plans attribuent aux membres du Comité Exécutif et aux cadres dirigeants du Groupe des options de souscription portant sur des actions d'EADS.

Notes annexes aux États Financiers Consolidés (IFRS)

Autres notes annexes aux comptes consolidés (IFRS)

Pour le plan de souscription d'actions pour 2005, de manière analogue à tous les plans d'options de souscription d'actions déjà en vigueur d'EADS, le prix d'exercice attribué était supérieur au cours de l'action à la date d'attribution.

En 2005, des charges de rémunération pour les Plans de stock-options ont été constatées à hauteur de 24 M € (2004 : 12 M €). La valeur de marché unitaire d'une option accordée au titre de ce plan s'élevait à 7,27 € à la date d'octroi des stock-options.

Les principaux paramètres d'entrée suivants ont été utilisés pour calculer la juste valeur des stock-options attribuées :

Paramètres d'entrée du modèle de fixation du prix des options Black Scholes

	PSO 2005	PSO 2004	PSO 2003
Prix de l'action (€)	32,79	22,83	14,75
Prix d'exercice (€)	33,91	24,32	15,65
Taux d'intérêt sans risque (%)	3,24	3,35	3,58
Volatilité prévue (%)	24,8	27,0	27,0
Durée de vie estimée de l'option (en années)	5,5	5,5	5,5

EADS utilise les volatilités historiques du prix de son action comme indicateur pour estimer la volatilité des stock-options qu'elle attribue. Pour savoir si ces volatilités historiques constituent une approximation suffisante des volatilités futures prévues, on les compare aux volatilités implicites des options d'EADS, qui sont négociées sur le marché à partir de la date d'attribution. Ces options ont normalement une durée de vie plus brève, inférieure ou égale à deux ans. Lorsqu'il n'y a que des différences mineures entre les volatilités

historiques et les volatilités implicites, EADS utilise les volatilités historiques comme paramètres d'entrée du modèle de fixation du prix des options Black Scholes (veuillez vous référer à la Note 2 « Récapitulatif des principales règles comptables »). Aux fins de l'évaluation, on considère qu'il a été satisfait aux critères de performance.

La durée de vie estimée de l'option, soit 5,5 ans, est fondée sur l'expérience historique et incorpore l'effet des levées précoces prévisibles.

Les principales caractéristiques de ces options sont résumées dans les tableaux suivants :

	Première Tranche	Deuxième Tranche	Troisième tranche
Date de l'Assemblée Générale des actionnaires	24 mai 2000	24 mai 2000	10 mai 2001
Date de la réunion du Conseil d'administration (date d'attribution)	26 mai 2000	26 octobre 2000	12 juillet 2001
Nombre d'options attribuées	5 324 884	240 000	8 524 250
Nombre d'options en circulation	2 440 381	104 350	5 288 723
Nombre total de salariés éligibles	850	34	1 650
Date d'exercice	50 % des options peuvent être exercées au terme d'une période d'indisponibilité de deux ans et quatre semaines à compter de la date d'attribution des options ; 50 % des options peuvent être exercées à la troisième date anniversaire à compter de la date d'attribution des options ; en outre, les options ne peuvent être exercées pendant une période de 3 semaines précédant chaque Assemblée Générale Annuelle des actionnaires ou la date de l'annonce des résultats annuels ou semestriels ou des chiffres trimestriels.		
Date d'expiration	Dixième date anniversaire à compter de la date d'attribution de l'option		
Droit de conversion	Une option pour une action		
Acquisition des droits	Acquis à 100 %	Acquis à 100 %	Acquis à 100 %
Prix d'exercice	20,90 euros	20,90 euros	24,66 euros
Conditions du prix d'exercice	110 % de la juste valeur de marché des actions à la date d'attribution	110 % de la juste valeur de marché des actions à la date d'attribution	110 % de la juste valeur de marché des actions à la date d'attribution
Nombre d'options exercées	2 179 019	119 650	2 069 027

Notes annexes aux États Financiers Consolidés (IFRS)
Autres notes annexes aux comptes consolidés (IFRS)

	Quatrième Tranche	Cinquième Tranche	Sixième tranche
Date de l'Assemblée Générale des actionnaires	10 mai 2001	6 mai 2003	6 mai 2003
Date de la réunion du Conseil d'administration (date d'attribution)	9 août 2002	10 octobre 2003	8 octobre 2004
Nombre d'options attribuées	7 276 700	7 563 980	7 777 280
Nombre d'options en circulation	4 359 189	6 493 005	7 699 060
Nombre total de salariés éligibles	1 562	1 491	1 495
Date d'exercice	50 % des options peuvent être exercées au terme d'une période d'indisponibilité de deux ans et quatre semaines à compter de la date d'attribution des options ; 50 % des options peuvent être exercées à la troisième date anniversaire à compter de la date d'attribution des options ; en outre, les options ne peuvent être exercées pendant une période de 3 semaines précédant chaque assemblée générale annuelle des actionnaires ou la date de l'annonce des résultats annuels ou semestriels ou des chiffres trimestriels.		
Date d'expiration	Dixième date anniversaire à compter de la date d'attribution de l'option		
Droit de conversion	Une option pour une action		
Acquisition des droits	100 %	50 %	0 %
Prix d'exercice	16,96 euros	15,65 euros	24,32 euros
Conditions du prix d'exercice	110 % de la juste valeur de marché des actions à la date d'attribution	110 % de la juste valeur de marché des actions à la date d'attribution	110 % de la juste valeur de marché des actions à la date d'attribution
Nombre d'options exercées	2 672 036	885 125	0
			Septième tranche
Date de l'Assemblée Générale des actionnaires			11 mai 2005
Date de la réunion du Conseil d'administration (date d'attribution)			9 décembre 2005
Nombre d'options attribuées			7 981 760
Nombre d'options en circulation			7 981 760
Nombre total de salariés éligibles			1 608
Date d'exercice	50 % des options peuvent être exercées au terme d'une période d'indisponibilité de deux ans et quatre semaines à compter de la date d'attribution des options ; 50 % des options peuvent être exercées à la troisième date anniversaire à compter de la date d'attribution des options ; en outre, les options ne peuvent être exercées pendant une période de 3 semaines précédant chaque assemblée générale annuelle des actionnaires ou la date de l'annonce des résultats annuels ou semestriels ou des chiffres trimestriels. En ce qui concerne la septième tranche, une partie des options attribuées aux cadres dirigeants d'EADS est liée aux performances.		
Date d'expiration	Dixième date anniversaire à compter de la date d'attribution de l'option		
Droit de conversion	Une option pour une action		
Acquisition des droits			0 %
Prix d'exercice			33,91 euros
Conditions du prix d'exercice			110 % de la juste valeur de marché des actions à la date d'attribution
Nombre d'options exercées			0

Notes annexes aux États Financiers Consolidés (IFRS)

Autres notes annexes aux comptes consolidés (IFRS)

Le tableau suivant résume l'évolution du nombre d'options de souscription d'actions :

Première & deuxième tranches	Nombre d'options				
	Options attribuées	Solde au 1 ^{er} janvier	Exercées	Annulées	Solde au 31 décembre
	5 564 884	-	-	(189 484)	5 375 400
2001	-	5 375 400	-	-	5 375 400
2002	-	5 375 400	-	-	5 375 400
2003	-	5 375 400	-	(75 000)	5 300 400
2004	-	5 300 400	(90 500)	(336 000)	4 873 900
2005	-	4 873 900	(2 208 169)	(121 000)	2 544 731
Troisième tranche	Nombre d'options				
	Options attribuées	Solde au 1 ^{er} janvier	Exercées	Annulées	Solde au 31 décembre
2001	8 524 250	-	-	(597 825)	7 926 425
2002	-	7 926 425	-	-	7 926 425
2003	-	7 926 425	-	(107 700)	7 818 725
2004	-	7 818 725	-	(328 500)	7 490 225
2005	-	7 490 225	(2 069 027)	(132 475)	5 288 723
Quatrième tranche	Nombre d'options				
	Options attribuées	Solde au 1 ^{er} janvier	Exercées	Annulées	Solde au 31 décembre
2002	7 276 700	-	-	(600)	7 276 100
2003	-	7 276 100	-	(70 125)	7 205 975
2004	-	7 205 975	(262 647)	(165 500)	6 777 828
2005	-	6 777 828	(2 409 389)	(9 250)	4 359 189
Cinquième tranche	Nombre d'options				
	Options attribuées	Solde au 1 ^{er} janvier	Exercées	Annulées	Solde au 31 décembre
2003	7 563 980	-	-	-	7 563 980
2004	-	7 563 980	(9 600)	(97 940)	7 456 440
2005	-	7 456 440	(875 525)	(87 910)	6 493 005
Sixième tranche	Nombre d'options				
	Options attribuées	Solde au 1 ^{er} janvier	Exercées	Annulées	Solde au 31 décembre
2004	7 777 280	-	-	-	7 777 280
2005	-	7 777 280	-	(78 220)	7 699 060
Septième tranche	Nombre d'options				
	Options attribuées	Solde au 1 ^{er} janvier	Exercées	Annulées	Solde au 31 décembre
2005	7 981 760	-	-	-	7 981 760
Total	44 688 854	-	(7 924 857)	(2 397 529)	34 366 468

b) Plan d'actionnariat des salariés (PAS)

En 2005, le Conseil d'administration a approuvé un plan d'actionnariat supplémentaire à la suite des cinq autres plans qui ont été mis en place en 2004, 2003, 2002, 2001 et 2000. Les salariés éligibles ont pu acquérir chacun un nombre maximum de 500 actions non encore émises dans le cadre du plan d'actionnariat 2005. L'offre a été fractionnée en deux tranches entre lesquelles chacun des salariés a pu choisir. Le prix de souscription pour la tranche A était de 18,86 €. Le prix de souscription pour la tranche B était le plus élevé entre le prix de souscription de la tranche A ou 80 % du cours moyen du marché à l'ouverture pour les actions EADS à la Bourse de Paris au cours des vingt jours de Bourse qui ont précédé le 3 juin 2005, donnant ainsi un prix de souscription de 18,86 €.

Pendant une période d'indisponibilité d'au moins un an dans le cadre de la tranche A ou de cinq ans dans le cadre de la tranche B, les salariés ne peuvent vendre les actions, mais ils ont le droit de percevoir tous les dividendes versés et ont également la possibilité de voter aux assemblées générales annuelles des actionnaires. EADS a vendu 1 938 309 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 € dans le cadre des deux tranches. Une charge de rémunération a été comptabilisée pour un montant de 9 M d'euros au titre du PAS 2005.

32. Opérations entre parties liées

Parties liées — Le Groupe a conclu diverses opérations avec des sociétés liées en 2005, 2004 et 2003 qui ont toutes été réalisées dans le cours normal des activités. Conformément à la politique du Groupe, toutes les opérations entre parties liées doivent être réalisées aux conditions de marché. Les opérations avec des parties liées incluent l'État français, DaimlerChrysler, Lagardère et SEPI (État espagnol). A l'exception des opérations avec l'État français, les opérations ne sont pas jugées significatives pour le Groupe, au plan individuel comme au plan global. Les opérations avec l'État français incluent essentiellement les ventes réalisées par les divisions Eurocopter, Défense & Systèmes de sécurité et Espace.

Rémunération — Les rémunérations et l'ensemble des coûts salariaux des membres du Conseil d'administration et anciens administrateurs s'est élevé à 10 M € au titre de l'exercice 2005 (2004 : 9 M €). Ces montants n'incluent pas les sommes allouées aux anciens présidents conformément aux dispositions de leurs contrats de travail à titre d'indemnités de départ (2,55 M € chacun, correspondant à 18 mois de rémunération cible) ainsi que le coût estimé des stock-options ayant été alloués aux administrateurs.

EADS n'a accordé aucun prêt, aucune avance de trésorerie, aucune garantie à l'un quelconque des administrateurs ou anciens administrateurs.

En 2005, la rémunération des membres du Comité Exécutif en fonction au 31 décembre 2005 (excluant les anciens membres du Comité Exécutif, mais incluant les administrateurs qui font partie du Comité Exécutif) s'est élevée à 13 M €. De plus, 960 000 stock-options ont été attribuées à ce groupe de dirigeants.

Les membres du Comité Exécutif membres du Conseil d'administration bénéficient d'un engagement de retraite complémentaire prévu dans leur contrat de travail. La politique générale consiste à leur accorder un complément de pension annuelle leur permettant d'atteindre 50 % de leur salaire de base annuel au terme de cinq ans de participation au Comité Exécutif d'EADS, selon qu'ils atteignent l'âge de 60 et 65 ans. Dans le cas des Présidents exécutifs, l'âge de la retraite est fixé à 60 ans. Cet engagement s'établit à 60 % après dix ans de participation au Comité Exécutif d'EADS.

Pour les membres du Comité Exécutif, le montant cumulé du coût des services rendus et de la charge d'intérêt au titre de leurs engagements de retraite complémentaire s'est élevé à 3 millions d'euros au titre de l'exercice 2005.

Les membres du Comité Exécutif ont également droit à une indemnité de départ s'ils viennent à quitter EADS à la suite d'une décision de la société. Les contrats de travail conclus pour une durée indéterminée prévoient une indemnité maximum représentant 24 mois de rémunération cible. Cette indemnité de 24 mois peut être réduite prorata temporis en fonction de l'âge du dirigeant au moment du départ.

Les membres du Comité Exécutif ont enfin droit à bénéficier d'un véhicule de fonction.

33. Immeubles de placement

Le Groupe détient des biens immobiliers comptabilisés en immobilisations corporelles, qui sont loués à des tiers. Les immeubles de placement apportés par Dasa ont été comptabilisés à leur juste valeur au 1^{er} juillet 2000. Pour les besoins de la communication des informations financières conformément à la norme IAS 40 « Immeubles de placement »,

EADS a établi les justes valeurs de ces biens immobiliers sur la base des valeurs au bilan d'ouverture d'EADS.

Les justes valeurs ont été déterminées au moyen de multiples fondés sur le marché pour l'estimation du revenu locatif ou des prix de marché lorsque disponibles.

Les biens immobiliers détenus en tant qu'immeubles de placement sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité fixée à 20 ans. Les valeurs attribuées aux biens immobiliers sont les suivantes :

(en millions d'€)	Coût historique	Amortissements cumulés au 31 décembre 2004	Valeur nette comptable au 31 décembre 2004	Transfert coût historique	Amortissements	Transfert amort. cumulés	Amortissements cumulés au 31 décembre 2005	Montant net au 31 décembre 2005
Valeur comptable des placements immobiliers	251	(92)	159	2	(18)	(9)	(119)	134

La juste valeur des immeubles de placement du Groupe s'élève à 134 M € au 31 décembre 2005. Les loyers perçus en 2005 se sont élevés à 15 M €, les charges d'exploitation directes relatives à ces biens immobiliers se sont élevées à 8 M €.

Les amortissements comprennent une perte de valeur de 8 M € comptabilisée en coût des produits vendus.

34. Participations dans des co-entreprises

Les principales participations du Groupe à des coentreprises et les pourcentages de participation figurent à l'Annexe « Informations sur le périmètre de consolidation ».

Les coentreprises sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les montants ci-après représentent la quote-part globale du Groupe au titre des éléments d'actif et de passif et des produits et charges relatifs aux coentreprises significatives (MBDA et ATR) :

(en millions d'€)	2005	2004
Actifs non courants	680	653
Actifs courants	3 379	3 768
Passifs non courants	361	353
Passifs courants	3 162	3 651
Chiffre d'affaires	1 828	1 732
Résultat des activités ordinaires	121	99

35. Résultat par action

Les quote-parts des résultats allouées aux actionnaires de la société mère au titre des exercices 2004 et 2003 ont été ajustées en raison de l'application rétroactive de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » ; le montant de cet ajustement a été de (12) M € en 2004 (en 2003 : 0 M €). De même pour la norme IAS 32 « Instruments financiers : information et présentation » (révisée en 2004) : le montant de l'ajustement a été de 185 M € en 2004 (en 2003 : 54 M €).

Résultat par action — Cette information se calcule en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion des actions ordinaires achetées par le Groupe et détenues comme actions autodétenues.

(en millions d'€)	2005	2004	2003
Résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère	1 676 M €	1 203 M €	206 M €
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation	794 734 220	801 035 035	800 957 248
Bénéfice/(Perte) par action	2,11 €	1,50 €	0,26 €
Dont effet de l'application initiale de la norme IAS 32 (révisée) « Options de vente accordées aux intérêts minoritaires »	0,36 €	0,23 €	0,07 €
Dont effet de l'application initiale de la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions »	(0,04) €	(0,02) €	0 €

Résultat dilué par action — Pour calculer le résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires est ajusté pour prendre en compte l'effet de la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles. La seule catégorie d'actions ordinaires potentielles dilutives du Groupe est constituée par les options de souscription d'actions. En 2005, le prix moyen de l'action d'EADS excédait le prix d'exercice des options de souscription d'actions en vertu des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e et 6^e plans (4^e et 5^e plans en 2004).

Dès lors, 5 482 133 actions (2004 : 3 047 837 actions) ont été prises en compte dans le calcul du bénéfice dilué par action. En 2003, il n'y a eu aucun impact de dilution des actions dans le cadre des plans d'option de souscription d'actions existants. En conséquence, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation était le même pour le calcul du bénéfice par action que pour celui du bénéfice dilué par action.

	2005	2004	2003
Résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère	1 676 M €	1 203 M €	206 M €
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation	800 216 353	804 082 872	800 957 248
Bénéfice/(Perte) par action dilué (e)	2,09 €	1,50 €	0,26 €
Dont effet de l'application initiale de la norme IAS 32 (révisée) « Options de vente accordées aux intérêts minoritaires »	0,36 €	0,23 €	0,07 €
Dont effet de l'application initiale de la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions »	(0,04) €	(0,01) €	0 €

36. Effectif

L'effectif au 31 décembre 2005 était de 113 210 salariés, contre 110 662 au 31 décembre 2004.

37. Événements postérieurs à la clôture

Le 7 mars 2006, Airbus a publié sa décision d'éliminer progressivement la chaîne de montage final du programme d'avions gros porteurs (A300/A310). Il est projeté de livrer en juillet 2007 les derniers avions A300-600 commandés.

En 2005, Airbus a livré neuf avions A300 à ses clients.

Les salariés engagés dans la production d'avions gros porteurs seront transférés dans d'autres programmes aéronautiques d'Airbus. EADS estime que l'impact de ces mesures sur sa situation financière et son résultat ne sera pas significatif.

Le 28 février 2006, l'intégration de LFK GmbH dans le groupe de systèmes de missiles européens MBDA a reçu

l'agrément de la Commission Européenne et du Ministère allemand de l'Économie et de la Technologie. Les formalités légales permettant cette opération ont été effectuées avec succès. LFK avec ses filiales (environ 1 100 salariés) réalise un chiffre d'affaires annuel d'environ 400 M €. MBDA est détenue conjointement par BAE Systems (37,5 %), EADS (37,5 %) et Finmeccanica (25 %).

Le 30 décembre 2005, ThyssenKrupp Technologies et EADS ont signé une convention avec BAE Systems pour l'acquisition en commun d'Atlas Elektronik à Brême. Aux termes de la convention, ThyssenKrupp Technologies détiendra 60 % d'Atlas et EADS 40 %. L'acquisition sera réalisée en 2006, dès que les organes de direction compétents et les autorités antitrust concernés auront donné leur feu vert. Avec un effectif de 1 750 salariés, Atlas Elektronik est une entreprise d'électronique et de systèmes, spécialisée dans le matériel et les systèmes destinés aux forces navales.

Les états financiers ont été définitivement arrêtés par le Conseil d'administration le 7 mars 2006.

Annexe : Périmètre de consolidation

2005	%	2004	%	Société	Siège
Airbus					
F	80,00	F	80,00	128829 Canada Inc.	Canada
F	80,00	F	80,00	A 320 Financing limited	Irlande
		F	80,00	AA Credit Aircraft Leasing Limited	Île de Man
F	80,00	F	80,00	AFS (Cayman) Ltd	Irlande
F	80,00	F	80,00	AFS Cayman 11 Limited	Îles Caïman
F	80,00	F	80,00	AFS Cayman Aerospace Limited	Irlande
F	80,00	F	80,00	AFS USA 1 inc	États-Unis d'Amérique
F	80,00	F	80,00	AI leasing Inc.	États-Unis d'Amérique
F	80,00	F	80,00	AI Participations S.A.R.L.	Blagnac (France)
F	80,00	F	80,00	AIFI LLC	Île de Man
F	80,00	F	80,00	AIFS (Cayman) ltd.	Îles Caïman
F	80,00	F	80,00	AIFS Cayman Liquidity ltd.	Îles Caïman
F	80,00	F	80,00	AIFS Leasing Company Limited	Irlande
F	80,00	F	80,00	AINA Inc.	États-Unis d'Amérique
F	80,00	F	80,00	Airbus China limited	Hong-Kong
F	80,00	F	80,00	Airbus Deutschland GmbH	Hambourg (Allemagne)
F	80,00	F	80,00	Airbus Espana SL	Madrid (Espagne)
F	80,00	F	80,00	Airbus Finance Company Ltd	Dublin (Irlande)
F	80,00	F	80,00	Airbus France S.A.S	Toulouse (France)
F	80,00	F	80,00	Airbus Holding SA	France
F	80,00	F	80,00	Airbus Industrie Financial Service Holdings B.V.	Pays-Bas
F	80,00	F	80,00	Airbus Industrie Financial Service Holdings ltd.	Irlande
F	80,00	F	80,00	Airbus Industrie Financial Service ltd.	Irlande
F	80,00	F	80,00	Airbus Invest	Toulouse (France)
F	80,00	F	80,00	Airbus North America engineering (former Wichita)	États-Unis d'Amérique
F	80,00	F	80,00	Airbus North American Holdings Inc. (AINA)	États-Unis d'Amérique
F	80,00	F	80,00	Airbus S.A.S	Toulouse (France)
F	80,00	F	80,00	Airbus Service Company Inc. (ASCO)	États-Unis d'Amérique
F	80,00	F	80,00	Airbus Transport International S.N.C. (ATI)	Blagnac (France)
F	80,00			Airbus Treasury Company	Irlande
F	80,00	F	80,00	Airbus UK Limited	Royaume-Uni
F	80,00			Aircabin GmbH	Laupheim (Allemagne)
E	16,00	E	16,00	Alexandra Bail G.I.E	France
F	80,00	F	80,00	Avaio Aerospace Limited	Irlande
F	80,00	F	80,00	Avaio Aviation Limited	Irlande
F	80,00	F	80,00	Avaio International Limited	Irlande
F	80,00	F	80,00	Avaio Leasing Limited	Irlande
F	80,00	F	80,00	Avaio Limited	Île de Man

F: Consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

E: Consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

P: Consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Le pourcentage de participation indiqué pour chaque entité représente la participation directe dans la société.

Notes annexes aux États Financiers Consolidés (IFRS)

Annexe : Périmètre de consolidation

2005	%	2004	%	Société	Siège
F	80,00	F	80,00	Aviateur Aerospace Limited	Irlande
F	80,00	F	80,00	Aviateur Eastern Limited	Irlande
F	80,00	F	80,00	Aviateur Finance Limited	Irlande
F	80,00	F	80,00	Aviateur International Limited	Irlande
F	80,00	F	80,00	Aviateur Leasing Limited	Irlande
F	80,00	F	80,00	Aviateur Limited	Irlande
E	26,40	E	26,40	Avion Capital Limited	Irlande
F	80,00	F	80,00	Avion Finance Limited	Irlande
F	80,00			AVSA Canada Inc.	Canada
F	80,00	F	80,00	AVSA SARL	Blagnac (France)
F	80,00			KID-Systeme GmbH	Buxtehude (Allemagne)
F	80,00	F	80,00	Norbus	États-Unis d'Amérique
F	80,00	F	80,00	Star Real Estate SAS	Boulogne (France)
F	80,00	F	80,00	Total Airline Service Company	Émirats arabes unis

46 structures ont également été consolidées

Défense & Systèmes de Sécurité

F	100,00	F	100,00	Aircraft Services Lemwerder GmbH	Lemwerder (Allemagne)
P	37,50	P	37,50	ALKAN	Valenton (France)
F	100,00	F	100,00	Apsys	France
F	55,00	F	55,00	Aviation Defense Service S.A.	Saint-Gilles (France)
P	50,00	P	50,00	Bayern-Chemie Gesellschaft für flugchemische Antriebe mbH	Aschau/Inn (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Defense Security Systems Solutions Inc. (in 2004: ARC)	San Antonio, Texas (E-U)
F	100,00			Dornier Consulting	Friedrichshafen (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Dornier Flugzeugwerft GmbH	Manching (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Dornier Services GmbH	Friedrichshafen (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Dornier Verteidigung und Zivile Systeme	Friedrichshafen (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	EADS CASA S.A. (Unit: Military Aircraft)	Madrid (Espagne)
F	100,00	F	100,00	EADS CASA S.A. (Unit: Operations Service)	Madrid (Espagne)
F	100,00	F	100,00	EADS Defence & Security Systems Limited - Holding (in 2004: EADS Telecom UK Ltd.)	Newport, Pays de Galles (R-U)
F	100,00	F	100,00	EADS Defence & Security Systems Limited (in 2004: Cogent Defence & Security Networks)	Newport, Pays de Galles (R-U)
F	100,00	F	100,00	EADS Defence & Security Systems SA	Vélizy (France)
F	100,00	F	100,00	EADS Deutschland GmbH - Military Aircraft TB 51	Munich (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	EADS Deutschland GmbH - VA (Restaktivitäten)	Unterschleißheim (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	EADS Deutschland GmbH - Verteidigung und Zivile Systeme	Ulm (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	EADS Deutschland GmbH (Unit: Operations Services)	Unterschleißheim (Allemagne)
F	100,00			EADS North America Defense Company	Wilmington, Delaware (E-U)
F	100,00	F	100,00	EADS Operations & Services UK	Yeovil, Somerset (R-U)
F	100,00	F	100,00	EADS Secure Networks SAS (in 2004: EADS Telecom SAS)	Bois-d'Arcy (France)
F	100,00			EADS Secured Networks Oy	Helsinki (Finlande)

F: Consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

E: Consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

P: Consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Le pourcentage de participation indiqué pour chaque entité représente la participation directe dans la société.

Notes annexes aux États Financiers Consolidés (IFRS)

Annexe : Périmètre de consolidation

2005	%	2004	%	Société	Siège
F	100,00	F	100,00	EADS Services	Boulogne (France)
F	100,00	F	100,00	EADS System & Defence Electronics Belgium	Oostkamp (Belgique)
		F	100,00	EADS Telecom Benelux	Bruxelles (Belgique)
		F	100,00	EADS Telecom Danmark	Copenhague (Danemark)
F	100,00	F	100,00	EADS Telecom Deutschland GmbH	Ulm (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	EADS Telecom Deutschland GmbH	Unterschleissheim (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	EADS Telecom Espana	Madrid (Espagne)
F	100,00			EADS Telecom Federal Systems Division	San Antonio, Texas (E-U)
F	100,00			EADS Telecom Inc	Dallas, Texas (E-U)
F	100,00	F	100,00	EADS Telecom Mexico SA de CV	Mexico DF (Mexique)
F	98,95			EADS Telecom North America Inc	Dallas, Texas (E-U)
F	100,00			EADS Telecom Spa	Milan (Italie)
E	30,00			ESG Elektroniksystem - und Logistikgesellschaft	Munich (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	EUROBRIDGE Mobile Brücken GmbH	Friedrichshafen (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Ewation GmbH	Ulm (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Fairchild Controls Corporation	Frederick Maryland (E-U)
F	100,00	F	100,00	FmElo Elektronik- und Luftfahrtgeräte GmbH	Ulm (Allemagne)
P	50,00			Forges de Zeebrugge S.A.	Herstal-Liege (Belgique)
F	100,00	F	100,00	Germentown Holding Company	Frederick, Maryland (E-U)
F	100,00	F	100,00	Gesellschaft für Flugzieltarstellung mbH	Hohn, Allemagne
F	100,00	F	100,00	Hagenuk Marinekommunikation GmbH	Flintbek (Allemagne)
F	98,95			Intecom Holding ULC	Dallas, Texas (E-U)
F	100,00			Integrated Defense Systems NA	Wilmington, Delaware (E-U)
F	81,25	F	81,25	LFK - Lenkflugkörpersysteme GmbH	Unterschleißheim (Allemagne)
F	100,00			LFK Objekt Nabern GmbH & Co.KG	Unterschleißheim (Allemagne)
F	100,00			M.C.N. SAT HOLDING	Vélizy (France)
F	100,00	F	100,00	M.P. 13	Paris (France)
P	50,00	P	50,00	Maîtrise d'Oeuvre SyStème	Issy-les-Moulineaux (France)
F	100,00	F	100,00	Manhattan Beach Holdings Co.	Frederick, Maryland (E-U)
P	37,50	P	37,50	Marconi Overseas Ltd.	Chelmsford (R-U)
F	100,00	F	100,00	Matra Aerospace Inc.	Frederick, Maryland (E-U)
F	100,00	F	100,00	Matra Défense	Vélizy (France)
P	37,50	P	37,50	Matra Electronique	La Croix-Saint-Ouen (France)
F	100,00	F	100,00	Matra Holding GmbH	Francfort (Allemagne)
P	37,50	P	37,50	MBDA France	Vélizy (France)
P	37,50	P	37,50	MBDA Holding	Vélizy (France)
P	37,50	P	37,50	MBDA Inc	Westlack, Californie (E-U)
P	37,50	P	37,50	MBDA Italy SpA	Rome (Italie)
P	37,50	P	37,50	MBDA M S.A.	Chatillon-sur-Bagneux (France)
P	37,50	P	37,50	MBDA SAS	Vélizy (France)
P	37,50	P	37,50	MBDA Services	Vélizy (France)
P	37,50	P	37,50	MBDA Treasury	Jersey (R-U)
P	37,50	P	37,50	MBDA UK Ltd.	Stevenage, Herts (R-U)

Notes annexes aux États Financiers Consolidés (IFRS)

Annexe : Périmètre de consolidation

2005	%	2004	%	Société	Siège
F	80,00	F	80,00	Pentastar Holding	Paris (France)
F	100,00	F	100,00	Proj2	Paris (France)
P	50,00	P	50,00	Propulsion Tactique S.A.	La Ferté-Saint-Aubin (France)
		F	98,95	Pyderion Contact Technologies Inc.	Dallas, Texas (E-U)
F	100,00	F	100,00	Racal Instruments US	San Antonio, Texas (E-U)
F	100,00	F	100,00	Racal Instruments UK	Wimborne, Dorset (R-U)
E	33,00	E	33,00	Reutech Radar Systems (Pty) Ltd.	Stellenbosch (Afrique du Sud)
E	18,75	E	18,75	Roxel	Saint-Médard-en-Jalles (France)
F	100,00	F	100,00	Sycomore S.A.	Boulogne-Billancourt (France)
F	100,00			Talon Instruments	San Dimas, Californie (E-U)
F	67,00	F	67,00	TAURUS Systems GmbH	Schrobenhausen (Allemagne)
P	50,00			TDA - Armements S.A.S.	La Ferté-Saint-Aubin (France)
F	98,00	F	98,00	TDW- Ges. für verteidigungstechnische Wirksysteme GmbH	Schrobenhausen (Allemagne)
E	25,00	E	25,00	Telefunken	Ulm, Allemagne
F	100,00	F	100,00	Test & Services France (in 2004: International Test & Services)	Vélizy (France)
F	99,99	F	99,99	Test & Services North America	Wilmington, Delaware (E-U)
F	100,00	F	100,00	TYX Corp.	Reston, Virginie (E-U)
E	50,00	E	50,00	United Monolithic Semiconductors France SAS	Orsay (France)
E	50,00	E	50,00	United Monolithic Semiconductors Holding	Orsay (France)
E	50,00	E	50,00	United Monolithics Semiconductor GmbH	Ulm (Allemagne)
F	90,00	F	90,00	UTE CASA A.I.S.A.	Madrid (Espagne)
Espace					
F	100,00	F	100,00	Computadoras, Redes e Ingenieria SA (CRISA)	Madrid (Espagne)
F	100,00	F	100,00	EADS Astrium GmbH	Munich (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	EADS Astrium Jersey Ltd.	Jersey (R-U)
F	100,00	F	100,00	EADS Astrium Ltd.	Stevenage (R-U)
F	100,00	F	100,00	EADS Astrium N.V.	La Haye (Pays-Bas)
F	100,00	F	100,00	EADS Astrium SAS	Toulouse (France)
F	100,00	F	100,00	EADS CASA Espacio S.L.	Madrid (Espagne)
F	100,00	F	100,00	EADS Deutschland GmbH - Space Services	Munich (Allemagne)
F	68,40			EADS Dornier Raumfahrt Holding GmbH	Munich (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	EADS Space B.V.	Amsterdam (Pays-Bas)
F	100,00	F	100,00	EADS Space Management & Services SAS	Paris (France)
F	100,00	F	100,00	EADS Space Transportation (Holding) SAS	Paris (France)
F	100,00	F	100,00	EADS Space Transportation GmbH	Munich (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	EADS Space Transportation N.V.	Amsterdam (Pays-Bas)
F	100,00	F	100,00	EADS Space Transportation SAS	Les Muraux (France)
F	100,00			Global DASA LLC	New York, New York (E-U)
F	100,00	F	100,00	Infoterra GmbH	Friedrichshafen (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Infoterra Ltd	Southwood (R-U)
F	100,00	F	100,00	Matra Marconi Space UK Ltd.	Stevenage (R-U)

F: Consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

E: Consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

P: Consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Le pourcentage de participation indiqué pour chaque entité représente la participation directe dans la société.

Notes annexes aux États Financiers Consolidés (IFRS)

Annexe : Périmètre de consolidation

2005	%	2004	%	Société	Siège
F	100,00	F	100,00	MMS Systems Ltd	Stevenage (R-U)
E	47,40	E	47,40	Nahuelsat S.A.	Buenos Aires (Argentine)
F	100,00	F	100,00	Paradigm Secure Communications (Holding) Ltd.	Stevenage (R-U)
F	100,00	F	100,00	Paradigm Secure Communications Ltd	Stevenage (R-U)
F	100,00	F	100,00	Paradigm Services Ltd	Stevenage (R-U)
F	100,00	F	100,00	TESAT-Spacecom Geschäftsführung GmbH	Backnang (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	TESAT-Spacecom GmbH & Co. KG	Backnang (Allemagne)
Avions de Transport Militaire					
F	76,12	F	76,12	Airbus Military S.L.	Madrid (Espagne)
F	100,00	F	100,00	EADS CASA North America, Inc	Chantilly/Virginie (E-U)
F	100,00	F	100,00	EADS CASA S.A. (Unit: EADS CASA Military Transport Aircraft)	Madrid (Espagne)
F	76,41	F	75,00	EADS PZL "WARSZAWA-OKECIE" S.A.	Varsovie (Pologne)
Autres activités					
F	80,00	F	80,00	Aerobail GIE	Paris (France)
P	50,00	P	50,00	ATR Eastern Support	Singapour (Singapour)
P	50,00	P	50,00	ATR GIE	Toulouse (France)
P	50,00	P	50,00	ATR International SARL	Toulouse (France)
P	50,00	P	50,00	ATR North America Inc.	Washington D.C. (E-U)
P	50,00	P	50,00	ATR Training Center SARL	Toulouse (France)
P	50,00	P	50,00	ATRiam Capital Ltd.	Dublin (Irlande)
F	50,10	F	50,10	Composites Aquitaine S.A.	Salaunes (France)
F	50,00	F	50,00	Composites Atlantic Ltd.	Halifax (Canada)
F	88,00			EADS Aeroframe services LLC	Lake Charles, Louisiane (E-U)
F	100,00	F	100,00	EADS ATR S.A.	Toulouse (France)
F	100,00			EADS EFW Beteiligungs- und Verwaltungsgesellschaft GmbH	Munich (Allemagne)
E	49,99			EADS Revima APU S.A.	Caudebec en Caux (France)
F	100,00	F	100,00	EADS Revima S.A.	Tremblay en France (France)
F	100,00	F	100,00	EADS Seca S.A.	Le Bourget (France)
F	100,00	F	100,00	EADS Socata S.A.	Le Bourget (France)
F	100,00	F	100,00	EADS Sogerma S.A.	Mérignac (France)
F	50,10	F	50,10	EADS Sogerma Tunisie	Monastir (Tunisie)
F	100,00	F	100,00	Elbe Flugzeugwerke GmbH	Dresde (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Maroc Aviation S.A.	Casablanca (Maroc)
F	100,00	F	100,00	Noise Reduction Engineering B.C.	Washington D.C. (E-U)
F	100,00	F	100,00	Socata Aircraft Inc.	Miami, Floride (E-U)
F	100,00	F	100,00	Sogerma America Barfield B.C.	Miami, Floride (E-U)
F	100,00	F	100,00	Sogerma Drawings S.A.	Mérignac (France)
17 structures ad hoc ont également été consolidées					
Eurocopter					
F	100,00	F	100,00	American Eurocopter Corp.	Dallas, Texas (E-U)
F	60,00	F	60,00	American Eurocopter LLC	Dallas, Texas (E-U)
F	75,00	F	75,00	Eurocopter South East Asia Pte. Ltd.	Singapour (Singapour)

Notes annexes aux États Financiers Consolidés (IFRS)

Annexe : Périmètre de consolidation

2005	%	2004	%	Société	Siège
F	100,00	F	100,00	Eurocopter Canada Ltd.	Ontario (Canada)
F	100,00	F	100,00	Eurocopter Deutschland GmbH	Donauwörth (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Eurocopter España S.A.	Madrid (Espagne)
F	100,00	F	100,00	Eurocopter Holding S.A.	Paris (France)
F	100,00	F	100,00	Eurocopter S.A.S.	Marignane (France)
F	76,52	F	76,52	Helibras - Helicopteros do Brasil S.A.	Itajuba (Brésil)
F	100,00	0	0,00	Australian Aerospace Ltd.	Bankstown (Australie)
F	100,00			EIP Holding Pty. Ltd.	Bankstown (Australie)
F	100,00			AA New Zeland Pty. Ltd.	Bankstown (Australie)
F	100,00			AA military maintenance Pty. Ltd.	Brisbane (Australie)
Sièges					
F	100,00	F	100,00	Airbus Financial Company Holding B.V.	Dublin (Irlande)
F	75,00	F	75,00	DADC Luft- und Raumfahrt Beteiligungs AG	Munich (Allemagne)
E	46,30	E	46,22	Dassault Aero Service	(France)
E	46,30	E	46,22	Dassault Assurances Courtage	(France)
E	46,30	E	46,22	Dassault Aviation	Paris (France)
E	46,30	E	46,22	Dassault Falcon Jet	Teterboro, New Jersey (E-U)
E	46,30	E	46,22	Dassault Falcon Service	Bonneuil-en-France
E	46,30	E	46,22	Dassault International (USA) Inc	Paramus, New Jersey (E-U)
E	46,30	E	46,22	Dassault Procurement Services Inc	Paramus, New Jersey (E-U)
E	46,30	E	46,22	Dassault-Reassurance	(France)
E	46,30	E	46,22	Dassault Sagem Tactical U A V	(France)
F	97,11	F	93,58	Dornier Zentrale	Friedrichshafen (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	EADS CASA France	Paris (France)
F	100,00	F	100,00	EADS CASA S.A. (Headquarters)	Madrid (Espagne)
F	100,00	F	100,00	EADS Deutschland GmbH - Zentrale	Munich (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	EADS Deutschland GmbH, FO - Forschung	Munich (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	EADS Deutschland GmbH, LO - Liegenschaften OTN	Munich (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	EADS Finance B.V.	Amsterdam (Pays-Bas)
F	100,00	F	100,00	EADS France	Paris (France)
F	100,00	F	100,00	EADS North America Inc.	Washington D.C. (E-U)
F	100,00			EADS Raumfahrt Beteiligungs GmbH	Ottobrunn (Allemagne)
F	100,00			EADS Dornier Raumfahrt Holding GmbH	Ottobrunn (Allemagne)
F	97,11	F	93,58	EADS Real Estate Dornier Grundstücke GmbH & Co. KG	Taufkirchen (Allemagne)
F	100,00			EADS Real Estate Objekt Nabern GmbH & Co. KG (in 2004: LFK Objekt Nabern GmbH & Co. KG)	Taufkirchen (Allemagne)
E	46,30	E	46,22	Sogitec Industries	Suresnes (France)

F: Consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

E: Consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

P: Consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Le pourcentage de participation indiqué pour chaque entité représente la participation directe dans la société.

Rapport des auditeurs sur les États Financiers Consolidés

Introduction

Nous avons audité les États Financiers Consolidés ci-joints d'EADS N.V., Amsterdam ("EADS" ou "la Société"), au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2005 et établis selon les normes IFRS. Ces États Financiers Consolidés établis selon les normes IFRS relèvent de la responsabilité de la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces États Financiers Consolidés établis selon les normes IFRS fondée sur la base de notre audit.

Champ d'intervention

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les États Financiers Consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments justifiant les données contenues dans les États Financiers Consolidés. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par la direction, ainsi que la présentation des États Financiers Consolidés pris dans leur ensemble. Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Opinion d'audit

À notre avis, les États Financiers Consolidés établis selon les normes IFRS donnent une image sincère et fidèle de la situation financière consolidée d'EADS au 31 décembre 2004 ainsi que du résultat consolidé de ses opérations et de ses flux financiers consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union Européenne et conformément aux principes financiers et comptables généralement admis aux Pays-Bas, et respectent dans tous les autres domaines les dispositions statutaires applicables reprises au Chapitre 9 du deuxième Tome du Code civil néerlandais.

De plus, nous nous sommes assurés dans la limite de notre champ d'intervention que le rapport de gestion est cohérent avec les États Financiers Consolidés.

Rotterdam, le 7 mars 2006

KPMG Accountants N.V.

L.A. Blok

Amsterdam, le 7 mars 2006

Ernst & Young Accountants

M. van Dam

États Financiers Statutaires

1. Bilans statutaires

(en millions d'€)		Au 31 décembre	
Actifs	Note	2005	2004
Écart d'acquisition	2	4,354	4,354
Actifs financiers	2	11,638	13,944
Prêts	2	1740	695
Actif immobilisé		17,732	18,993
Créances clients et autres actifs d'exploitation	3	3,959	2,248
Valeurs mobilières de placement	4	846	304
Disponibilités	4	7,252	6,985
Actif circulant		12,057	9,537
Total actif		29,789	28,530
Passif			
Capital social	5	818	810
Réserves	5	12,908	15,400
Capitaux propres		13,726	16,210
Dettes financières		357	309
Dettes sur options de vente accordées aux intérêts minoritaires	6	3,500	3,500
Autres dettes d'exploitation	7	12,206	8,511
Dettes		16,063	12,320
Total passif		29,789	28,530

2. Comptes de résultat statutaires

(en millions d'€)	2005	2004
Produits des participations	1,692	1,216
Autres charges	(16)	(13)
Résultat net de l'exercice	1,676	1,203

Notes annexes aux États Financiers Statutaires

1.1 Généralités

EADS N.V., dont le siège social est situé à Amsterdam, aux Pays-Bas, a pour objet de détenir, coordonner et gérer des participations et autres intérêts financiers, de financer et d'assumer les obligations financières, de se porter caution et/ou de garantir les dettes d'entités juridiques, de sociétés de personnes, d'organisations à but commercial et d'entreprises qui interviennent dans l'industrie aéronautique, de la défense, de l'espace et/ou des communications ou des activités qui sont complémentaires, accessoires ou contribuent aux dites industries.

Les états financiers statutaires de la société sont des éléments faisant partie des états financiers 2005 d'EADS N.V.

La description des activités de la société et de la structure du Groupe, telle qu'elle est donnée dans les notes annexes aux États Financiers Consolidés établis selon les normes IFRS, s'applique aussi aux états financiers statutaires de la Société. Conformément à l'article 402 du Livre 2 du Code civil néerlandais, le compte de résultat statutaire est présenté sous forme synthétique.

1.2 Principes d'évaluation de l'actif et du passif et la détermination du résultat

EADS N.V. utilise l'option explicitée dans la section 2/362 (8) du Code civil néerlandais pour fixer dans les états financiers de l'entreprise les principes de reconnaissance et d'évaluation de l'actif et du passif et de la détermination du résultat. Depuis 2005, le Code civil néerlandais autorise que les principes de reconnaissance et d'évaluation de l'actif et du passif et de la détermination du résultat de la société (ci-après dénommés principes de reconnaissance et d'évaluation) soient les mêmes que ceux appliqués dans les États Financiers Consolidés selon les normes UE-IFRS. Ces États Financiers Consolidés selon les normes UE-IFRS sont établis selon les normes comptables fixées par le « International Accounting Standards Board » et adoptées par l'Union Européenne (ci-après dénommées UE-IFRS). Se référer à la note 2 sur les États Financiers Consolidés pour une description des

principes comptables employés. Les participations au sein desquelles EADS N.V. exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

La quote-part des participations dans le résultat comprend les participations d'EADS N.V. dans le résultat de ces participations. Les résultats des transactions (transfert d'actif et de passif entre EADS N.V. et ses participations et mutuellement entre les participations entre elles) ne sont pas pris en compte dans le cas où il est estimé que de telles transactions sont inachevées.

1.3 Changements de méthodes comptables

EADS N.V. a mis en œuvre des changements de méthodes comptables en raison de l'application dans les états financiers statutaires des principes comptables utilisés dans les États Financiers Consolidés. Ces changements dans les méthodes comptables résultent de l'utilisation par la société de l'option proposée au sein de la section 2/362 (8) du Code civil néerlandais. En utilisant cette option, les capitaux propres présentés dans les États Financiers Consolidés et dans ceux de la société demeurent cohérents.

Les états financiers de la société étaient jusque là établis en conformité avec les principes de reconnaissance et d'évaluation de l'actif et du passif et de détermination du résultat explicités dans la partie 9, du livre 2 du Code civil néerlandais (BW2). Les changements dans les méthodes comptables, effectués rétrospectivement, ont eu un impact sur les capitaux propres et le résultat. L'impact sur les capitaux propres du 31 Décembre 2004 et sur le résultat net 2004 consiste en une augmentation de 543 millions d'euros.

Afin de permettre leur comparaison, les données financières de l'exercice précédent ont été ajustées sur la base des principes comptables amendés.

Le résumé des réconciliations pour le bilan et le compte de résultat de la Société, inclus dans les sections 1.4 et 1.5, fait apparaître les impacts des changements de méthodes pour chaque poste des états financiers.

1.4 Résumé de l'impact des changements de méthodes comptables au bilan

L'impact des changements de méthodes comptables au bilan de la Société s'analyse comme suit :

31 Décembre 2003					
(en millions d'€)	Principes de reconnaissance et d'évaluation partie 9, BW 2	Impact du changement de principes de reconnaissance et d'évaluation IFRS			Principes de reconnaissance et d'évaluation IFRS
		IFRS 3	IAS 16	IAS 32	
Actifs financiers	9,647	-	(30)	2,530	12,147
Dette sur options de vente accordées aux intérêts minoritaires				3,500	3,500
Capitaux propres	16,149	-	(30)	(970)	15,149

31 Décembre 2004					
(en millions d'€)	Principes de reconnaissance et d'évaluation partie 9, BW 2	Impact du changement de principes de reconnaissance et d'évaluation IFRS			Principes de reconnaissance et d'évaluation IFRS
		IFRS 3	IAS 16	IAS 32	
Écart d'acquisitions	4,091	263			4,354
Actifs financiers	10,927	280	(30)	2,767	13,944
Dette sur options de vente accordées aux intérêts minoritaires				3,500	3,500
Capitaux propres	16,430	543	(30)	(733)	16,210

1.4.1 Notes sur le changement de règles et méthodes comptables au bilan

La réconciliation des capitaux propres s'analyse comme suit :

EADS a adopté les normes IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », révisé, IAS 36 « Dépréciation d'actifs » et IAS 38 « Immobilisations incorporelles » et appliqué ces normes au 1^{er} Janvier 2004 dans les États Financiers Consolidés selon les normes IFRS. Par conséquent, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis linéairement dans les États Financiers Consolidés selon les normes IFRS. Selon la législation néerlandaise, les écarts d'évaluation étaient amortis selon la méthode linéaire sur une période ne devant pas dépasser 20 ans. À la suite de la reprise de l'amortissement de l'écart d'acquisition de 2004, il y a eu une augmentation des capitaux propres de 543 millions d'euros.

À compter du 1^{er} janvier 2005, EADS a appliqué l'approche par composants telle qu'elle est énoncée dans la norme IAS 16 révisée. Dans le cadre de cette approche, les coûts prévisibles des grosses réparations futures et des pièces de rechange majeures (composants) qui devront être remplacées

pendant la durée de vie d'une immobilisation corporelle sont amortis séparément sur leurs durées de vie utile. En raison de l'application de l'IAS 16, les capitaux propres au 31 Décembre 2004 et 31 Décembre 2003 baissent de 30 millions d'euros. Pour plus d'information, voir la note 2 des États Financiers Consolidés.

Avec l'application de la norme IAS 32 au 1^{er} Janvier 2005, EADS reconnaît sous certaines conditions une dette au titre des options de vente accordées aux intérêts minoritaires plutôt qu'un élément de capitaux propres. Selon la norme IAS 8, l'adoption de l'IAS 32 révisée est considérée comme un changement de méthode comptable devant être appliqué au 31 Décembre 2005 pour la première fois, tout en enregistrant les ajustements nécessaires pour les périodes antérieures présentées. L'application de la norme IAS 32 a un impact négatif sur les capitaux propres au 31 Décembre 2004 de 733 millions d'euros et de 970 millions au 31 décembre de l'année précédente. Pour plus d'information, voir la note 2 des États Financiers Consolidés.

1.5. Résumé de l'impact des changements de méthodes comptables au compte de résultat

L'impact du changement de méthodes comptables au compte de résultat de l'exercice 2004 de la Société est présenté dans le tableau suivant :

(en millions d'€)	Principes de reconnaissance et d'évaluation partie 9, BW 2	Impact du changement de principes de reconnaissance et d'évaluation IFRS			Principes de reconnaissance et d'évaluation IFRS
		IFRS 3	IAS 16	IAS 32	
Produits des participations	763	(12)	280	185	1,216
Autres charges	(276)	263		(13)	
Résultat net	487	(12)	543	185	1,203

1.5.1 Notes sur les changements de règles et méthodes comptables au sein du compte de résultat

La réconciliation du résultat net au titre de l'exercice 2004 s'analyse comme suit :

L'impact de la norme comptable IFRS 2 relative aux paiements par actions revient à enregistrer une charge et une écriture de capitaux propres en contrepartie au titre des plans de souscription d'actions ("ESOP") et des plans de stock-options ("SOP"). EADS a appliqué cette norme révisée de manière rétrospective. La charge correspondante de l'exercice 2004 s'est élevée à 12 millions d'euros. Pour de plus amples détails, se reporter à la note 2 des États Financiers Consolidés.

L'accroissement du résultat net de 543 millions d'euros est dû à l'application de la norme IFRS 3 concernant l'abolition de l'amortissement des écarts d'acquisition conformément aux principes comptables admis aux Pays-Bas appliqués aux états financiers de l'exercice 2004.

L'adoption de l'approche par composants comme décrit dans la norme IAS 16 n'a pas eu d'impact sur le résultat net de l'exercice 2004.

Le résultat net de l'exercice 2004 a augmenté de 185 millions d'euros en raison d'un retraitement lié à la reconnaissance d'une dette sur options de vente accordées aux intérêts minoritaires, en application de la norme IAS 32.

2. Actifs immobilisés

La variation des immobilisations s'analyse comme suit:

(en millions d'€)	Écarts d'acquisition	Actifs financiers, Participations	Prêts	Total
Solde net au 31 Décembre 2004	4,354	13,944	695	18,993
Acquisitions			1,045	1,045
SOP/ESOP		33		33
Produits net des participations		1,692		1,692
Variation de la juste valeur des instruments financiers/Autres mouvements		(3,594)		(3,594)
Dividendes perçus		(437)		(437)
Solde net au 31 Décembre 2005	4,354	11,638	1,740	17,732

La « variation de la juste valeur des instruments financiers/autres mouvements » reflète essentiellement l'impact sur les autres écarts de réévaluation à la juste valeur des actifs financiers liés à l'application de la norme IAS 39.

Les prêts accordés l'ont été aux sociétés affiliées.

3. Créances et autres actifs d'exploitation

(en millions d'€)	2005	2004
Créances sur les filiales	3,841	2,104
Créances sur les sociétés liées	26	42
Autres actifs d'exploitation	92	102
Total créances et autres actifs d'exploitation	3,959	2,248

Les créances sur les filiales comprennent essentiellement des créances liées à la gestion centralisée de la trésorerie au sein de EADS N.V.

Les créances et autres actifs d'exploitation ont tous une échéance à moins d'un an.

4. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières se composent principalement de « Titres de placement » disponibles à la vente.

Les titres de placement à court terme pour lesquels le risque de variation de valeur économique est négligeable sont classés dans la rubrique « Disponibilités ».

5. Capitaux propres

(en millions d'€)	Capital Social	Prime d'émission au titre des apports	Prime d'émission au titre de la trésorerie	Écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés (AOCI)	Actions propres	Réserve légale	Report à nouveau	Total
Solde au 31 Décembre 2003	813	8,459	858	7,474	(187)	373	(2,641)	15,149
Augmentation de capital	2		41					43
Résultat net							1,203	1,203
ESOP/SOP							12	12
Distributions aux actionnaires			(320)					(320)
Affectation à la réserve légale						181	(181)	
Achats d'actions propres					(81)			(81)
Annulation d'actions	(5)		(86)		91			
Autres écarts de réévaluation à la juste valeur				204				204
Solde au 31 Décembre 2004	810	8,459	493	7,678	(177)	554	(1,607)	16,210
Augmentation de capital	9		178					187
Résultat net							1,676	1,676
ESOP/SOP							33	33
Distributions aux actionnaires			(396)					(396)
Affectation à la réserve légale						488	(488)	
Achats d'actions propres					(288)			(288)
Annulation d'actions	(1)		(19)		20			
Autres écarts de réévaluation à la juste valeur				(3,696)				(3,696)
Solde au 31 Décembre 2005	818	8,459	256	3,982	(445)	1,042	(386)	13,726

Pour de plus amples informations relatives aux capitaux propres, se reporter à la note 20 des États Financiers Consolidés établis selon les normes IFRS.

Les écarts de conversion cumulés dégagés lors de la conversion des états financiers des sociétés étrangères établis dans une devise différente de l'euro sont inclus dans le poste « autres écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés ».

Les autres écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés se rapportent essentiellement aux variations constatées sur les justes valeurs des instruments financiers affectés aux filiales.

La réserve légale telle que requise par la loi néerlandaise est liée à la quote-part d'EADS des résultats non distribués des participations à hauteur de 580 millions d'euros (2004 : 385 millions d'euros) et aux coûts de développement générés en interne et capitalisés pour 169 millions d'euros (2004 : 169 millions d'euros).

6. Dette sur options de vente accordées aux intérêts minoritaires

La dette sur options de vente accordée aux intérêts minoritaires correspond à l'option accordée à BAE System pour sa participation de 20 % dans Airbus.

7. Autres dettes d'exploitation

(en millions d'€)	2005	2004
Dettes à l'égard des filiales	11,400	7,745
Dettes à l'égard des sociétés liées	703	680
Autres dettes	103	86
Total	12,206	8,511

Les dettes à l'égard des filiales comprennent essentiellement des dettes liées à la gestion centralisée de la trésorerie au sein d'EADS N.V.

8. Engagements hors bilan

EADS N.V. émet des garanties au titre de ses filiales. Les engagements de ces sociétés auprès de tiers sont relatifs à leurs opérations ainsi que décrits au sein de la note 29 des États Financiers Consolidés.

9. Rémunération

La rémunération totale et les coûts associés aux membres du Conseil d'administration en exercice et aux membres qui ont quitté le Conseil d'administration en 2005 et en 2004 se présentent de la manière suivante :

(en millions d'€)	2005	2004
Part fixe	4,908,190	3,949,425
Part variable (relative à l'exercice courant)	4,850,449	4,549,050
Jetons de présence	260,000	290,000
	10,018,639	8,788,475

La rémunération individuelle versée aux membres du Conseil d'administration :

2005 (en millions d'€)	Part fixe	Part variable relative à l'exercice 2005	Jetons de présence	Total
Membres actuels du Conseil d'administration				
Manfred Bischoff	60 000	184 250	90 000	334 250
Arnaud Lagardère	60 000	184 250	80 000	324 250
Thomas Enders (**)	737 560	820 556	-	1 558 116
Noël Forgeard	1 136 928	1 201 408	-	2 338 336
Jean-Paul Gut (**)	777 568	769 583	-	1 547 151
Hans-Peter Ring	780 062	789 762	-	1 569 824
Francois David	20 000	92 125	30 000	142 125
Rüdiger Grube	20 000	92 125	(***)	112 125
Michael Rogowski	30 000	92 125	35 000	157 125
Juan Manuel Equiagaray Ucelay	-	57 578	25 000	82 578
Anciens membres du Conseil d'administration (*)				
Philippe Camus	624 911	227 685	-	852 596
Rainer Hertrich	624 911	227 685	-	852 596
Eckhard Cordes	10 000	30 708	-	40 708
Pedro Ferreras	16 250	49 901	-	66 151
Jean-René Fourtou	10 000	30 708	-	40 708
Total	4 908 190	4 850 449	260 000	10 018 639

(*) Prorata selon leur présence au Conseil d'administration

(**) Rémunération de l'année

(***) Doit être régularisée en 2006

2004 (en millions d'€)	Part fixe	Part variable relative à l'exercice 2004	Jetons de présence	Total
Membres actuels du Conseil d'administration				
Manfred Bischoff	60 000	200 000	110 000	370 000
Arnaud Lagardère	40 000	200 000	80 000	320 000
Philippe Camus	1 093 942	1 096 345	-	2 190 287
Rainer Hertrich	1 093 942	1 096 345	-	2 190 287
Noël Forgeard	1 079 153	1 119 751	-	2 198 904
Hans-Peter Ring	462 388	482 440	-	944 828
Francois David	-	66 667	20 000	86 667
Rüdiger Grube	-	66 667	35 000	101 667
Michael Rogowski	30 000	100 000	20 000	150 000
Anciens membres du				
Eckhard Cordes	30 000	33 334	10 000	73 334
Pedro Ferreras	30 000	54 167	15 000	99 167
Jean-René Fourtou	30 000	33 334	-	63 334
Total	3 949 425	4 549 050	290 000	8 788 475

Le tableau ci-après indique les options de souscription d'actions EADS attribuées aux membres du Conseil d'administration dans le cadre des différents plans de stock-option :

	Nombres d'options			31 Décembre 2005	Au 2005	Prix d'exercice en Euros	Date d'expiration
	1 ^{er} Janvier 2005	au 2005	Attribuées en 2005				
Thomas Enders	50 000	-	-	50 000	20,90	8 Juillet 2010	
	50 000	-	-	50 000	24,66	12 Juillet 2011	
	25 000	-	25 000	-	16,96	8 août 2012	
	50 000	-	25 000	25 000	15,65	9 octobre 2013	
	50 000	-	-	50 000	24,32	7 Octobre 2014	
	-	135 000	-	135 000	33,91	8 Décembre 2015	
Noël Forgeard	110 000	-	67 000	43 000	20,90	8 Juillet 2010	
	88 000	-	-	88 000	24,66	12 Juillet 2011	
	108 000	-	-	108 000	16,96	8 août 2012	
	108 000	-	-	108 000	15,65	9 Octobre 2013	
	108 000	-	-	108 000	24,32	7 octobre 2014	
	-	135 000	-	135 000	33,91	8 Décembre 2015	
Jean-Paul Gut	50 000	-	50 000	-	20,90	8 Juillet 2010	
	50 000	-	50 000	-	24,66	12 Juillet 2011	
	50 000	-	-	50 000	16,96	8 Août 2012	
	50 000	-	-	50 000	15,65	9 Octobre 2013	
	50 000	-	-	50 000	24,32	7 octobre 2014	
	-	100 000	-	100 000	33,91	8 Décembre 2015	
Hans-Peter Ring	10 000	-	-	10 000	20,90	8 Juillet 2010	
	28 000	-	-	28 000	24,66	12 Juillet 2011	
	37 000	-	-	37 000	16,96	8 août 2012	
	50 000	-	-	50 000	15,65	9 Octobre 2013	
	50 000	-	-	50 000	24,32	7 Octobre 2014	
	-	100 000	-	100 000	33,91	8 Décembre 2015	
Total	1 172 000	470 000	217 000	1 425 000			

En 2005, aucune option de souscription d'action ne fut accordée aux précédents Présidents Exécutifs, M. Philippe Camus et M. Rainer Hertrich. Cependant, en application de leurs contrats de travail, une indemnité de départ leur a été accordée (2,550 millions d'euros chacun, c'est-à-dire 18 mois de leur salaire de référence).

Comme détaillé ci-dessus, le nombre d'options de souscription d'actions accordées aux membres du Comité Exécutif par ailleurs membres du Conseil d'administration s'élève à 1,425 million au 31 décembre 2005. Pour tous les autres membres du Comité Exécutif, les cadres dirigeants du Groupe et les anciens membres du Conseil d'administration, le nombre d'options de souscription d'actions accordées

s'élève à 32,941 millions à la même date. Pour de plus amples détails, se reporter à la note 31 des États Financiers Consolidés établis selon les normes IFRS.

Les engagements de retraite relatifs aux membres du Comité Exécutif également membres du Conseil d'administration s'analysent de la manière suivante :

Les membres du Comité Exécutif bénéficient d'un engagement de retraite complémentaire prévu dans leur contrat de travail. La politique générale consiste à leur accorder un complément de pension annuelle leur permettant d'atteindre 50 % de leur salaire de base annuel au terme de cinq ans de participation au Comité Exécutif d'EADS, selon qu'ils atteignent l'âge de 60 et 65 ans. Dans le cas des

Présidents exécutifs, l'âge de la retraite est fixé à 60 ans. Cet engagement s'établit à 60 % après dix ans de participation au Comité Exécutif d'EADS.

Ces régimes de retraite complémentaire ont été mis en place et financés au travers de plans de retraite collectifs destinés aux cadres dirigeants en France et en Allemagne. Ces engagements de retraite complémentaire sont également régis par des règles qui leurs sont propres, à titre d'exemples l'ancienneté minimum et d'autres conditions requises aux fins de conformité aux réglementations nationales.

Pour les membres exécutifs du Conseil d'administration, le montant de l'engagement de retraites net des pertes actuarielles cumulées s'élevait à 18 millions d'euros au 31 décembre 2005. Cet engagement a été partiellement financé auprès de compagnies d'assurance, et provisionné pour la partie non financée.

Les montants présentés ci-dessus pour les membres exécutifs du Conseil d'administration ne tiennent pas compte des avantages en nature auxquels ils ont également droit, ni des incidences fiscales et sociales nationales.

Les membres exécutifs du Conseil d'administration ont également droit à une voiture de fonction. La valeur des voitures de fonction des membres exécutifs du Conseil d'administration se répartit comme suit :

Pour Thomas Enders 81 772 euros, pour Noël Forgeard 74 085 euros, pour Jean-Paul Gut 69 483 euros et pour Hans-Peter Ring 100 906 euros.

M. Thomas Enders bénéficie également d'un logement de fonction mis à sa disposition en France. Le loyer mensuel de ce logement s'élève à 3 627 euros.

EADS n'a accordé aucun prêt, avances ou garanties pour le compte des actuels ou anciens membres du Conseil d'administration.

Pour de plus amples détails concernant la rémunération, se reporter à la note 32 des États Financiers Consolidés établis en IFRS.

Informations Supplémentaires

1. Rapport des auditeurs statutaires

Introduction

Nous avons audité les états financiers ci-joints qui font partie des états financiers de la société European Aeronautic Defence and Space EADS N.V., Amsterdam (« EADS » ou « la Société »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2005. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Champ d'intervention

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit généralement admises aux Pays-Bas. Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par la direction, ainsi que la présentation des états financiers pris dans leur ensemble. Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Opinion d'audit

À notre avis, les états financiers donnent une image sincère et fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2004 ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis aux Pays-Bas et conformément aux dispositions relatives à la présentation de l'information financière reprises au Chapitre 9 du 2^e Tome du Code civil néerlandais.

De plus, nous nous sommes assurés dans la limite de notre champ d'intervention que le rapport de gestion est cohérent avec les états financiers statutaires.

Rotterdam, le 7 mars 2006

KPMG Accountants N.V.

L.A. Blok

Amsterdam, le 7 mars 2006

Ernst & Young Accountants

M. van Dam

2. Autres informations supplémentaires

1. Affectation du résultat

Les articles 30 et 31 des Statuts stipulent que le Conseil d'administration détermine la part du résultat qui sera affectée aux réserves. L'Assemblée Générale des Actionnaires ne peut décider d'une distribution des réserves que sur proposition du Conseil d'administration et dans la mesure où cela est en accord avec la loi et les Statuts. Les dividendes ne doivent être versés qu'après l'arrêté des comptes annuels statutaires et dans la mesure où ceux-ci font apparaître que les capitaux propres de la Société sont supérieurs à la fraction du capital émis et libéré, augmentée des réserves légales.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires que le bénéfice net de 1 676 millions d'euros, tel qu'apparaissant du compte de résultat de l'exercice 2005, soit ajouté au report à nouveau et qu'un montant brut de 0,65 euro par action soit versé aux actionnaires par prélèvement sur les réserves ou primes distribuables.

2. Événements postérieurs à la clôture

Pour de plus amples informations, se reporter à la note 37 des États Financiers Consolidés établis selon les normes IFRS.

Information Actionnaires

Pour se rendre à l'hôtel Okura

L'hôtel Okura est situé en centre ville et à 30 minutes de l'aéroport international d'Amsterdam Schiphol.

En voiture :

En provenance de toutes les directions, suivre le « Ring » d'Amsterdam (A10). Prendre la sortie RAI (S109) et tourner au feu à droite, en direction de RAI/centre (S109).

Suivre la direction Zuid (S109). Après le rond-point, prendre la deuxième rue à droite (Scheldestraat).

Au bout de 500 mètres, l'hôtel Okura est à votre droite.

En transport en commun :

À partir de la gare centrale : prendre le tram 25, descendre à l'arrêt Cornelis Troostplein

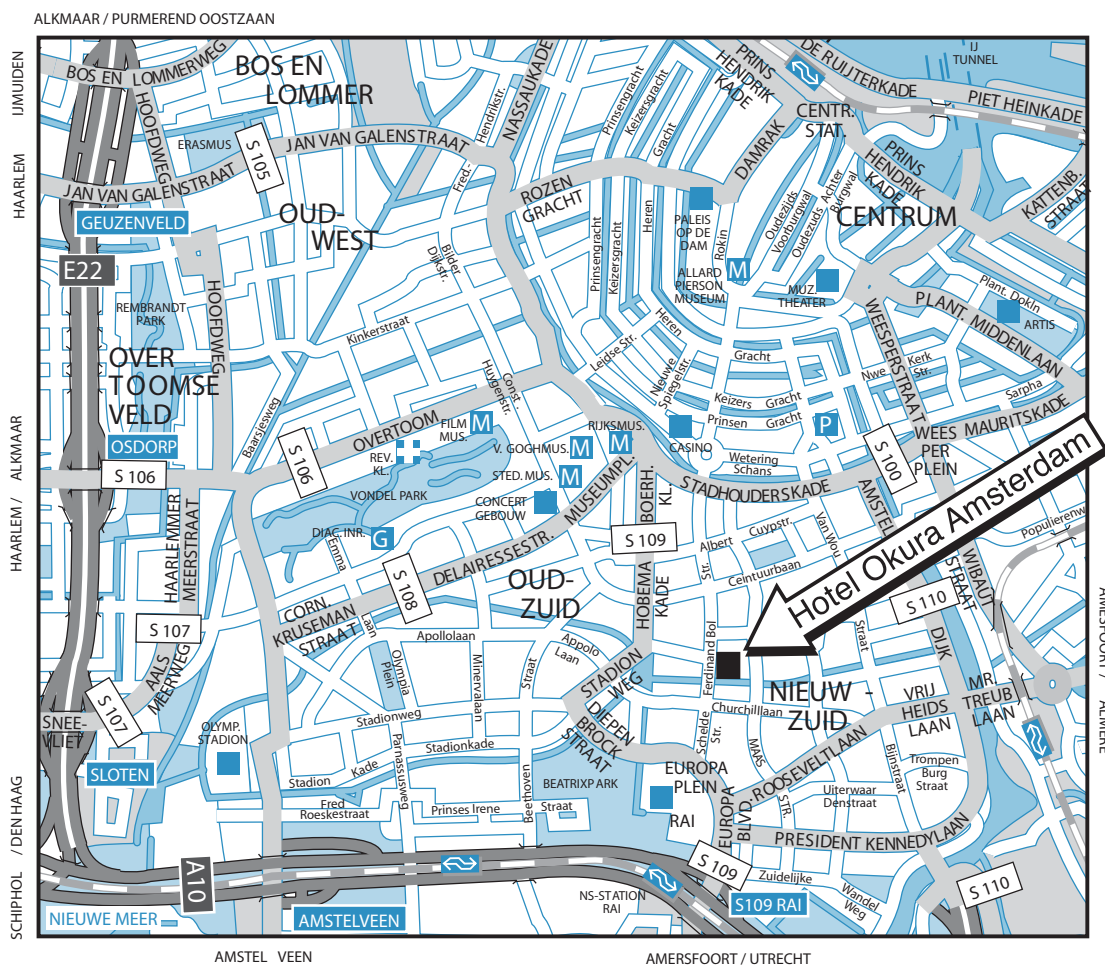
Durée du trajet : environ 15 minutes

À partir de Amstel Station : prendre le tram 12, bus 15, arrêt Scheldestraat

Durée du trajet : environ 10 minutes.

À partir de la station RAI :

10 minutes à pied de l'hôtel Okura



European Aeronautic Defence and Space Company EADS N.V.

Limited liability company (naamloze vennootschap)
Le Carré, Beechavenue 130-132,
1119 PR Schiphol-Rijk, The Netherlands

Registered at the Chamber of Commerce
in Amsterdam under number 24288945

Information Actionnaires

(appel gratuit)

France:	0 800 01 2001
Allemagne:	00 800 00 02 2002
Espagne:	00 800 00 02 2002
E-mail:	ir@eads.com

